

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

- 29 juil. Décret n° 2011- 488 portant création, composition et fonctionnement des commissions techniques nationale et départementale de suspension et d'annulation du permis de conduire... 851
- 29 juil. Décret n° 2011- 489 portant réglementation de l'importation et la réception technique des véhicules automobiles d'occasion..... 852
- 29 juil. Décret n° 2011-490 réglementant la profession de chauffeur de véhicules de transport public de personnes..... 853

- 29 juil. Décret n° 2011-491 réglementant l'accès et l'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile..... 854

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

- 29 juil. Décret n° 2011-494 portant attribution et organisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire..... 858

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- 27 juil. Arrêté n° 10370 fixant les modalités d'avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale au titre de l'année 2012. 860

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

- 29 juil. Décret n° 2011- 495 portant création, attributions et organisation du comité national de coordination du passage de l'audiovisuel analogique au numérique..... 863

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION		MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	
29 juil. Décret n° 2011-492 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil de santé.....	865	- Nomination.....	868
B - TEXTES PARTICULIERS		MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	
29 juil. Décret n° 201-493 instituant un régime de gratuité relative à la prise en charge de la césarienne, la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures.....	866	- Attribution.....	868
MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE		MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI	
- Agrément.....	867	- Admission.....	873
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS		- Nomination.....	889
- Changement de nom patronymique (rectificatif)	867	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Adjonction de nom.....	867	- Nomination.....	919
MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC		MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION	
- Agrément.....	867	- Autorisation.....	920
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		PARTIE NON OFFICIELLE	
- Congé diplomatique.....	867	ANNONCES	
		- Annonces légales.....	921
		- Associations.....	922

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 2011-488 du 29 juillet 2011 portant création, composition et fonctionnement des commissions techniques nationale et départementale de suspension et d'annulation du permis de conduire

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le règlement n° 04/01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du Code communautaire révisé de la route ;
Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;
Vu le décret n° 99-95 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des transports terrestres ;
Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
Vu le décret n° 2010-336 du 14 juin 2010 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

En Conseil des ministres,

Décrète :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article premier : Le présent décret porte création, composition et fonctionnement des commissions techniques nationale et départementale de suspension et d'annulation du permis de conduire.

Article 2 : La commission technique nationale est compétente pour statuer sur les suspensions du permis de conduire excédant une année, sur les annulations du permis de conduire ainsi que sur les recours y relatifs.

Article 3 : La commission technique départementale est saisie de tous les dossiers de suspension et d'annulation des permis de conduire.

Elle est compétente pour statuer sur les suspensions n'excédant pas une année et transmet, le cas échéant, à la commission technique nationale les dossiers relevant de sa compétence exclusive.

Chapitre 2 : De la composition des commissions

Article 4 : La commission technique nationale est composée ainsi qu'il suit :

président : le ministre chargé des transports routiers ou son représentant ;
vice-président : le ministre chargé de la police ou son représentant ;
rapporteur : le directeur général des transports terrestres ;
secrétaire : le directeur des transports urbains et routiers ;

membres :

- le procureur général près la cour d'appel de Brazzaville ou son représentant;
- le directeur général de l'administration du territoire ou son représentant ;
- le directeur général des travaux publics ou son représentant ;
- le directeur général de la santé ou son représentant;
- le directeur général de la police ou son représentant;
- le commandant de la gendarmerie nationale ou son représentant ;
- un représentant de la chambre de commerce ;
- deux représentants des syndicats des conducteurs les plus représentatifs.

Article 5 : La commission technique départementale est composée ainsi qu'il suit :

président : le préfet ou son représentant ;
vice-président : le directeur départemental des transports terrestres ;
secrétaire : le chef de bureau transports urbains.

membres :

- le procureur de la République près le tribunal de grande instance du lieu où siège la commission;
- le directeur départemental des services préfectoraux ;
- le commandant de région ou de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale ;
- le directeur départemental de la police ;
- le directeur départemental des travaux publics ;
- le directeur départemental de la santé ;
- le responsable de la circulation routière à la direction départementale de la police ;
- le chef de bureau départemental des accidents ;
- deux représentants des syndicats des conducteurs les plus représentatifs.

Chapitre 3 : Du fonctionnement des commissions techniques

Article 6 : La commission technique nationale se réunit sur convocation de son président tous les six mois en session ordinaire. Toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

Article 7 : La commission technique départementale se réunit sur convocation de son président tous les

trois mois en session ordinaire. Toutefois, elle peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité.

Article 8 : Les dossiers à examiner sont préparés par le secrétariat de chaque commission technique.

Article 9 : Les décisions sont prises à la majorité des membres présents de chaque commission technique. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions des commissions techniques nationale et départementale sont sanctionnées respectivement par un arrêté du ministre chargé des transports routiers ou par un arrêté du préfet du département concerné.

Article 10 : Le conducteur qui s'estime lésé par une décision de la commission technique départementale peut formuler un recours auprès de la commission technique nationale qui statue en dernier ressort.

Article 11 : Le délai imparti pour intenter les recours aux décisions de suspension du permis de conduire prononcées par la commission technique départementale est d'un mois à compter de la date de publication de l'arrêté du préfet.

Les recours intentés n'ont pas d'effet suspensif sur les sanctions prononcées par l'arrêté du préfet.

Chapitre 4 : Dispositions transitoires et finales

Article 12 : Les frais de fonctionnement des commissions techniques nationale et départementale sont imputables au budget de l'Etat.

Article 13 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Isidore MVOUBA.

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains,

Aimé Emmanuel YOKA.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU.

Le ministre de l'équipement et des travaux publics,

Emile OUOSSO.

Le ministre à la Présidence chargé de la défense nationale,

Charles Zacharie BOWAO.

Le ministre de la santé et de la population,

Georges MOYEN.

Décret n° 2011 - 489 du 29 juillet 2011 portant réglementation de l'importation et la réception technique des véhicules automobiles d'occasion

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n° 04-01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du code communautaire révisé de la route ;

Vu la loi n° 18-89 du 31 octobre 1989 définissant les différentes activités de transport routier et activités connexes au transport automobile et fixant les redevances à percevoir pour la délivrance des autorisations exigées pour ces professions ;

Vu la loi n° 3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et les réexportations ;

Vu le décret n° 90-135 du 31 mars 1990 réglementant l'accès à la profession de transporteur routier et l'exercice d'activités connexes au transport automobile en République du Congo ;

Vu le décret n° 99-95 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2010-336 du 14 juin 2010 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

En Conseil des ministres,

Décète :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article premier : Le présent décret réglemente l'importation et la réception technique des véhicules automobiles d'occasion.

Article 2 : Au sens du présent décret, on entend par :

- véhicule automobile : tout véhicule pourvu d'un moteur de propulsion et circulant sur route par ses moyens propres, à l'exception des véhicules qui se déplacent sur les rails ;
- véhicule d'occasion : tout véhicule âgé de six mois au moins, pour compter de la date de la première mise en circulation et vendu en seconde main ;
- réception technique : procédure administrative consistant à faire vérifier par les services techniques compétents ou un organisme agréé par le

ministre chargé des transports routiers que tout véhicule importé satisfait aux normes édictées par la réglementation en vigueur.

Chapitre 2 : De l'importation

Article 3 : L'importation des véhicules automobiles d'occasion est assujettie à l'obtention auprès des services compétents du ministère en charge du commerce d'une déclaration d'importation, pour les commerçants.

Article 4 : A l'exception de l'importation des véhicules automobiles par les particuliers pour usage personnel, les importateurs doivent être des commerçants régulièrement enregistrés au ministère en charge du commerce et disposant d'au moins une structure de vente appropriée.

Article 5 : Les véhicules automobiles d'occasion importés ne doivent, en aucun cas, dépasser après la date de la première mise en circulation :

- sept ans d'âge, pour les véhicules de tourisme et de transport de personnes ;
- dix ans d'âge, pour les véhicules de transport de marchandises.

Chapitre 3 : De la réception technique

Article 6 : Tout véhicule automobile d'occasion importé est soumis à la réception technique obligatoire réalisée par les services techniques compétents ou un organisme agréé par le ministre chargé des transports routiers.

Les véhicules qui ne remplissent pas les conditions pour la mise en circulation sur le territoire national sont immédiatement mis en réforme.

Article 7 : Un arrêté du ministre chargé des transports routiers fixe les conditions et les modalités de réalisation de la réception technique.

Chapitre 4 : Dispositions diverses et finales

Article 8 : Les véhicules automobiles d'occasion importés par les particuliers pour usage personnel ne peuvent pas être revendus à des tiers avant une période minimale d'un an.

Article 9 : La non observation des dispositions du présent décret expose leurs auteurs à des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article 10 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infras-

tructures de base, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Isidore MVOUBA.

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU.

La ministre du commerce et des approvisionnements,

Claudine MUNARI.

Décret n° 2011-490 du 29 juillet 2011
réglementant la profession de chauffeur de véhicules de transport public de personnes

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n° 04-01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du code communautaire révisé de la route ;

Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 99-95 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2010-336 du 14 juin 2010 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

En Conseil des ministres,

Décète :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article premier : Le présent décret réglemente la profession de chauffeur de véhicules de transport public de personnes.

Article 2 : Les véhicules de transport public de personnes visés à l'article premier du présent décret sont notamment :

- le taxi ;
- le taxi collectif ;
- le minibus ;
- l'autobus ;
- l'autocar.

Chapitre 2 : Des conditions d'accès et d'exercice de la profession

Article 3 : L'accès à la profession de chauffeur de

véhicules de transport public de personnes est assujéti à l'obtention du certificat de capacité.

Article 4 : Le dossier de candidature au certificat de capacité comprend les pièces ci-après :

- un permis de conduire de catégories B et D ;
- un certificat médical datant de moins de trois mois, délivré par le médecin agréé par le ministre chargé des transports routiers;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois;
- deux photos format identité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une quittance de paiement des frais y relatifs.

Article 5 : Le certificat de capacité est délivré par le directeur général des transports terrestres à toute personne de nationalité congolaise ayant subi avec succès l'examen y relatif.

Article 6: Un arrêté du ministre chargé des transports routiers détermine les programmes, les matières, les conditions et les modalités de déroulement de l'examen pour l'obtention du certificat de capacité.

Article 7 : Le certificat de capacité est délivré pour une période de cinq ans renouvelable. Toutefois, il peut être suspendu ou annulé dans les conditions prévues aux articles 8 et 9 du présent décret.

Le renouvellement du certificat de capacité est conditionné par la production d'un certificat médical d'aptitude physique délivré par un médecin agréé.

Article 8 : La suspension du certificat de capacité intervient dans les cas ci-après :

- manquement du titulaire aux obligations professionnelles énoncées aux articles 10 et 11 du présent décret ;
- opposition, injures ou voies de fait du bénéficiaire à l'égard des agents de l'administration en mission de service.

La suspension du certificat ne peut dépasser un an. Elle est prononcée par le directeur général de l'administration en charge des transports routiers.

Article 9 : L'annulation du certificat de capacité intervient dans les cas ci-après :

- fausse déclaration ayant permis l'obtention du certificat ;
- incapacité physique du bénéficiaire du certificat d'exercer l'activité ;
- condamnation du bénéficiaire du certificat pour toute infraction à la réglementation en la matière;
- suspension non levée dans un délai d'un an.

L'annulation du certificat d'aptitude professionnelle et pédagogique est prononcée par le ministre chargé des transports routiers.

Chapitre 3 : Des obligations professionnelles du chauffeur de véhicules de transport public de personnes

Article 10 : Le chauffeur de véhicule de transport public de personnes est astreint au respect scrupuleux des dispositions du code communautaire de la route révisé et des textes subséquents.

Article 11 : Il est fait obligation au chauffeur de véhicule de transport public de personnes de :

- porter secours et assistance à toute personne en détresse ou en danger sur la voie publique ;
- appliquer strictement les tarifs fixés par les textes en vigueur ;
- observer les règles d'hygiène et de propreté ;
- avoir une tenue vestimentaire décente et propre ;
- être poli et courtois envers les usagers et le public;
- déposer les objets personnels oubliés à bord à un poste de police ou de gendarmerie ;
- ne pas proférer d'injures à l'endroit des autres usagers et des riverains ;
- ne pas abuser, en circulation ou en stationnement, du volume des appareils audio dont le véhicule est équipé.

Chapitre 4 : Dispositions transitoires et finales

Article 12 : Les chauffeurs de véhicules de transport public de personnes, en activité au moment de la publication du présent décret, disposent d'un délai de douze mois pour s'y conformer.

Article 13 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Isidore MVOUBA.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation,

Raymond Zéphirin MBOULOU.

Décret n° 2011-491 du 29 juillet 2011 réglementant l'accès et l'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n° 04/01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du code communautaire

révisé de la route ;

Vu la loi n° 18-89 du 31 octobre 1989 définissant les différentes activités de transports routiers et activités connexes au transport automobile et fixant les redevances à percevoir pour la délivrance des autorisations exigées pour l'exercice de ces professions ;

Vu la loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo ;

Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 99-95 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-389 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2010-336 du 14 juin 2010 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

En Conseil des ministres,

Décète :

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article premier : Le présent décret réglemente l'accès et l'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile.

Article 2 : Au sens du présent décret, on entend par :

- transporteur routier : toute personne physique ou morale dûment autorisée à assurer d'une manière régulière ou occasionnelle les actes de transport de marchandises et/ou de personnes, à titre onéreux, à quelque distance que ce soit, au moyen de véhicules automobiles ;
- petite entreprise de transport routier : société de transport routier, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier, possédant un compte bancaire, tenant une comptabilité, ayant un parc automobile de trois véhicules au moins et de sept véhicules au plus et employant six salariés au moins et dix-neuf au plus ;
- moyenne entreprise de transport routier : société de transport routier, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier, possédant un compte bancaire, tenant une comptabilité, ayant un parc automobile de huit véhicules au moins et vingt-neuf au plus et employant vingt salariés au moins et quatre-vingt dix-neuf au plus ;
- grande entreprise de transport routier : société de transport routier, inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier, possédant un compte bancaire, tenant une comptabilité, ayant un parc automobile d'au moins trente véhicules et employant au moins cent salariés ;
- carte de transporteur routier : document délivré à toute personne physique ou morale pour l'exercice de la profession de transporteur routier ;

- carte professionnelle d'exercice des activités connexes au transport automobile : document délivré à toute personne morale pour l'exercice des professions connexes au transport automobile ;
- profession connexe au transport automobile : toute activité lucrative, autre que le transport de marchandises et/ou de personnes, liée à l'utilisation de véhicules automobiles ;
- agrément : document par lequel l'administration reconnaît à une personne morale la capacité technique et financière pour accéder à la profession de transporteur routier ou aux professions connexes au transport automobile.

Chapitre 2 : Des conditions d'accès et d'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile

Article 3 : L'accès à la profession de transport routier est assujéti :

- pour les personnes physiques, à l'inscription au registre de transports routiers et l'obtention de la carte de transporteur ;
- pour les personnes morales, à l'obtention de l'agrément, à l'inscription au registre de transporteurs routiers et à l'obtention de la carte de transporteur.

L'accès à la profession de transporteur routier pour les personnes physiques est réservé aux Congolais.

La création des sociétés de transport routier de marchandises et/ou de personnes est ouverte aux Congolais et aux étrangers.

Article 4 : L'exercice de la profession de transporteur routier est assujéti à l'obtention d'une autorisation de transport public de marchandises et/ou de personnes délivrée pour chaque véhicule mis en exploitation.

Article 5 : L'accès et l'exercice des professions connexes au transport automobile sont assujéti à l'obtention de l'agrément, l'inscription aux différents registres et l'obtention de la carte exigée.

Article 6 : Après les formalités d'accès et d'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile auprès du ministre chargé des transports, le requérant doit accomplir les formalités requises auprès du ministère en charge du commerce pour acquérir la qualité de commerçant.

Section 1 : De l'inscription au registre de transporteurs routiers et aux registres des professions connexes au transport automobile

Article 7 : Il est tenu au siège de chaque direction départementale des transports terrestres un registre des transporteurs routiers et des registres des professions connexes au transport automobile.

Article 8 : Les entreprises sont inscrites aux registres

du département où elles ont leur siège ou, à défaut, leur établissement principal, avec mention de l'ensemble des succursales de celles-ci.

Chaque succursale est mentionnée au registre du lieu où elle est implantée.

Article 9 : L'inscription au registre des transporteurs routiers ou aux registres des professions connexes au transport automobile est assujettie à l'obtention de l'agrément délivré par le ministre chargé des transports routiers, et de la carte, délivrée par le directeur général des transports terrestres.

Article 10 : Les dossiers de candidature sont déposés à la direction départementale des transports terrestres du lieu de siège de l'entreprise ou, à défaut, de l'établissement principal et comprennent :

Pour les personnes physiques :

- une demande adressée au directeur général des transports terrestres ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou tout autre document en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- deux photos format identité.

Pour les personnes morales, outre les pièces énumérées ci-dessus :

- les statuts ou projet des statuts de l'entreprise ;
- un compte d'exploitation prévisionnel sur trois ans ;
- un programme d'investissement sur cinq ans.

Article 11 : Le registre des transporteurs et celui des professions connexes au transport automobile comportent les mentions ci-après :

- les nom et prénom du titulaire ;
- la date et le lieu de naissance ;
- la nationalité ;
- l'adresse ;
- le numéro, le lieu et la date de délivrance de la carte nationale d'identité ou de tout document en tenant lieu ;
- la catégorie de transport routier ou de l'activité connexe au transport automobile ;
- la zone d'exploitation.

Article 12 : La carte de transporteur routier est délivrée aux personnes physiques, effectuant le transport public des personnes et/ou des marchandises.

Article 13 : La carte de transporteur, outre les mentions contenues dans le registre des transporteurs, comporte les mentions suivantes :

- le numéro, le lieu et la date de délivrance ;
- la période de validité ;
- la signature du titulaire ;
- la signature et le cachet de l'autorité compétente.

Article 14 : La carte de transporteur routier est délivrée pour une période de cinq ans renouvelable.

Article 15 : En cas de perte ou de vol de la carte de transporteur, le titulaire sollicite l'obtention d'un duplicata auprès de la direction départementale des transports terrestres.

Section 2 : De la délivrance de l'agrément

Article 16 : Sont concernées par les présentes dispositions, les professions dont l'exercice est subordonné à l'obtention d'un agrément notamment :

a) Pour les professions de transporteur routier :

- les grandes, moyennes et petites entreprises de transport public de marchandises et/ou de voyageurs.

b) Pour les professions connexes au transport automobile

- les établissements d'enseignement de la conduite automobile ;
- les entreprises de location véhicules ;
- les sociétés de contrôle technique de véhicules ;
- les cabinets médicaux ou institutions sanitaires habilités à délivrer les certificats d'aptitude pour la conduite des véhicules ou d'exercice d'activités s'y rapportant;
- les entreprises de fabrication de plaques minéralogiques ;
- les entreprises de fabrication de signaux routiers;
- les entreprises de manutention ;
- les entreprises d'entreposage ;
- les entreprises d'organisation des transports.

Article 17 : Tout postulant à l'une des professions citées à l'article 16 du présent décret constitue un dossier d'agrément qui comprend les pièces suivantes :

- une demande en deux exemplaires adressée au ministre chargé des transports routiers ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou toute pièce faisant foi ;
- un exemplaire des statuts de la société ou un projet de ceux-ci ;
- un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- un compte prévisionnel d'exploitation sur trois ans ;
- un programme d'investissement sur cinq ans ;
- une attestation prouvant l'ouverture d'un compte bancaire ;
- la quittance de paiement des frais y relatifs.

Article 18 : Les postulants sont tenus de disposer, en sus des pièces énumérées à l'article 17 du présent décret, des installations et équipements techniques nécessaires à l'exercice de leur activité.

Article 19 : Le dossier de demande d'agrément est déposé à la direction générale des transports terrestres pour traitement.

Article 20 : Le directeur général des transports terrestres reçoit le dossier d'agrément, l'instruit et fait procéder à une enquête par ses services techniques.

Article 21 : En cas d'avis favorable, le directeur général transmet le dossier au ministre chargé des transports routiers pour la procédure de délivrance de l'agrément.

Article 22 : L'agrément pour l'accès à la profession de transporteur routier ou aux professions connexes au transport automobile est délivré par arrêté du ministre chargé des transports routiers.

Article 23 : L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué. Son extension à une autre profession est accordée dans les mêmes conditions que l'agrément lui-même.

Article 24 : L'agrément est suspendu lorsque le bénéficiaire :

- n'a pas pendant une période d'un an justifié d'une activité suffisante ;
- n'exerce pas la profession pour laquelle cet agrément lui a été accordé ;
- ne respecte pas les clauses du cahier des charges.

Les faits sus indiqués sont constatés par un rapport d'inspection de la direction générale des transports terrestres.

Article 25 : La suspension de l'agrément est prononcée par le ministre chargé des transports sur la base du rapport cité à l'article 24 du présent décret.

Article 26 : La décision de suspension est exécutée par la direction générale des transports terrestres.

La suspension de l'agrément ne peut dépasser un an.

Article 27 : Le retrait de l'agrément intervient dans les conditions ci-après :

- dissolution d'une société bénéficiaire d'un agrément ou changement de l'objet social ;
- faillite ou mise en liquidation ;
- incapacité définitive d'une personne physique bénéficiaire de l'agrément ;
- usage d'un agrément falsifié ;
- fausse déclaration ayant permis l'obtention ou l'extension de l'agrément ;
- condamnation du bénéficiaire de l'agrément pour non respect aux dispositions du présent décret ;
- suspension non levée dans un délai d'un an.

Section 3 : De la délivrance de l'autorisation de transport public

Article 28 : L'autorisation de transport public de marchandises et/ou de personnes est délivrée par le directeur départemental des transports terrestres pour chaque véhicule mis en exploitation par les personnes physiques ou morales inscrites dans le registre correspondant.

Article 29 : L'autorisation de transport public de marchandises et/ou de personnes est délivrée à la suite de l'examen du dossier comprenant les pièces ci-après :

- la photocopie de la carte grise du véhicule ;
- le certificat du contrôle ;
- la police d'assurance ;
- la quittance de paiement des frais y relatifs.

Article 30 : L'autorisation de transport public comporte les mentions ci-après :

- le nom et prénom ou raison sociale du titulaire ;
- l'adresse ;
- la nature de l'exploitation ;
- la zone d'exploitation ;
- le genre de véhicule ;
- le numéro, le lieu et la date de délivrance ;
- la signature et le cachet de l'autorité compétente.

Article 31 : La validité de l'autorisation de transport est d'un an. Toutefois, cette validité est conditionnée par celle du certificat de contrôle technique et de la police d'assurance.

Chapitre 3 : Dispositions diverses et finales

Article 32 : Un arrêté conjoint du ministre chargé des transports routiers et du ministre chargé des finances fixe les frais à payer pour la délivrance de l'agrément, de la carte ou de l'autorisation pour l'accès et l'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile.

Article 33 : L'autorisation de transport public de marchandises et/ou de personnes fait partie des documents de bord du véhicule.

Article 34 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Isidore MVOUBA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO

Le ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat,

Yvonne Adélaïde MOUGANY

Le ministre du commerce et des approvisionnements,
Claudine MUNARI

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**

Décret n° 2011 - 494 du 29 juillet 2011 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2003-99 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de la justice et des droits humains ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-299 du 2 avril 2010 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains.

Décrète :

TITRE I : DES ATTRIBUTIONS

Article premier : La direction générale de l'administration pénitentiaire est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions dans le domaine de l'administration pénitentiaire

A ce titre, elle est chargée, notamment, de :

- garantir l'exécution des peines ;
- veiller à l'exécution des peines dans les conditions humaines en s'appuyant notamment sur les conventions et sur les recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine ;
- tenir à jour et centraliser les statistiques de la population carcérale ;
- gérer les établissements pénitentiaires ;
- veiller à l'exécution des décisions de transfèrement et d'extradition des détenus ;
- tenir à jour les fichiers de l'identification pénitentiaire ;
- rééduquer le détenu et préparer la réinsertion sociale, de concert avec les autres départements ministériels et les organisations non gouvernementales intéressés ;
- protéger et assister, sur le plan de la rééducation, l'enfance délinquante, de concert avec la direction compétente du secrétariat général à la justice ;
- définir et évaluer les méthodes de l'action socio-éducative en faveur de la population carcérale ;
- organiser et gérer le système informatique ;
- assurer le traitement informatique des données relatives aux enquêtes, aux études et à l'archivage électronique ;
- définir la politique de formation du personnel ;
- gérer et conserver la documentation des services déconcentrés ;
- constituer et gérer la bibliothèque et la vidéothèque.

TITRE II : DE L'ORGANISATION

Article 2 : La direction générale de l'administration

pénitentiaire est dirigée et animée par un directeur général.

Article 3 : La direction générale de l'administration pénitentiaire, outre le secrétariat de direction, comprend :

- la direction des finances et de la logistique ;
- la direction de l'exécution des peines ;
- la direction des maisons d'arrêt et de correction ;
- la direction de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire ;
- la direction de l'informatique ;
- la direction des ressources humaines ;
- les directions départementales ;
- les maisons d'arrêt.

Chapitre 1 : Du secrétariat de direction

Article 4 : Le secrétariat de direction est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de service.

Il est chargé de tous les travaux de secrétariat, notamment, de :

- réceptionner et expédier le courrier ;
- analyser sommairement les correspondances et autres documents ;
- saisir et reprographier les correspondances et autres documents administratifs ;
- et, d'une manière générale, exécuter toute autre tâche qui peut lui être confiée.

**Chapitre 2 : De la direction des finances
et de la logistique**

Article 5 : La direction des finances et de la logistique est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- préparer les projets de budget de l'administration pénitentiaire ;
- gérer les crédits de l'administration pénitentiaire ;
- gérer et évaluer les besoins en matériel.

Article 6 : La direction des finances et de la logistique comprend :

- le service du patrimoine et de l'équipement ;
- le service administratif et financier.

Chapitre 3 : De la direction de l'exécution des peines

Article 7 : La direction de l'exécution des peines est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- veiller à toutes les questions relatives aux méthodes de surveillance et aux techniques de sécurité des établissements pénitentiaires ainsi qu'aux procédures de transfèrement des détenus ;
- veiller à l'exécution des peines, de concert avec le

juge de l'application des peines ;

- tenir à jour les statistiques de la population carcérale ;
- veiller à l'application du règlement intérieur des maisons d'arrêt et de correction ;
- organiser le travail d'intérêt général et autres peines de substitution.

Article 8 : La direction de l'exécution des peines comprend :

- le service de la détention ;
- le service de la sécurité ;
- le service des peines alternatives ;
- le service de l'information des droits des personnes détenues ou condamnées.

Chapitre 4 : De la direction des maisons d'arrêt et de correction

Article 9 : La direction des maisons d'arrêt et de correction est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- garantir l'exécution des peines ;
- assurer la mise à exécution des décisions judiciaires ordonnant une détention provisoire ;
- veiller à l'application des peines de concert avec le juge de l'application des peines ;
- garder dans des conditions humaines, les personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, sont placées en détention en vertu d'une décision de justice ou d'un mandat de justice ;
- gérer les établissements pénitentiaires ;
- centraliser les statistiques de la population carcérale ;
- coordonner les activités des maisons d'arrêt et de correction.

Article 10 : La direction des maisons d'arrêt et de correction comprend :

- le service de la réglementation et de la statistique ;
- le service de rééducation ;
- le service de santé.

Chapitre 5 : De la direction de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire

Article 11 : La direction de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- mener des actions multiformes afin d'aboutir à une réinsertion sociale des détenus ;
- donner un avis technique sur les demandes de libération conditionnelle avant leur examen par le comité de probation ;
- suivre, de concert avec les services sanitaires, les conditions d'hygiène et de santé dans lesquelles vivent les détenus ;
- encadrer techniquement les personnels sociaux

judiciaires ;

- tenir à jour les fichiers des libérés et ceux des libérations conditionnelles, de concert avec la direction de l'exécution des peines ;
- suivre, de concert avec la direction de l'exécution des peines, le travail pénal ;
- participer aux travaux de la commission de libération conditionnelle ;
- contrôler les activités récréatives, sportives et culturelles proposées aux détenus ;
- concevoir des méthodes et des techniques de rééducation à appliquer aux détenus en s'inspirant notamment des recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine ;
- promouvoir la formation professionnelle des détenus ainsi que l'enseignement scolaire qui leur est destiné ;
- définir les méthodes de rééducation des mineurs délinquants et assurer leur réinsertion.

Article 12 : La direction de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire comprend :

- le service de l'assistance sociale et culturelle ;
- le service de la formation professionnelle des détenus ;
- le service de l'alphabétisation et de l'enseignement ;
- le service des centres de rééducation pour mineurs délinquants.

Chapitre 6 : De la direction de l'informatique

Article 13 : La direction de l'informatique est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- organiser et gérer le système informatique ;
- assurer l'entretien et la maintenance du matériel informatique ;
- assurer le traitement informatique de toutes les données et toutes les informations relatives aux enquêtes, aux études nécessaires menées par la direction générale ;
- inciter le personnel à s'initier aux technologies de l'information et de la communication ;
- assurer la gestion et l'archivage électronique des documents ;
- organiser et moderniser les systèmes d'informations, les réseaux et les bases de données de la direction générale ;
- entretenir et maintenir le réseau informatique ;
- promouvoir la pratique du réseau et télécommunication ;
- organiser et gérer le fichier informatique des données pénitentiaires des structures déconcentrées ;
- élaborer la politique d'informatisation de l'ensemble des services ;
- définir les besoins en service informatique ;
- organiser la sécurité et la gestion dynamique du site Internet ;
- élaborer une politique de maintenance des équipements.

Article 14 : La direction de l'informatique comprend :

- le service de l'informatique;
- le service des nouvelles technologies de communication ;
- le service de la maintenance.

Chapitre 7 : De la direction des ressources humaines

Article 15 : La direction des ressources humaines est dirigée et animée par un directeur.

Elle est chargée, notamment, de :

- définir et promouvoir la politique de formation et de perfectionnement du personnel pénitentiaire ;
- contrôler l'activité des centres de formation professionnelle des maisons d'arrêts et de correction;
- suivre la formation et le recyclage du personnel pénitentiaire ;
- collecter et gérer les profils du personnel en service dans l'administration pénitentiaire ;
- gérer les ressources humaines ;
- gérer les affaires administratives ;
- tenir un fichier central ;
- solliciter les accords de partenariat entre les écoles de formation et les centres culturels des ambassades accréditées au Congo ;
- centraliser, gérer et conserver les archives pénitentiaires ;
- collecter, traiter et conserver la documentation de la direction générale et des services déconcentrés;
- constituer et gérer la bibliothèque et la vidéothèque;
- réaliser les travaux d'impression, de reprographie et d'édition ;
- gérer les archives et la documentation.

Article 16 : La direction des ressources humaines comprend :

- le service des affaires administratives ;
- le service de la formation ;
- le service des archives et de la documentation.

Chapitre 8 : Des directions départementales

Article 17 : Les directions départementales de l'administration pénitentiaire sont régies par des textes spécifiques.

Chapitre 9 : Des maisons d'arrêt

Article 18 : Les maisons d'arrêt sont régies par des textes spécifiques.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 19 : Les attributions et l'organisation des services et des bureaux à créer, en tant que besoin, sont fixées par arrêté du ministre.

Article 20 : Les chefs de service et les chefs de bureau sont nommés par arrêté du ministre.

Article 21 : Chaque direction centrale dispose d'un

secrétariat dirigé et animé par un secrétaire qui a rang de chef de bureau.

Article 22 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n° 99-86 du 19 mai 1999 portant organisation, attributions et fonctionnement de la direction générale de l'administration pénitentiaire, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, coordonnateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains,

Aimé Emmanuel YOKA

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Guy Brice Parfait KOLELAS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté n° 10370 du 27 juillet 2011 fixant les modalités d'avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale au titre de l'année 2012

Le ministre à la Présidence chargé de la défense nationale,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 3 - 2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;

Vu l'ordonnance n° 4 - 2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu l'ordonnance n° 5 - 2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale ;

Vu la loi n° 13-2007 du 25 juillet 2007 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 4-2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2005-73 du 28 janvier 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 por-

tant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2010-689 du 28 octobre 2010 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2005-73 du 28 janvier 2005 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale,

Arrête :

TITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article premier : Le présent arrêté, pris en application du décret n° 2005-73 du 28 janvier 2005, tel que modifié et complété par le décret n° 2010-689 du 28 octobre 2010 susvisé, précise les critères requis pour l'avancement normal au titre de l'année 2012 dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale.

TITRE II: DES CRITERES D'AVANCEMENT

CHAPITRE I : DES OFFICIERS

Article 2 : Nul ne peut être proposé à la nomination au grade de :

- Colonel ou capitaine de vaisseau
 - s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade de lieutenant-colonel ou capitaine de frégate, s'il n'a accompli au moins vingt (20) ans de services effectifs et s'il n'est titulaire d'un diplôme d'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré ou équivalent.
- Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate
 - s'il n'a servi quatre (4) ans minimum au grade de commandant ou capitaine de corvette, s'il n'a accompli au moins dix-sept (17) ans de services effectifs et s'il n'est titulaire d'un diplôme d'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré ou équivalent.
- Commandant ou capitaine de corvette
 - s'il n'a servi cinq (5) ans minimum au grade de capitaine ou lieutenant de vaisseau, s'il n'a accompli au moins treize (13) ans de services effectifs et s'il n'est titulaire du diplôme d'enseignement militaire supérieur du 1^{er} degré ou du certificat de perfectionnement des officiers subalternes ou équivalent.
- Capitaine ou lieutenant de vaisseau
 - s'il n'a servi quatre (4) ans minimum au grade de lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1^{re} classe et s'il n'a accompli au moins huit (8) ans de services effectifs.
- Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1^{re} classe
 - s'il n'a servi deux (2) ans minimum au grade de sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2^e

classe pour les officiers école, s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade de sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2^e classe pour les officiers nommés par voie de concours pour le franchissement.

* Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2^e classe par voie de concours pour le franchissement

- s'il n'a servi un (1) an minimum au grade d'adjudant-chef ou maître principal, s'il n'a accompli au moins onze (11) ans de services effectifs pour les sous-officiers école et s'il n'est titulaire du brevet d'armes du 1^{er} degré, du brevet d'armes du 2^e degré, du brevet technique n° 1 (ABC, artillerie et génie), du brevet technique n° 2, du brevet supérieur, du diplôme de qualification supérieur de gendarmerie n° 2 ou équivalent ;
- s'il n'a servi un (1) an minimum au grade d'adjudant-chef ou maître principal, s'il n'a accompli au moins quinze (15) ans de services effectifs pour les militaires des forces armées congolaises et quatorze (14) ans pour la gendarmerie nationale et s'il n'est titulaire du brevet d'armes du 1^{er} degré, du brevet d'armes du 2^e degré, du brevet technique n° 1 (ABC, artillerie et génie), du brevet technique n° 2, du brevet supérieur, du diplôme de qualification supérieur de gendarmerie n° 2 ou équivalent.

CHAPITRE II : DES SOUS-OFFICIERS

Article 3 : Nul ne peut être proposé à la nomination au grade de :

- * Adjudant-chef ou maître principal :
 - s'il n'a servi deux (2) ans minimum au grade d'adjudant ou premier maître, s'il n'a accompli au moins dix (10) ans de services effectifs pour les sous-officiers école et s'il n'est titulaire du brevet d'armes du 1^{er} degré, du brevet d'armes du 2^e degré, du brevet technique n° 1 (ABC, artillerie et génie), du brevet technique n° 2, du brevet supérieur ou équivalent ;
 - s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade d'adjudant ou premier maître, s'il n'a accompli au moins quatorze (14) ans de services effectifs pour les forces armées congolaises et s'il n'est titulaire du brevet d'armes du 1^{er} degré, du brevet d'armes du 2^e degré, du brevet technique n° 1 (ABC, artillerie et génie), du brevet technique n° 2, du brevet supérieur ou équivalent ;
 - s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade d'adjudant, s'il n'a accompli au moins treize (13) ans de services effectifs pour la gendarmerie nationale et s'il n'est titulaire du diplôme de qualification supérieure de gendarmerie n° 2 ou équivalent.
- * Adjudant ou premier maître :
 - s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade sergent-chef ou maître, s'il n'a accompli au moins huit (8) ans de services effectifs pour les sous-officiers école et s'il n'est titulaire du brevet

d'armes du 1^{er} degré, d'un brevet technique n° 1, d'un brevet élémentaire du 2^e degré, d'un brevet d'aptitude technique ou d'un brevet élémentaire et d'aptitude technique ou équivalent ;

- s'il n'a servi quatre (4) ans minimum au grade de sergent-chef ou maître, s'il n'a accompli au moins onze (11) ans de services effectifs pour les forces armées congolaises et s'il n'est titulaire du brevet d'armes du 1^{er} degré, d'un brevet technique n° 1, d'un brevet élémentaire du 2^e degré, d'un brevet d'aptitude technique ou d'un brevet élémentaire et d'aptitude technique ou équivalent ;
- s'il n'a servi quatre (4) ans minimum dans le grade de maréchal de logis chef, s'il n'a accompli au moins dix (10) ans de services effectifs pour la gendarmerie nationale et s'il n'est titulaire du diplôme de qualification supérieure de gendarmerie n° 1 ou équivalent.

* Sergent-chef, maître ou maréchal de logis chef :

- s'il n'a servi trois (3) ans minimum au grade de sergent ou second maître, s'il n'a accompli au moins cinq (5) ans de services effectifs pour les sous-officiers école, sept (7) ans de services effectifs pour les sous-officiers rang des forces armées congolaises et s'il n'est titulaire du diplôme de base de sous-officier, du certificat interarmes, d'un brevet élémentaire du 2^e degré ou d'un brevet élémentaire de spécialité ;
- s'il n'a servi quatre (4) ans minimum au grade de maréchal de logis, s'il n'a accompli au moins cinq (5) ans de services effectifs pour la gendarmerie nationale et s'il n'est titulaire du diplôme d'officier de police judiciaire ou du brevet de chef de groupe ou équivalent.

* Sergent ou second maître :

- s'il n'a servi deux (2) ans minimum au grade de caporal-chef ou quartier maître de 1^{re} classe, s'il n'a accompli au moins quatre (4) ans de services effectifs et s'il n'est titulaire du certificat d'aptitude technique n° 2, du brevet élémentaire de spécialité ou du brevet élémentaire du 2^e degré.

Article 4 : Les sergents titulaires du brevet technique n° 1 ou du brevet d'armes du 1^{er} degré non détenteurs du certificat interarmes ne sont pas proposés au grade de sergent-chef.

Article 5 : Seul le certificat d'aptitude technique n° 2 est exigé au personnel féminin proposable au grade de sergent-chef. Cette disposition ne s'applique pas au personnel féminin de la gendarmerie nationale.

CHAPITRE III : DES MILITAIRES DU RANG

Article 6 : Nul ne peut être proposé à la nomination au grade de :

* Caporal-chef ou quartier- maître de 1^{re} classe :

- s'il n'a servi un (1) an minimum au grade de caporal ou quartier maître de 2^e classe et s'il n'est

titulaire du certificat d'aptitude technique n° 1, du brevet élémentaire du 1^{er} degré ou du brevet élémentaire des équipages.

* Caporal ou quartier-maître de 2^e classe :

- s'il n'a servi un (1) an minimum au grade de soldat ou matelot et s'il n'est titulaire du certificat d'aptitude technique n° 1, du brevet élémentaire du 1^{er} degré ou du brevet élémentaire des équipages.

La nomination à l'emploi de 1^{re} classe n'est prononcée que si le bénéficiaire a servi six mois minimum comme soldat de 2^e classe ou matelot.

Une instruction du chef d'état-major général des forces armées congolaises fixe les modalités d'avancement des militaires du rang.

TITRE III : DE LA CONSTITUTION ET DE LA TRANSMISSION DES DOSSIERS

Article 7 : Les dossiers de proposition à l'avancement comprennent :

A- Pour les officiers :

- la copie de la décision d'engagement ;
- le texte de nomination au grade actuel;
- les feuilles de notes des trois dernières années ;
- les relevés de punitions des trois dernières années;
- la copie du diplôme exigé ;
- l'état récapitulatif par grade.

B- Pour les sous-officiers :

- la copie de la décision d'engagement ;
- le mémoire de proposition ;
- le texte de nomination au grade actuel ;
- la copie de diplôme exigé ;
- les feuilles de notes des trois dernières années ;
- les relevés de punitions des trois dernières années;
- le feuillet ;
- l'état récapitulatif par grade.

C- Pour les militaires du rang :

- la copie de la décision d'engagement ;
- le texte de nomination au grade actuel ;
- la copie de diplôme exigé ;
- l'état de proposition par grade dûment renseigné.

Article 8 : Les dossiers de proposition à l'avancement des personnels officiers et sous-officiers des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale, doivent être adressés au ministre de la défense nationale, par le biais de la direction générale des ressources humaines. Ceux des militaires du rang doivent être adressés au chef d'état-major général des forces armées congolaises, par le biais de la direction de l'organisation et des ressources humaines.

Article 9 : Les dossiers de proposition à l'avancement des personnels officiers et sous-officiers des structures ci-après doivent être adressés directement au ministre de la défense nationale (direction générale des ressources humaines) :

- maison militaire du Président de la République ;
- structures rattachées au ministre de la défense nationale ;
- contrôle spécial de la direction générale des ressources humaines (détachés hors ministère de la défense nationale, stagiaires locaux évoluant dans les écoles civiles et stagiaires à l'étranger).

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 10 : Les critères définis aux articles 2, 3 et 6 du présent arrêté doivent être remplis au 31 décembre 2011.

Article 11 : Le choix à l'avancement est subordonné à un certain nombre de critères. Ceux-ci pouvant se cumuler :

- la fonction ;
- le mode de recrutement ;
- la manière de servir ;
- la possession des diplômes de fin d'études militaires ;
- le temps de grade ;
- le temps de service.

Article 12 : Les quotas des proposés par grade, de nomination par trimestre et l'ordre des critères de choix pour l'avancement sont fixés par directive du ministre.

Article 13 : Le chef d'état-major général des forces armées congolaises, le commandant de la gendarmerie nationale et le directeur général des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 27 juillet 2011

Charles Zacharie BOWAO

MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATIONS

Décret n° 2011-495 du 29 juillet 2011 portant création, attributions et organisation du comité national de coordination du passage de l'audiovisuel analogique au numérique

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la compo-

sition et le fonctionnement du conseil supérieur de la liberté de communication ;

Vu la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication ;

Vu la loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public ;

Vu la loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques ;

Vu la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009 portant création de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète :

Article premier : Il est créé un comité national de coordination du passage de l'audiovisuel analogique au numérique.

Article 2 : Le comité national de coordination est un organe chargé de :

- coordonner et orienter les actions à mener en vue de la numérisation de la radiodiffusion télévisuelle terrestre ;
- établir, d'une part, un diagnostic préalable de la situation du paysage audiovisuel en terme de réception, de couverture actuelle des télévisions, de nombre de foyers TV, de taux de pénétration, de modes de réception ; et de l'autre, une feuille de route détaillée de la transition de la radiodiffusion télévisuelle terrestre vers le numérique au plus tard le 31 décembre 2011 ;
- fixer des objectifs chiffrés à atteindre en terme de couverture en télévision du territoire national, pour désenclaver l'arrière-pays et réduire la fracture du numérique ;
- analyser et proposer les dispositions réglementaires nécessaires visant à clarifier la séparation des champs de compétences entre le régulateur des médias de l'audiovisuel et le régulateur des communications électroniques, tenant compte du nouvel environnement créé par la Télévision Numérique Terrestre ;
- analyser et proposer les dispositions réglementaires adéquates sur les statuts et obligations des opérateurs, entre autres en imposant des obligations de mutualisation d'infrastructure de la radiodiffusion télévisuelle numérique et des télécommunications ;
- analyser et proposer les dispositions réglementaires adéquates sur les statuts et obligations des diffuseurs du secteur de la télévision numérique terrestre, notamment en impulsant les bouquets de programmes reflétant les cultures locales et en favorisant la diffusion des programmes télévisuels d'origine nationale ;
- analyser et proposer un cadre juridique pour le secteur de la Télévision Numérique par Satellite ;
- analyser et proposer un cadre réglementaire visant à favoriser les investissements propices dans le secteur de l'audiovisuel numérique ;
- favoriser les investissements propices dans le

- secteur de l'audiovisuel numérique ;
- créer des programmes reflétant les cultures locales et fixer des quotas pour les programmes télévisuels d'origine congolaise diffusés ;
 - acquérir et réduire les taxes fiscales et douanières des équipements de réception numérique par les foyers, en particulier pour les populations les plus démunies ;
 - assurer une très large campagne de communication et d'information sur la transition vers le numérique et ses impacts en termes d'offre de programmes et de besoins d'équipement ;
 - proposer des dispositions de collecte et de recyclage du parc des récepteurs TV analogiques ;
 - proposer des mesures adéquates pour la revalorisation et la sécurisation des archives audiovisuelles ;
 - analyser et proposer un cadre réglementaire visant à protéger le consommateur en matière de publicité et de parrainage ;
 - procéder à des appels à candidatures pour les nouveaux postulants ;
 - mettre en place des programmes de formation et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la communication audiovisuelle, y compris la formation interne au sein des entreprises audiovisuelles ;
 - analyser les contraintes posées par la présence de la diffusion simultanée en mode numérique et analogique en bandes III, IV et V, ainsi que les coûts associés élevés ;
 - adopter les normes appropriées pour la télévision numérique terrestre, y compris pour les récepteurs télé au Congo ;
 - réfléchir et proposer des mesures sur l'optimisation des atouts du dividende numérique ;
 - définir le mécanisme d'évaluation périodique de la mise en œuvre de la transition radiodiffusion télévisuelle terrestre vers le numérique ;
 - proposer une stratégie et un calendrier d'arrêt de la diffusion TV analogique conformément à la date prévue par l'UIT.

Article 3 : Le comité national de coordination du passage de l'audiovisuel analogique au numérique comprend :

- une coordination nationale ;
- une commission technique.

Article 4 : La coordination nationale est chargée de la supervision, du contrôle et de la mise en œuvre de l'ensemble des décisions et planifications des stratégies élaborées par la commission technique. Elle est composée ainsi qu'il suit :

- président : le ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République ;
- premier vice-président : le ministre en charge des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication ;
- deuxième vice-président : le ministre en charge de la communication ;
- rapporteur : le président du conseil supérieur de la liberté de communication ou son représentant.

membres :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant du conseil supérieur de la liberté de communication ;
- un représentant du ministère en charge des finances, du budget et du portefeuille public ;
- un représentant de la délégation des grands travaux ;
- un représentant de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;
- un représentant de la direction générale de la télédiffusion ;
- un représentant de la direction des nouvelles technologies.

Article 5 : La commission technique est chargée d'élaborer sur les bases juridique, technique et économique, des propositions et des décisions pertinentes pour la réussite de la transition vers le numérique. Elle est composée ainsi qu'il suit :

- président : le directeur général des postes et des télécommunications ;
- vice-président : le directeur général de la télédiffusion ;
- rapporteur : le directeur des nouvelles technologies ;

membres :

- un représentant du ministère de la justice et des droits humains ;
- un représentant du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
- un représentant du ministère de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration ;
- deux représentants du ministère en charge des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication ;
- deux représentants du ministère en charge de la communication ;
- un représentant du ministère en charge de l'intérieur et de la décentralisation ;
- deux représentants du ministère en charge de la défense nationale ;
- deux représentants du ministère en charge des finances, du budget et du portefeuille public ;
- un représentant du ministère en charge du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;
- un représentant du ministère en charge de l'enseignement supérieur ;
- un représentant du ministère en charge de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi ;
- un représentant du ministère en charge de la culture et des arts ;
- un représentant du ministère en charge de la santé et de la population ;
- un représentant du ministère en charge des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- un représentant du ministère en charge du commerce et des approvisionnements ;
- un représentant du ministère en charge de la recherche scientifique ;

- deux représentants du conseil supérieur de la liberté de communication ;
- deux représentants de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;
- un représentant de la chambre de commerce ;
- un représentant des associations des consommateurs ;
- un représentant des associations de défense des droits de l'homme ;
- un représentant du patronat ;
- un représentant de chaque chaîne publique et privée régulière et en activité.

Article 6 : Un arrêté ministériel définit, sur la base de la planification stratégique et de la feuille de route détaillée établie par le comité national de coordination, les activités, les organes responsables pour leur mise en œuvre et les délais d'implémentation.

Article 7: Les frais de fonctionnement du comité national de coordination sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 8 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication,

Thierry MOUNGALLA

Le ministre de la communication et des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement,

Bienvenu OKIEMY

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Décret n ° 2011-492 du 29 juillet 2011 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil de santé

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 009-88 du 23 mai 1988 instituant un code de déontologie des professions de la santé et des affaires sociales en République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

Décète :

TITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article premier : Le présent décret fixe, conformément à l'article 22 de la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 susvisée, les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil de santé.

TITRE II : DES ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le conseil de santé est un organe consultatif institué auprès du ministère en charge de la santé.

A ce titre, il émet des avis sur :

- les dossiers des évacuations sanitaires vers l'extérieur du pays ;
- les demandes d'indemnité de survie des malades ;
- la prise en charge des frais relatifs aux médicaments.

Article 3 : Le conseil de santé émet également des avis sur les demandes de mutation et de changement de poste de travail pour des raisons de santé, soumises à chaque ministre.

TITRE III : DE LA COMPOSITION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 4 : Le conseil de santé est composé comme suit :

- président : le ministre de la santé ;
- vice-président : le directeur général de la santé ;
- secrétaire : le chef de service médico-social;

membres :

- un représentant de la Présidence de la République;
- le directeur du service central de santé des armées ou son représentant ;
- le directeur des soins et des services de santé ;
- un représentant du trésor public ;
- un représentant de la direction générale de la fonction publique ;
- un représentant de la direction générale du contrôle budgétaire ;
- un représentant du secteur privé de la santé ;
- un représentant du ministère en charge des affaires sociales ;
- six médecins ;
- deux chirurgiens : traumatologie/orthopédie et viscéral ;
- un interniste ;
- un anesthésiste réanimateur ;
- un pédiatre ;
- un gynécologue.

Le conseil de santé peut faire appel, en tant que de besoin, à toute personne ressource.

Article 5 : Le conseil de santé se réunit en session

ordinaire une fois par mois sur convocation de son président.

Toutefois le président peut convoquer une session extraordinaire composée du directeur général de la santé, du représentant de la Présidence de la République, du chef de service médico-social, de deux médecins au minimum et d'un représentant des régies financières.

Article 6 : Les dossiers sur lesquels statue le conseil de santé sont transmis au ministère de la santé par le biais de la direction des affaires médicales du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, après validation par son comité d'experts, dont la composition varie selon le type de pathologie faisant l'objet d'une évacuation.

Article 7 : La composition du dossier médical ainsi que toutes les procédures y relatives sont déterminées par arrêté ministériel.

Article 8 : Tout dossier agréé par le conseil de santé fait l'objet d'un arrêté d'évacuation sanitaire signé par le ministre chargé de la santé, et revêtu des visas des directeurs généraux de la santé, du budget et du contrôle budgétaire.

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 9 : Les frais de fonctionnement du conseil de santé sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 10 : L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour la prise en charge totale ou partielle des malades évacués, ayant le statut de fonctionnaire, d'indigent ou de retraité.

Article 11 : Les bénéficiaires de l'aide médicale et ceux ayant souscrit une assurance-maladie, ainsi que les personnes relevant des structures privées ou des établissements publics jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont à la charge desdits organismes.

Article 12 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre de la santé et de la population,

Georges MOYEN

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Guy Brice Parfait KOLELAS

Décret n° 2011 - 493 du 29 juillet 2011 instituant un régime de gratuité relative à la prise en charge de la césarienne, la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence de nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 009-88 du 23 mai 1988 instituant un code de déontologie des professions de la santé et des affaires sociales en République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 014-92 du 29 avril 1992 portant institution du plan national de développement sanitaire ;

Vu la loi n° 20-2010 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour l'année 2011 ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Il est institué un régime de gratuité relative à la prise en charge de la césarienne, la grossesse extra-utérine, des soins d'urgence du nouveau-né issu d'une césarienne et des autres interventions obstétricales majeures.

Article 2 : Le régime de gratuité institué à l'article premier du présent décret s'applique à :

- la césarienne ;
- la grossesse extra-utérine ;
- la rupture utérine ;
- l'hystérectomie d'hémostase ;
- la péritonite du post-partum ;
- la perforation utérine ;
- la délivrance artificielle ;
- la révision utérine ;
- la réparation des déchirures compliquées des parties molles ;
- l'aspiration endo-utérine ;
- la réanimation des complications dues à la pré-éclampsie ;
- la prise en charge pendant les sept premiers jours de vie du nouveau-né issu de la césarienne.

Article 3 : Sont concernées par l'application du régime de gratuité visé à l'article premier du présent décret, les formations sanitaires ci-après :

- les formations sanitaires publiques d'hospitalisation;
- les formations sanitaires privées admises à participer à l'exécution du service public.

Article 4 : Des arrêtés ministériels fixent les modalités d'application du présent décret.

Article 5 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2011

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Le ministre de la santé et de la population,

Georges MOYEN

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO

B – TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

AGREMENT

Arrêté n° 10223 du 22 juillet 2011. La société BOSCONGO, B.P. : 894, siège social : route du Havre, Pointe-Noire, est agréée pour l'exercice de l'activité de prestataire de service des gens de mer.

L'agrément est valable une année.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société BOSCONGO, qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Arrêté n° 10412 du 28 juillet 2011. La société EM TRADING sarl, siège social : 168, rue Lénine, arrondissement 5, Ouenzé, Brazzaville, est agréée pour l'exercice de l'activité de prestataire de service des gens de mer.

L'agrément est valable une année.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la société EM TRADING sarl, qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE (rectificatif)

Arrêté n° 10191 du 22 juillet 2011 portant rectificatif de l'arrêté n° 6423 du 2 septembre 2010 portant changement du nom patronymique de Mlle **NGAKOMO OKAMATALA ZITA (Chancelle)**.

Au lieu de :

Article 1^{er} : née le 27 février 1984 à Brazzaville, fille de **ALAMBA (Louis)** et de **NGAKOMO (Valentine)**.

Lire :

Article 1^{er} : née le 27 avril 1984 à Brazzaville, fille de **ELION (Alphonse)** et de **NGAKOMO (Valentine)**.

Le reste sans changement.

ADJONCTION DE NOM

Arrêté n° 10192 du 22 juillet 2011 portant rectificatif de l'arrêté n° 3133 du 11 mars 2011 portant adjonction de nom de Mlle **NKAYA SARAH (Mercilia)**.

Au lieu de :

Article 1^{er} : fille de **DISSOUSSOU SAMBA (Séverin)** et de **MOUKOULOU MBOYO (Christine Ornella)**.

Lire :

Article 1^{er} : fille de **DISSOUSSOU SAMBA (Séverin)** et de **MOUKOULOU MBOYO (Christelle Ornella)**.

Le reste sans changement.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

AGREMENT

Arrêté n° 10334 du 26 juillet 2011. M. **ZONIABA (Serge Blaise)** est agréé en qualité de président du conseil d'administration de la société "assurances et réassurances du Congo".

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

CONGE DIPLOMATIQUE

Arrêté n° 10225 du 22 juillet 2011. Un congé diplomatique de deux mois, pour en jouir à Brazzaville, est accordé à M. **BEMBET (Christian Gilbert)**, précédemment ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en

République d'Angola (Luanda), rappelé définitivement au Congo.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 28 novembre 2008, date effective de cessation de service de l'intéressé.

Arrêté n° 10399 du 28 juillet 2011. Un congé diplomatique de deux mois, pour en jouir à Brazzaville, est accordé à M. **MOTOLI (Aloïse)**, précédemment conseiller à la représentation spéciale de la présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire, rappelé définitivement au Congo.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 7 août 2009, date effective de cessation de service de l'intéressé.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

NOMINATION

Arrêté n° 10401 du 28 juillet 2011. M. **TSABI (André)**, attaché des services administratifs et financiers de 2^e classe, 4^e échelon, est nommé chef de secrétariat de direction à la direction générale des collectivités locales en remplacement de M. **NGATSIELOU (Casimir)**, appelé à d'autres fonctions.

M. **TSABI (André)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **TSABI (André)**.

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

ATTRIBUTION

Décret n° 2011-486 du 22 juillet 2011. Il est attribué à la Société de recherche et d'exploitation minière, domiciliée : Immeuble CNSS-APPT. 203 centre-ville, Tél et fax : (242) 81-25-36 Brazzaville, République du Congo, et dans les conditions prévues par le présent décret un permis de recherches dit « permis Pougou » valable pour l'or et les substances connexes, dans le département du Niari.

La superficie du permis de recherches, réputée égale à 252 km², est définie par les limites géographiques suivantes :

Sommets	Longitude	Latitude
A	12°44'00" E	02°03'44" S
B	12°53'30" E	02°03'44" S
C	12°44'00" E	01°51'36" S
Frontière	Congo	Gabon

Le permis de recherches visé à l'article premier du

présent décret est accordé pour une durée de trois ans. Il peut faire l'objet de deux renouvellements d'une durée de deux ans chacun, dans les conditions prévues par le code minier.

Le programme des travaux à exécuter dans le cadre de ce permis de recherches est défini à l'annexe du présent décret.

La Société de recherche et d'exploitation minière est tenue de faire parvenir à la direction générale de la géologie, chaque fin de trimestre, les rapports des travaux.

La Société de recherche et d'exploitation minière doit associer, à chaque étape des travaux de recherches, les cadres et techniciens de la direction générale de la géologie.

Les échantillons prélevés au cours des travaux, destinés à des analyses ou à des tests à l'extérieur du territoire congolais, doivent faire l'objet d'un certificat d'origine délivré par le directeur général de la géologie.

Conformément aux dispositions des articles 149, 150 et 151 de la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant Code minier, la société de recherche et d'exploitation minière bénéficie de l'exonération de tous droits et taxes à l'importation et de toutes taxes intérieures sur les matériels et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de recherches minières.

Toutefois, la société de recherche et d'exploitation minière doit s'acquitter d'une redevance superficielle conformément aux textes en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 36, 91 et 92 de la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier, le permis de recherches minières visé par le présent décret peut, en cas de non exécution ou d'arrêt des travaux pendant neuf mois consécutifs sans raison valable, faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait.

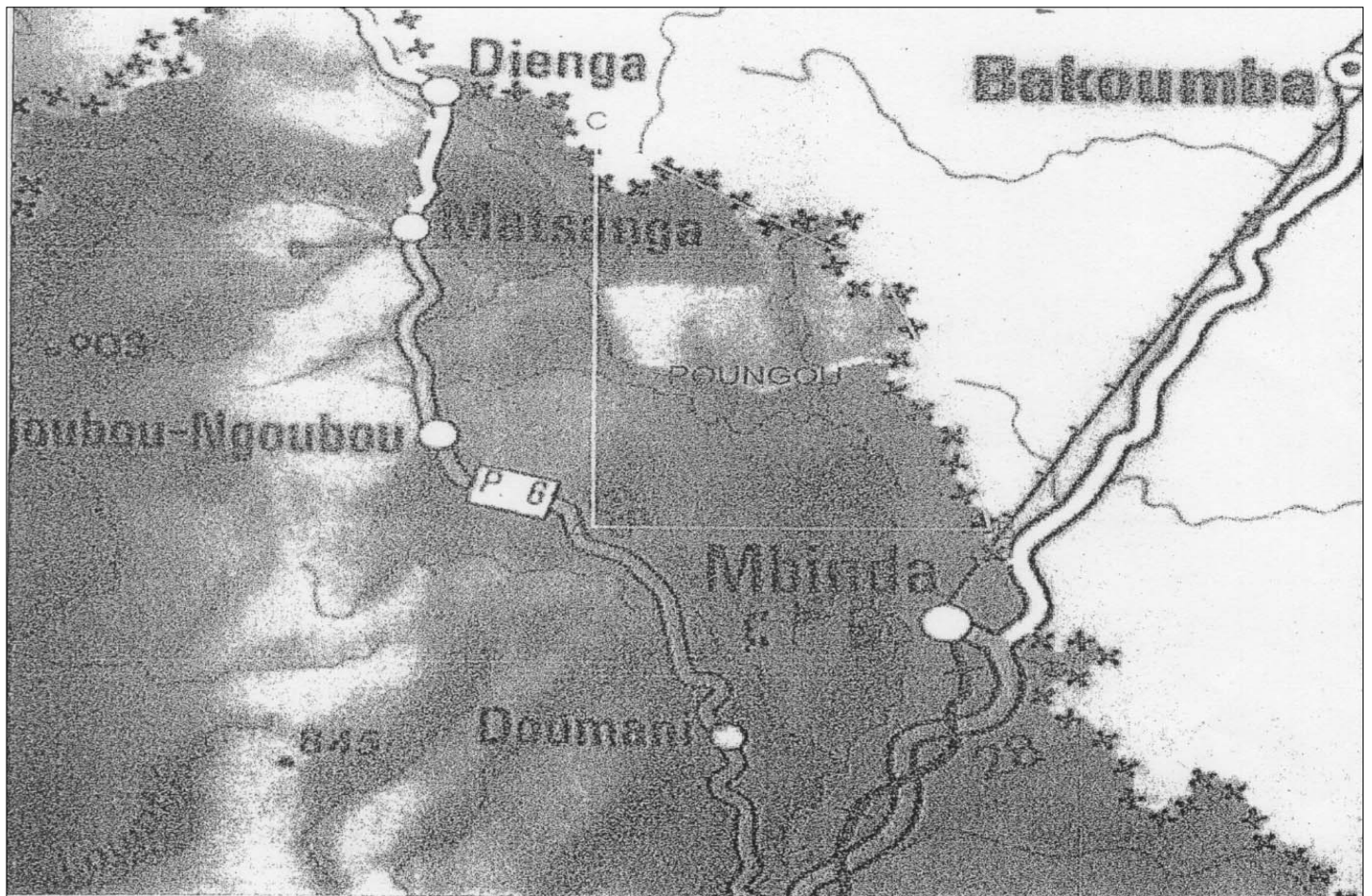
En cas de découverte d'un ou de plusieurs gisements exploitables dans la superficie visée à l'article 2 du présent décret, il est attribué de droit un permis d'exploitation, pour chaque gisement, à la Société de recherche et d'exploitation minière.

Conformément aux dispositions des articles 98, 99 de la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier, une convention doit être signée entre la Société de recherche et d'exploitation minière et l'Etat congolais.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la société de recherche et d'exploitation minière exerce ses activités de recherches minières ainsi que les modalités de suivi et de contrôle de celles-ci par l'Etat.

Le ministre des mines et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Permis de recherches « POUNGOU » pour l'or et les substances connexes du département du Niari attribué à la société de recherches et d'exploitation minière (S.R.E M)



Arrêté n° 9987 du 18 juillet 2011. La société SICO, domiciliée : 75, rue Bouzala, Mougali, B.P.: 2633, Tel (242) 05.590.63.71 / (242) 06.898.10.09, Brazzaville, République du Congo, est autorisée à procéder à des prospections minières valables pour l'or dans la zone de Sembé-Loupo du département de la Sangha.

La superficie de la zone à prospector, réputée égale à 1145 km², est définie par les limites géographiques suivantes :

Sommets	Longitude	Latitude
A	14°26'06" E	1°45'18" N
B	14°38'06" E	1°45'18" N
C	14°38'06" E	1°28'44" N
D	14°14'15" E	1°28'44" N
E	14°14'15" E	1°40'12" N
F	14°26'06" E	1°40'12" N

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative, la société SICO est tenue d'associer aux travaux de prospection les cadres et techniciens de la direction générale de la géologie.

Les échantillons prélevés au cours des travaux et destinés à des analyses ou à des tests à l'extérieur du territoire congolais doivent faire l'objet d'un certificat d'origine délivré par le directeur général de la géologie.

La société SICO fera parvenir les rapports des travaux, chaque fin de trimestre, à la direction générale de la géologie.

Conformément aux dispositions des articles 149 et 151 de la loi n°4 2005 du 11 avril 2005 portant code minier, la société SICO bénéficie de l'exonération de tous les droits et taxes à l'importation et de toutes taxes intérieures sur les matériels et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de prospection minière.

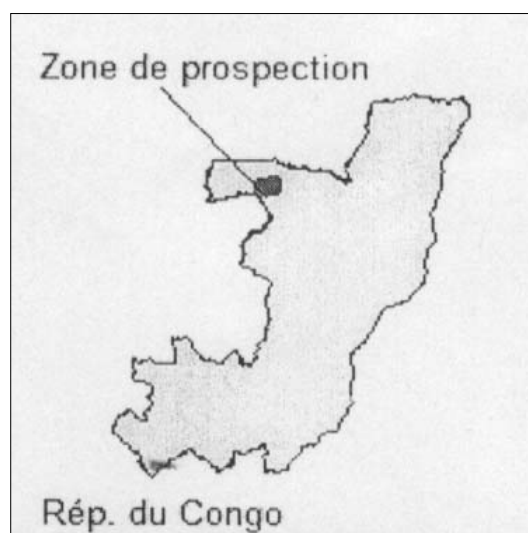
Cependant, la société SICO s'acquittera d'une redevance superficière, conformément aux textes en vigueur.

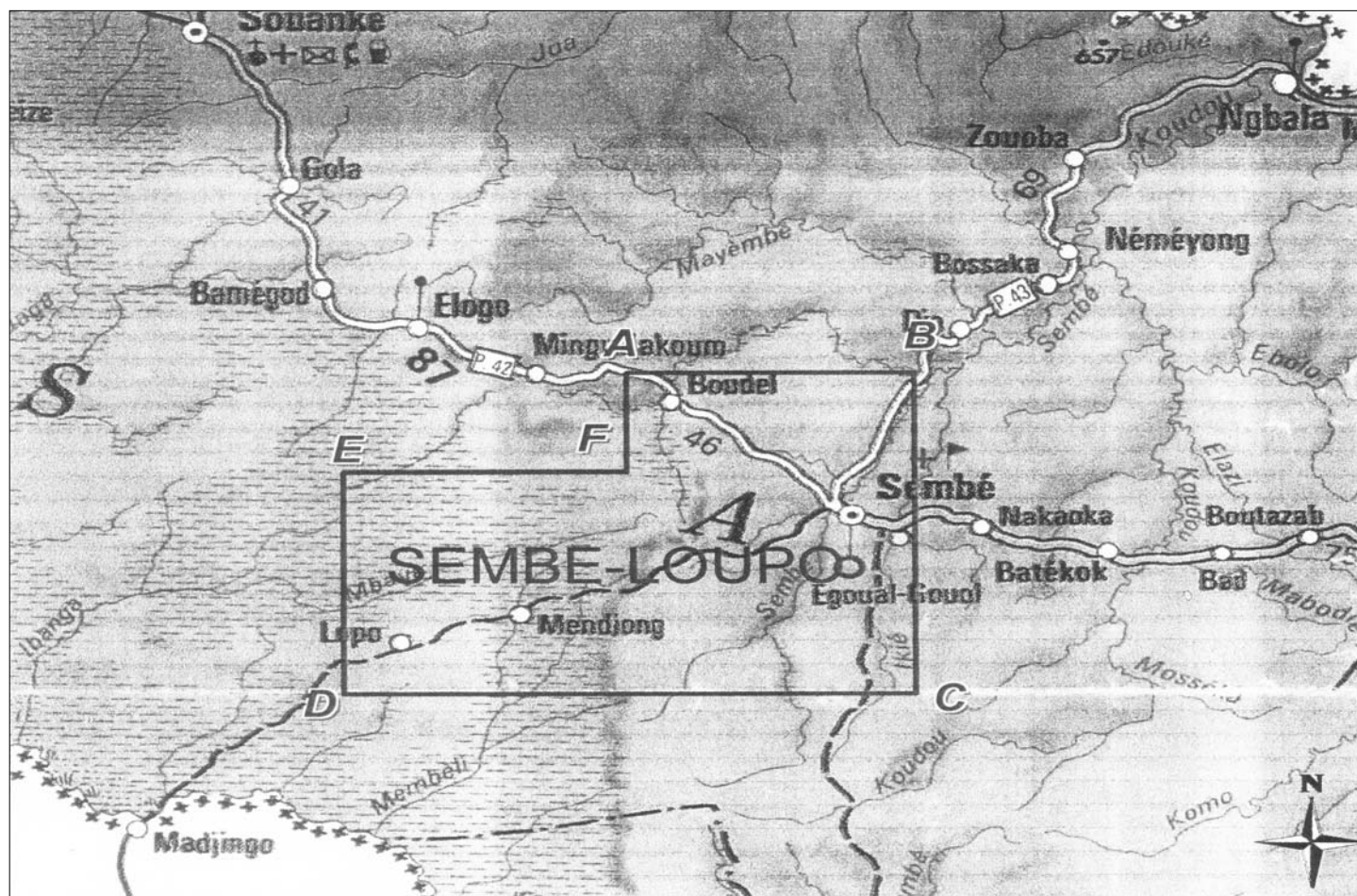
Conformément aux articles 91 et 92 de la loi n°4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier, l'autorisation de prospection visée par le présent arrêté pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait en cas de non-exécution ou d'arrêt des travaux pendant trois mois consécutifs, sans raison valable.

La durée de validité de la présente autorisation de prospection est de douze mois, renouvelable dans les conditions prévues par le Code minier.

Le directeur général de la géologie est chargé de veiller à l'application des présentes dispositions.

Autorisation de prospection « Sembé-Loupo » pour l'or du département
de la Sangha attribuée à la société Sico





Arrêté n° 10400 du 28 juillet 2011. La société Golden Lion, domiciliée : rond -point Kassai , B.P. : 4899, Pointe-Noire, République du Congo, est autorisée à procéder à des prospections minières valables pour le fer dans la zone d'Avima-Est du département de la Sangha.

La superficie de la zone à prospector, réputée égale à 1038 km², est définie par les limites géographiques suivantes :

Sommets	Longitude	Latitude
A	13°30' 00" E	2°00'00" N
B	13°50' 00" E	2°00'00" N
C	13°50' 00" E	1°45'00" N
D	13°30' 00" E	1°45'00" N

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative, la société Golden Lion est tenue d'associer aux travaux de prospection les cadres et techniciens de la direction générale de la géologie.

Les échantillons prélevés au cours des travaux et destinés à des analyses ou à des tests à l'extérieur du territoire congolais doivent faire l'objet d'un certificat d'origine délivré par le directeur général de la géologie.

La société Golden Lion fera parvenir les rapports des travaux, chaque fin de trimestre, à la direction générale de la géologie.

Conformément aux dispositions des articles 149 et 151 de la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier, la société Golden Lion bénéficie de l'exonération de tous les droits et taxes à l'importation et de toutes taxes intérieures sur les matériels et matériaux nécessaires à l'exécution des travaux de prospection minière.

Cependant, la société Golden Lion s'acquittera d'une redevance superficielle, conformément aux textes en vigueur.

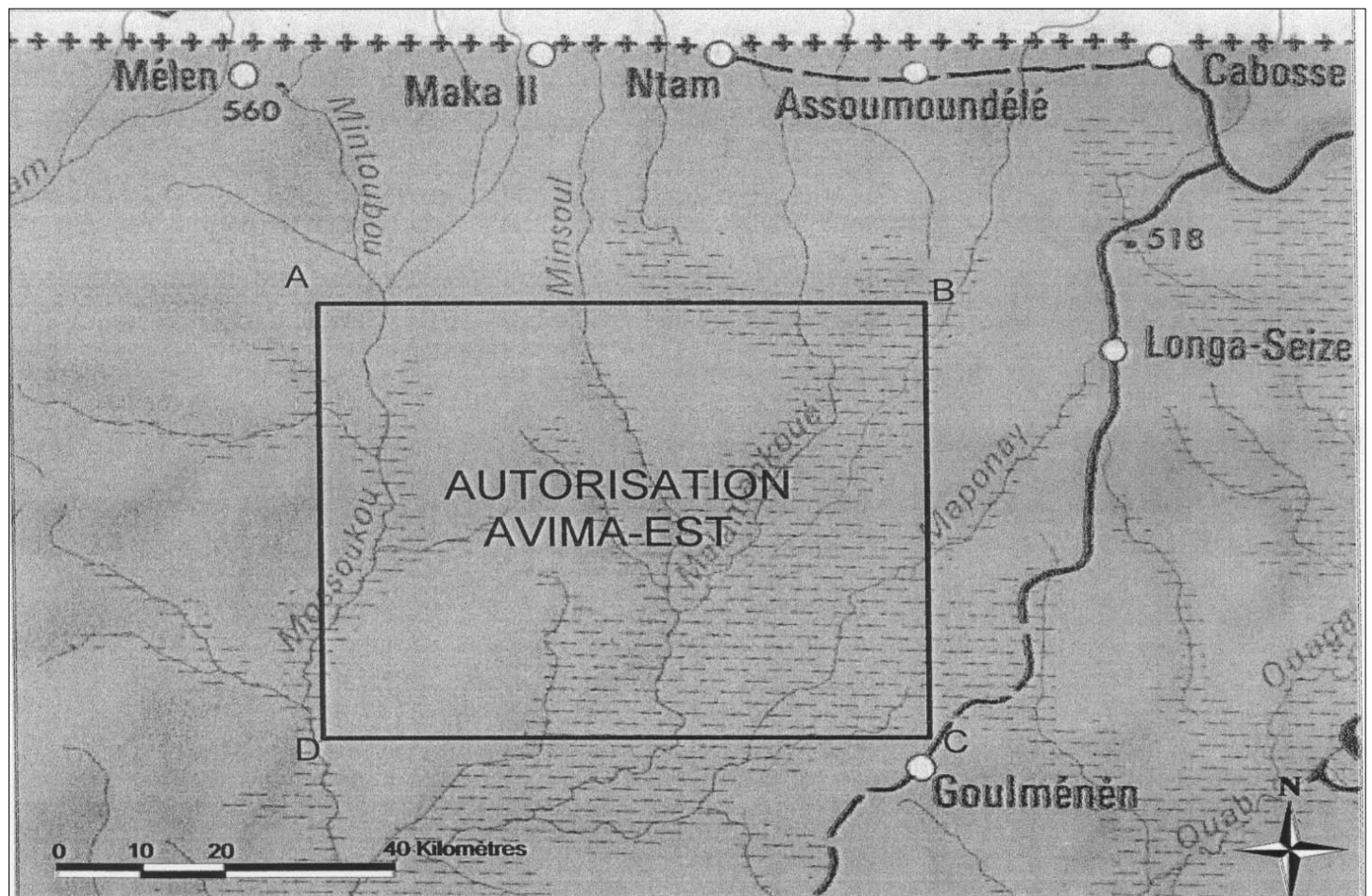
Conformément aux articles 91 et 92 de la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant Code minier, l'autorisation de prospection visée par le présent arrêté pourra faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait en cas de non

exécution ou d'arrêt des travaux pendant trois mois consécutifs, sans raison valable.

La durée de validité de la présente autorisation de prospection est de douze mois, renouvelable dans les conditions prévues par le Code minier.

Le directeur général de la géologie est chargé de veiller à l'application des présentes dispositions.

Autorisation de prospection « Avima-Est » pour le fer du département de la Sangha attribuée à la société Golden Lion



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL,
DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI**

ADMISSION

Arrêté n° 9438 du 29 juin 2011. Sont déclarés admis aux concours directs d'entrée dans les écoles de formation professionnelle (ENBA, ENI, EPMMS, ENMA, ENEF), session d'août 2010, les candidats dont les noms et prénoms suivent, classés par option et par spécialité.

Il s'agit de :

Ecole Nationale des Beaux-Arts (E. N. B. A)

Option : ELEVE

Spécialité : MUSIQUE

Matricule	Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
AAA0004	BACKADI Fildrich Dorchanel	15/05/1983 Brazzaville	M
AAA0009	BAKALA Priss Dorisia Christella	27/05/1989 Nkayi	F
AAA0012	BALOUBOUTILA Chandelier Mercisei Nédecél	24/03/1994 Brazzaville	F
AAA0021	BIBILA MANKASSA MFOUTOU Méloine	06/01/1983 Nkayi	F
AAA0023	BILONGO Natalie Raymonde	02/01/1978 Brazzaville	F
AAA0029	BOUZOUYOU MIKEMBI Jean Céline	31/12/1994 Brazzaville	F
AAA0032	DINGA Grège Patrick Rejdy	06/08/1992 Dolisie	M
AAA0041	KIHADI SANSI Bienvenue Dorelle	29/03/1991 Brazzaville	F
AAA0045	KIYENDOLO Christ Lucrèce Bodrique	17/12/1992 Brazzaville	M
AAA0050	LOCKO OUMBA Rogassie vertulie Morcelle	27/05/1985 Brazzaville	F
AAA0051	LOUAMBA MOUSSOUNDA BOUANGA Judith	22/10/1990 Zanaga	F
AAA0057	MAKANGA Godelive Laurette	15/08/1979 Brazzaville	F
AAA0078	MIAVOUKANA LEMBA Francely Inelga Mirebelle	28/06/1986 Brazzaville	F
AAA0079	MIENAHOU Christian Armel	13/12/1981 Massembo Loubaki	M
AAA0081	MINGUI Chimène Lynda	24/06/1984 Brazzaville	F
AAA0087	MOUNDAYA LOUHEMBO Aninat Rustin	17/09/1988 Missafou	M
AAA0090	MPAMBOU Sylvie Esther Guillène	14/11/1970 Brazzaville	F
AAA0094	NSONDE FOURIER Geordelant	30/04/1986 Kindamba	M
A A A0095	NZALAKANDA Erice Lesly	03/01/1981 Brazzaville	F
AAA0098	NDZIOU Galla	29/09/1974 Brazzaville	F
AAA0105	NKEMBI LEPARLEES Chraiche Heuldatet	30/06/1989 Banda-kayes	F
AAA0116	PAYADE Shinone Perès	11/08/1987 Abala	M
AAA0122	TSINA MBONGA Gildrine Rodrigaise	31/05/1978 Brazzaville	F
A BA0001	BAMBI MANDOUNOU Prestige Leonov	06/09/1988 Madingou	M
ABA0003	BOUNGOU-PEMBE Gisele Mathilde	06/02/1989 Mabombo	F
ABA0004	DANGUI Chatri Diassé-Dallia	11/01/1988 Nkayi	M
AGA0001	MANOKA Alain Roger	03/11/1979 Impfondo	M
AHA0003	MANTSANGA MBERI Roline Duwelle	30/07/1989 Brazzaville	F
AHA0004	NDONGUI-YALA Abdel Mollet	25/09/1989 Mont-belo	M
AHA0006	TSIMBA-MEMBO Elia	10/05/1986 Brazzaville	F

Total dans la spécialité : 30

Ecole Normale des Instituteurs (E.N.I)

Option: ELEVE

Spécialité : PRIMAIRE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe	Ets sollicité
EAA0002	ADZOUANGOLI Armistice Judith	08/05/1978 Brazzaville	F	ENI DIRECT zv
EAA0003	AKE ENGOBA Saida	23/02/1988 Pointe-noire	F	ENI DIRECT Bzv
EAA0004	AKOUALA Cyrils Jura	10/03/1982 Brazzaville	F	ENI DIRECT Bzv
EAA0005	AKOUALA MBAN NGUELELE	11/05/1981 Loutété	F	ENI DIRECT Ow
EAA0006	AKOUALA MONGO Habib Chancel	10/12/1987 Brazzaville	M	ENI DIRECT Bzv
EAA0013	AMONA Arlazie Estelle	18/02/1990 Brazzaville	F	ENI DIRECT Bzv
EAA0014	AMONA Printia Adeline	23/04/1989 Brazzaville	F	8
EAA0016	AMPILAFI Divine	05/02/1992 Brazzaville	F	ENI DIRECT Ow
EAA0023	BABAKANA BIDOUNGA Haudy Verelle	04/08/1980 Brazzaville	F	ENI DIRECT Bzv
EAA0024	BABAKANA Claude Marole	14/10/1983 Brazzaville	F	ENI DIRECT Bzv
EAA006	BABINDAMANA Pierpela Harnelle	02/8/1988 Brazzaville	F	ENI DIRECT Dol

EAA0027	BABOTE Patricia	21/02/1978	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0029	BADIA LOUVOUANBOU Victoire Mecchabées	23/09/1976	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA003	BAFUNTA NZONZA Tana Pierlise Irvine	29/01/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0033	BAGHAMBOULA Ines Carine	12/10/1977	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0036	BAHITOUKOU NSONA Marie irene	09/04/1986	Boko-songho	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA003	BHOUMIO MENGA Christelle	06/04/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0043	BAKEKMOLO BATETA Florence	12/06/1978	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0045	BKOUDISSA Joseph	30/01/1958	Kayes	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0046	BAKOULA Nerlie Phadelle	26/06/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0047	BALOKI MOUNDELE Hardene corvaline	22/01/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0048	BALOUBOUKA SOLO Jean Aristode	14/03/1990	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0049	BALOUBOULA Ledia Glabelle	11/04/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0050	BAMANA Pasline Schelda	06/07/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0052	BAMONANA Béatrice	04/12/1986	Pointe- noire	M	ENI DIRECT	Ow
EAA0053	BAMONEKA NTOMBO Wilda Rosine	27/06/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0059	BANTSIMBA MOUSSOUNDA Charline	26/02/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0062	BANZOUZI MIKOUNGA Christelle	21/09/1988	kinkala	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0063	BANZOUZI NKOKANI Thecia Angéline Jennifer	22/11/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0065	BARALANGUI Allyda Odrine	08/10/1981	Makoua	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0066	BARALANGUI Gesmine Marlene	19/06/1983	Makoua	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0073	BAYA KI55A Edmée Chantal	05/09/1985	Kinkala	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0075	BAYOKISSA Chilvan Rodney	30/05/1990	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0076	BAYOKISSA Galvany Leisney	03/07/1992	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0078	BAZEBIMIATA Renaud Victorien	20/06/1977	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Ow
EAA0079	BAZEBIZONZA NSONSISSA Didier	30/07/1979	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0080	BAZOUNGOULA DIAMONEKA Emery Christian	12/05/1989	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0083	BENABO Belmie Mirelle	13/10/1991	Linzolo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0091	BIBIMBOU MFOULOU Mercis Urcia Ginelle	06/05/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0094	BIDIMBOU NSONA Laura Nadine	25/06/1984	Pointe-Noire	F	ENI DIRECT	Dol
EAA007	BIKUEDI Armand Jean Chathel	30/10/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0102	BILEKO MAFOUTA Bembele Galcha	07/12/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0107	BINENGO Elsie Daubertine	03/03/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0114	BITOUKOU Marc	28/05/1962	kayes (Jacob)	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0116	BITSINDOU Daphné Franceline	03/09/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0118	BITSINDOU Guellord Vildrack	08/04/1988	Mindouli	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0119	BITSINDOU Lucia Annabelle	13/09/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0125	BOTOTO MAHOUNO Sylvain	12/12/1985	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Ow
EAA0127	BOUDZIKA Obed Don de dieu	14/12/1994	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0130	BOUEMBA NDEDI Aise Drechuy	29/07/1991	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0131	BOUEMBA NDEDI Keneth Beldovy	15/12/1984	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0132	BOUEMBA NDEDI Ursulla Blanche	25/02/1985	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0133	BOUKAKA BATIAKA Grâce Amelie	26/01/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0135	BOULEMVO MOUNOUNDZI Christelle	29/10/1980	Madzia	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0143	BOUZITOU MPEMBA Ursula Gladdys	21/12/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0144	BZVA LOULOU Junice	16/09/1976	Lékana	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0145	BZVOUKA-MOUTOMBO Valerie Alda	22/09/1987	Kindamba	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0147	DE SITA MIENANDI BIYERI Rita Tatiana	15/08/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	OW
EAA0150	DIAFOUKA Lydia Nadège	22/06/1972	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0153	DIAMBOMBA Florine Viviane	08/12/1978	Ongogni	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0156	DIANDAKA BANZOUZI Dulcia Etiennette	19/01/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0159	DIANZINGA Ella Ninelle	10/02/1990	Yangui	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0162	DIBA BALANDAMIO Annâise Gordalyce	13/05/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0163	DIBETA Ella Prisca	17/06/1983	Kibangou	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0172	DZANGA Lydzia Pulchérie	25/10/1985	Zonage-poste	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0176	EDOUMA Judith	30/08/1987	Boniala	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0177	EGNIKI MBOSSA Jess-Lee	28/11/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0181	ELENGA NGAKOSSO ISSONGO	25/08/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0188	ENATA LETOUA Florent	12/05/1990	Bodzeka	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0193	FOUKA OUMBA Annaëlle Aurore	16/10/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0196	GALA MABIKA Félicité bienvenue	11/07/1983	Gambomo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0197	GAMONKA Alphane Pherzyle	08/09/1982	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0198	GAMPIO-OMABIALA Ina Larissa	22/04/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0205	GOUEMO MOUSSONDA Larysa Alida	31/08/1987	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0207	HANGA Bienvenu	18/12/1987	Kingoyo-loukala	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0209	HOMBESSA DIAKABANA Chancelle Lydiane	12/10/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0213	INGOBA Rodia Sorelle Goitschelle	14/11/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0218	KAMANGO PAU Colombe	30/11/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0219	KANDA TIMANAKANGA Dorsiale Blanche	02/01/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0221	KAYA-MATONDO Freddy Gaël	07/07/1984	Ngabé	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0222	KENGUE Igriche Vanesse	21/12/1987	Mbomo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0224	KIABIYA BATAMIO Didielga Berchanin	18/09/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0225	KIABIYA Dietrich Sandrine	24/03/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0227	KIAMANGA Tecia Jubline	01/02/1982	Mbanza-ndounga	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0229	KIENDOLO SENGZA Zita Ulrhuhe	12/07/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0230	KIFOULA BANZOUZI Claude Fallone	21/11/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0231	KIHOULOU Anna Merveilles Dorianne	13/02/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol

AAA0234	KIMBADI BADILA Ella Henriette	06/04/1990	Pointe-N	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0237	KINDOU LENDA MATONDO MANKULU	19/03/1988	Pointe-N	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0238	KINKOUMA MAKAYA Carine	27/12/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0243	KISSEKA Eudoxie Opportune	11/05/1971	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0245	KITELO MBANZA Jean-Jacques	10/06/1983	Kinanga-T	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0248	KODIA Eudoxie Hortence	05/12/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0250	KOMBO MOUKOUYOU Gracia Lynelle	08/01/1991	Loubomo	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0251	KOMBO NGOMA Martine Delpech	16/01/1978	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
AAA0254	KONGO Pegui Annicha	06/05/1986	Loubomo	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0256	KOSSA NZOUMBA Isabelle Edith	28/02/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0263	KOUKA-KIPA Scherca Claude	29/11/1980	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0267	LANDOU BAMANADIO Josias Phégielle	27/09/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0285	LOMBA Agla Colombe Myrna	19/04/1990	Pointe-N	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0291	LOUBOUKA KEMDOLO Prefna Derluche	02/02/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0294	LOUKEBA Caroline	14/08/1964	Madingou	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0296	LOUMPANGOU MIANTOURILA Pastherel Lustry Larissia	18/04/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0298	LOUNGOUABEKA Thierry Armel	01/01/1984	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0301	LOUVOUEZO Laure Armande Séverine	18/07/1976	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0302	LOUYOKO MFOUTOU Fabrice	22/08/1979	Mfouati	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0308	MABANDZA MOUSSOUNDA Hornella	15/04/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0309	MABANDZA Princia Pamela Ruthe	10/07/1989	Kinkala	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0311	MABIALA NTOUARI Stevy Ledysia Patience	08/08/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0314	MABONDZO Réjo Karel Benjanot	25/09/1989	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Ow
AAA0316	MABONZO-VOUANDOU Andryxine	15/02/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0317	MABOTO Audrey Joséphine	21/02/1982	Madingou	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0318	MABOUNDO Raïssa Carmelle	08/06/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0320	MACKOUAKY GOLOUON Diane Alida	08/03/1977	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0326	MAHOUKOU BOUTOUKANAYO Sarturnin Sosthène	29/11/1978	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
AAA0327	MAHOUKOU Melon Sirus	17/05/1983	Kibouendé	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0329	MAKASSSI Bruno	25/05/1985	Boko	M	ENI DIRECT	Dol
AAA0330	MAKAYA NKONDANI Gainsoie Berveline	13/05/1990		F	ENI DIRECT	Ow
AAA0331	MAKAYA Rolande Joséphine	10/08/1988	Mfouati	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0334	MAKITA MBEMBE Odilonne Arlique Lety	11/10/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0335	MAKITA NGUELE Belfevie	11/10/1988	Mossendjo	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0337	MAKITA Senange Nadia	15/08/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0341	MAKOUMBOU MIENANDI Fane Irène	12/09/1976	Yangui	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0342	MAKOUMBOU Pruceille Bérénicia	09/04/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0345	MALONGA Aline Lorette Patricia	07/04/1982	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0351	MAMBOUENI NSOUKINA Chancel Muriel	09/08/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0355	MAMONA-NGAMBA Emma	23/12/1986	Djoundou	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0356	MAMPASSI MOUEMETH Fustie Derly	13/06/1991	Sibiti	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0359	MANANGA Jean Rossar Edouard	09/03/1968	Soukou -B	M	ENI DIRECT	Dol
AAA0362	MANGOU MVOUMBI Edwidge	26/12/1990	Moungoudou	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0368	MAPAKA ONDZIMANGO Aida Lidwine	25/05/1982	Mbinda	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0372	MASSENDO GOSSENE Graziella Felbat	27/02/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0374	MASSENDO LOUTAYA Grâce Neuvarice	11/08/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0375	MASSENDO VOUALA Rida Alida	05/04/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0377	MASSIKI BASSONGA Derdech	07/11/1989	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Ow
AAA0378	MASSINOUMBA Natacha Govendoline	19/05/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0381	MATOKO Grace Debora	23/01/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0388	MATSIMA Esthelle Roselyne	05/05/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0390	MATSIMOUNA BITSANGA Princilia	11/03/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0392	MATSIONA Stelas-Arlette	12/08/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0396	MAYOUMA Gernot Lévêque	11/11/1980	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
AAA0397	MAZOUKA MOUKOUMA Chrisley Beurel	12/10/1986	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0401	MBAYI MANDAKA Chandresh Duquenoît	12/05/1990	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0406	MBEMBA Momette Orta	17/12/1992	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0408	MBEMBA TONDELE Marie Chantale	08/05/1979	Mbomo	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0410	MBEPA Doris Audrey	24/09/1978	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0414	MBOMDOLO Love	8/05/1989	Matoumbou	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0415	MBONGA OUMBA Chapelle Jaudiane	14/05/1982	Linzolo	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0416	MBONGO Nadège	11/06/1983	Abala	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0418	MBOU LKIBI Bozena	08/01/1984	Mat d'Abili	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0419	MBOU Lottie Fridah	27/02/1987	Lékana	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0423	MBOUMBA MILANDOU Maëlle Péroline	03/05/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0427	MENAYAMI BALENDA Chanelle	18/04/1988	Boko-Songo	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0428	MEYA MIEMOUNSI Melie Yverline	12/12/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0429	MFOUDI Floriben Aristid	25/08/1988	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
AAA0431	MFOUTOU BOUKANA Michelle edwige	02/03/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0437	MIEKO Snelire Ryna	15/01/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0438	MIENAGATE-NKOUSSOU Habib Leczarella	26/03/1975	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
AAA0443	MIKAMONA Lovely Toussaint Dianhel	01/11/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
AAA0444	MIKAMONA-MASSALOU Vanécia Genaldie	25/08/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0445	MIKOUIZA Stella Arlesie Ginelle	22/12/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
AAA0446	MIKOUNTOUALA Dominique	03/09/1964	Kimbaoka	MissingM	ENI DIRECT	Bzv
AAA0448	MILANDOU Arlette Félicité	17/08/1974	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv

EAA0451	MILANDOU KEBADIO Anisette	20/08/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0452	MILANDOU LOUTAYA Ornela Léonce	15/02/1982	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0455	MILANDOU NDZABA Hornella Gemayelle	16/12/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0456	MILANDOU SANGOLO Leticia	28/07/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0460	MINZELE Princina Galine	12/12/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0462	MISSENGUE MOUYEHE Chancelvie	26/05/1987	Moungoundou S	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0463	MISSENGUE NIANGUI Juliënne	24/08/1992	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0464	MISSENGUI Laresse Durel	19/08/1993	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0465	MITAMONA Benyacia	04/09/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0467	MITORI MFOUTOU Gwladys	08/01/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0468	MITSIENO NAMBOU Lydia nithey	22/07/1974	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0471	MIYOUNA Josiane Claudia	09/09/1980	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0475	MOMBO-BIGNAGNI Nina Epiphanie	10/11/1985	Omoy-placongo	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0478	MOUABALAH Carine Rebecca Bertille	20/11/1975	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0479	MOUALENGUE Herma Vérins	03/10/1993	Dolisie	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0480	MOUANGA NAMA Florento Gracia	31/10/1992	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0485	MOUANGA BABELA Juvette Constance Gertrude	09/10/1976	Mat. Dechavannes	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0487	MOUDZELI Maxime Romaric	30/03/1981	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0488	MOUELE NOUNDOU Sylvie	20/08/1985	Mossendjo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0489	MOUENGUELE Horly Chancelle	27/04/1987	Bondeko	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0492	MOUKOUELE Sandrine Ugley	28/09/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0497	MOULOINGUI BIYOU DI Ella Hornely	06/01/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0500	MOUNGABOU DZENEBA Amara Imelda Sainthia	25/05/1983	Mabombo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0501	MOUNGABOU VOUALA MEMPOU Lissia Belvy	15/09/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0502	MOUNGUISSA MATONDO KILONDA Sandrine	09/01/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0503	MOUNKALA PEMBE Julie	16/02/1979	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0505	MOUNZIOLA BASSOSSA Grace Katy	04/09/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0509	MOUSSAVOUD MASSOUEME Victoire Darette	04/06/1983		F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0518	MPASSY YENGHO Lizzie Guevelle	03/09/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0520	MPEMBE MIDZINGOU Marcelle Rodèle	17/09/1984	La mat de koto	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0522	MPOMBO Félicité	29/11/1971	Nsoukou Bouadi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0529	MVOUAMA MVOUTOUKILA Emilie Nadège	16/12/1979	Mayama	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0530	MVOUMINA-NDEMO Pauline	26/11/1989	Hidé	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0532	N'SAKILA ROUSSI Neully	06/11/1989	Linzolo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0533	N'SAKILA Ernest Fortuné	27/06/1986	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0535	NAKOUZEBI NGAMBA Nelly Fortunée	22/03/1979	Loubomo	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0536	NANITELAMIO LOUMONI Arielle Bredna	17/03/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0538	NDALA OLIE Pitchou Aldy	15/01/1989	Blanche-Gomes	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0541	NDEMBO Helena Darnele	29/08/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0546	NDOBO Darie	19/09/1979	Mbomo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0550	NDONGUI MAKOUENDE Felicité Ster	17/01/1975	Loutété	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0553	NDZIBA Gildas	25/02/1986	Lékana	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0555	NGALI LKIBI Berthe Darcy	18/09/1982	Lékana	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0556	NGALOULO NTSIEKOU Blanche	02/12/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0557	NGANDZA OYA Risée Chinelle	30/12/1985	Makoua	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0559	NGANGA Brestelin Chanzy Alpha Julien	14/02/1988	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0560	NGANGA LOUKOMBO Prisca marlène	21/05/1982	Dolisie	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0565	NGAWAMA BONAZEBI Juliaguie Dercia R.	30/05/1984	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0568	NGOMA Anaclezia Steviane	09/11/1988	Mat de Kinkala	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0571	NGOMA NSOKO Edouardine Blanche Mireille	21/06/1978	Okoyo	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0578	NGOUMBA OKANGUI Berry	03/03/1984	Mat. Ewo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0582	NGUELEE-BILEMBA Carine Gladys	29/11/1985	Mat. Divinié	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0586	NIANGUI Audris	22/09/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0590	NITOU MPONI MBEMBA	20/06/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0595	NKALY-TCHITCHIETO Audiche Stella	08/03/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0598	NKEDI SILAHO Laure Katia	22/04/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0603	NKITA NGALA Yvette	24/10/1972	Mat. de Mouyondzi	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0604	NKODANI NKOSSOU Gloire	15/04/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0606	NKODIA KOSSA Déo Vartully Merval	25/08/1989	Mindouli	M	ENI DIRECT	Ow
EAA0607	NKODIA NDOUNDOU Filien	21/08/1989	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0608	NKODIA TONDELE Bertille	06/03/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0611	NKOUE Pasnelle	21/01/1983	Tsampoka	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0614	NKOUKA MOUTINOUI Anami	25/11/1991	Goma Tsé-Tsé	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0615	NKOUKA Mylan Reponse Ampierpha	04/11/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0616	NKOULA NKONO Chibernelle Knaicet	05/03/1990	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0617	NKOUNGUINDIKA BANTSIMBA Jadelvie Merlyne	24/01/1987	Loubomo	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0620	NOUNDZI MIALEBAMA Sivece Nisine	01/09/1983	Kolo	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0622	NSIMBA MAKOUMBOU Sean	15/09/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0624	NSOMI MISSONSA Frelgie Ardelaie Eurodiane	22/02/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0625	NSONDE Marluch Prefna	06/01/1990	Massembo-Loubaki	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0629	NTINOUI Hostia Lydiane Jusfine	10/12/1990	Linzolo	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0631	NTSALA MOUKIETOU Marlène	10/07/1989	Sibiti	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0632	NTSI-MOUBANO Dorlica Inna	18/07/1976	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0633	NTSIMBA MBIMI Arielle Cettricia	10/05/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0635	NZABI Aaron Rogatien	27/12/1983	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0637	NZEMBOU KINDZONDZY Rogeline Garcia	21/02/1983	Linzolo	F	ENI DIRECT	Ow

EAA0638	NZENZEKI Christellie	24/10/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0639	NZIHOU IBOUNA Sylvanie Jurelie	21/03/1987	Mbinda	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0642	NZONZA Louis Sylvain Joël	02/02/1973	Mat de Mindouli	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0652	OKEMBA MBABE Aldrine Judith	20/08/1987	Owando	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0656	OKOUNOU Stelie Chatelle	14/10/1983	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0658	OLANDZOBO Armand Nazaire	19/10/1968	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0660	OLERE LIBILA Igor Thibaut Marius	22/09/1984	Nkoua	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0662	OMBI Kevin	30/10/1982	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0664	OMPA Diane Claudia	21/07/1976	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0671	ONGOUMA Aldriche Rhodèse	19/02/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0679	OUALEMBENKAZI MALAMOU Gladys Tatiana	28/02/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0680	OUAMBO BABINGUI Dorcas Junique	05/07/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0682	OUNGA NLEMVO Stevie fines	27/01/1977	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0685	OWELI Suzette	16/06/1984	Owando	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0686	PATA Cépatie Binège	03/12/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0687	PEMBE NZIHOU Carine	22/12/1985	Loubomo	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0691	POUELA-POUELA Ida Uguette	27/04/1978	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0693	SAKILA Flore Nadège	21/11/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0694	SALALA Wesbon Andriche Sydney	10/09/1988	Linzolo	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0700	SAMBA Dickleche Ainicha	06/04/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0701	SAMBA Gerold Hubert	05/12/1988	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
EAA003	SAMBA MALEKA Aimerance Geldea	1/02/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0704	SAMBA Tevie Richat Chanel	01/10/1985	Kinkala	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0710	SITA Hordeline Glitiny	26/01/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0712	SITA NKELELE Cyrille Lazare Aymar	18/03/1976	Musana	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0714	SITA NKEMBI Demarville Nadège Ingrid	16/04/1978	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0717	TAMBA NSIMBA Kessel Prudence	26/12/1989	Dongou	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0718	TANDOU MILANBOU Cyrus	11/12/1988	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0720	TCHISSAMBOU BOUANGA Taraise Cohendy	20/09/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0723	TSIBA MBOU Pemela Alida	21/09/1982	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0724	TSIBONGUI Falone Duchnat	29/01/1989	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0725	TSIMBA Prudence	25/02/1979	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0726	TSIMBAKOUÉLO Marthe Sandrine	28/07/1985	Kimongo	F	ENI DIRECT	Ow
EAA0731	VILA Arich Eliav Bengale	22/05/1989	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Dol
EAA0732	VINDOU BOUTA Peguy Tatiana	24/01/1982	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Bzv
EAA0734	VOULA MAKOMONA Estelle	22/05/1976	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EAA0744	ZAOU MOUILA Albertine Providence Maribu	04/01/1991	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Bzv
EAA0745	ZOLA Mado Bertille	07/02/1976	Soukou BouadiF	F	ENI DIRECT	Dol
EBA0001	BALENDE LEMBE Pensee Jufelia Tatiana	06/05/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EBA0004	BOUANGUI NSONA Cath el Ingrid	23/08/1985	Loutété	F	ENI DIRECT	Bzv
EBA0005	BOUNGOU Berthe Stéphane	01/09/1985	Bouansa	F	ENI DIRECT	Bzv
EBA0010	GOMA NIANGUI Jearnellie Tatiana	19/06/1990	Nkayi	F	ENI DIRECT	Bzv
EBA0014	KINAMITINA Friedriche Ulruche Mariette	23/03/1985	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EBA0016	MAMBOUENI NGOUMA Gladis Sechel	29/11/1985	Madingou	M	ENI DIRECT	Dol
EBA0022	MISSAMOU Diane Geraldine Synthia	12/03/1984	Loudima-GareM	F	ENI DIRECT	Ow
EBA0026	NDOUGUI MALOUARD Fugain Abibe	20/10/1980	Loubomo	M	ENI DIRECT	Dol
EBA0027	NGAPOULA Lydie Chimène	15/01/1975	Jacob (Nkayi)F	F	ENI DIRECT	Dol
ECA0011	MOUSSA Fred Didace	19/09/1975	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Ow
ECA0013	OKAMBA Love Sabrina Patience	14/07/1983	Makoua	F	ENI DIRECT	Ow
ECA0015	ONDAYE ELENGA Gertrude	11/06/1974	Ollombo	F	ENI DIRECT	Ow
ECA0016	ONDZE AKOBA Renaud Steve	30/05/1986	Makoua	F	ENI DIRECT	Ow
EDA0007	MELOIN AMPILA Surprise Lionette	27/07/1986	Odziba	F	ENI DIRECT	Ow
EDA0010	OKAMBA Yannick Désirange	28/10/1986	Brazzaville	M	ENI DIRECT	Ow
EEA0001	AKWA-DZI Lionel Junior	20/01/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0002	BADJI-DALLA Armelle	01/09/1974	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0003	BADZI Eldenne Ninelle	06/01/1981	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0004	BOUANGA Augustine	29/10/1983	Mbinda	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0005	GOMA Denise Flore Justine	27/02/1972	Pointe-Noire F	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0006	KIBONDO BANGA Edith	05/11/1984	Lékana	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0007	KIMBAKALA BOUNTSI Murssia Euvrelle	07/03/1984	Pointe-Noire F	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0008	LOUTAYA Russette Sylvie Toussainte	01/11/1984	Matoumbou	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0011	MANTINOUC Ricci Carene Juliana	24/04/1989	Nkayi	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0012	MOUKINI Patricia Presley	07/06/1980	Loudima	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0014	NGOTSAMI Natacha Prudence	04/05/1985	Ingoumina (Zanaga)F	F	ENI DIRECT	Dol
EEA0015	TOUTONDA MALOZI Audrey chrestie	10/03/1981	Pointe-Noire F	F	ENI DIRECT	Dol
EFA0006	TENGO Privat Steves Nina	27/04/1979	Banda	F	ENI DIRECT	Dol
EGA0001	MOUELE Roni - Kempes	03/08/1990	Bongandzi (Epena)M	F	ENI DIRECT	Ow
EHA0002	BOUTOTO Rinne Cloridelle Shydine	26/03/1983	Loubomo	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0006	HOUNANDE BIKINKITA Christiane	22/06/1974	Mindouli	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0007	IHOANGOU - TENGO Neneth Larsene	11/07/1986	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0008	LOUMINGOU TSHAHOU Flore Christlaine	22/08/1985	Pointe-Noire F	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0009	LOUMOUAMOU Minol Selph	10/04/1987	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0010	MABIALA Justin	11/01/1991	Dolisie	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0011	MAKANGA Blanche	15/07/1974	Pointe-Noire F	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0014	MAMPASSI MABOGNO Tresite Irene	19/01/1988	Brazzaville	F	ENI DIRECT	Dol
EHA0016	MAVOUNGOU MAKANGA Grâce Jupsy	09/09/1990	Loubomo	F	ENI DIRECT	Dol

EHA0018	MILANDOU MOKONO Marie	01/03/1986	Londela-kayesF	ENI DIRECT Dol
EHA0022	MOUNGUENGUI BOUANGA Gladys	14/02/1979	Pointe-Noire F	ENI DIRECT Dol
EHA0026	MPIKA Françoise	02/01/1970	Omoyi F	ENI DIRECT Dol
EHA0030	NEKONO DIEMBAKA Claire Fontainesse	26/05/1988	Loubomo F	ENI DIRECT Dol
EHA0031	NGOMBET Emma Flore Nadège	05/07/1985	Mossendjo F	ENI DIRECT Dol
EHA0035	NKOLI - MOUNKASSA Amie - Maine	28/05/1980	Brazzaville F	ENI DIRECT Dol
EHA0037	OBOMBY-IMPOUTOU Sorthey Marina	30/10/1987	Loubomo F	ENI DIRECT Dol
EJA0003	KOUAMANA NKABI Guy Joël	26/12/1982	Etoro M	ENI DIRECT Dol
EJA0005	MIERE Tania Sergeline	23/05/1975	Brazzaville F	ENI DIRECT Bzv
EJA0006	MOUTAKALA MATONDO Cédric Hulrich	07/08/1984	pointe-Noire M	ENI DIRECT Bzv
EJA0013	NKOUAMANA Stella Chimène	24/05/1976	Brazzaville F	ENI DIRECT Dol
EKA0001	BAFOUTA-TOUDISSA Melaine	03/01/1985	Madingou F	ENI DIRECT Bzv
EKA0002	BAKATOULA Lody Brescia	06/04/1986	Kinkala F	ENI DIRECT Dol
EKA0003	KOUSSISSA-MBONGA Wasly - Neticia	27/12/1983	kinkala F	ENI DIRECT Dol
EKA0004	KOUWENO Ader Farel	03/04/1988	Brazzaville M	ENI DIRECT Dol
EKA0005	LOCKO LOUVILOUKA Christianie Sedroguéz	21/09/1990	Kinkala F	ENI DIRECT Dol
EKA0006	LOUB.D.BOUESSO Duvalier	05/08/1989	Brazzaville M	ENI DIRECT Bzv
EKA0008	MALONGA Guy Berjulon	30/08/1987	Brazzaville M	ENI DIRECT Bzv
EKA0012	MOUZITA NIBIETO Maryse Destinée	16/05/1990	Kinkala F	ENI DIRECT Dol
EKA0016	SAMBA VOUALA Sibelle	11/03/1988	Kinkala F	ENI DIRECT Dol
ELA0001	ATIMBO Matilde	20/01/1989	Bouanga F	ENI DIRECT Dol

Total dans la spécialité : 336

Ecole Para-Médicale et Médico-Sociale (E. P. M.M.S)

Option : ELEVE

Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE SANTE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	sexe	Ets sollicité
AAA0012	AMPAKI Natacha	30/04/1990	Ewo F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0025	ATSITSAMI Sosthene	02/03/1981	Fours F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0039	BAMISSAMOU Jihan-cherile-Blanfirine	20/06/1990	Mossendjo F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0047	BASSANGANA Octavie Purcelle	20/07/1988	Kinkala F	EPMMS DIRECT kink
AAA0051	BASSONGUIZA Vivaldie Gaëlle	07/09/1987	Brazzaville M	EPMMS DIRECT Kink
AAA0057	BAZABIDILA-BAZZ	19/02/1981	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0060	BEMBA MATONDO Jophénie Christelle	02/05/1985	Boko F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0061	BENZA Estelle Heloïse	18/07/1985	Ntokou F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0075	BISSOMDOLO Lucienne	07/01/1974	Pointe-Noire F	EPMMS DIRECT kink
AAA0089	BOUKEMBOU Vidalie	08/11/1991	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0091	BOUNSANA Elzie Carelle	23/11/1989	Nkayi F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0096	DAH N HWAYINS Hyimwet Dalida Gisèle	19/10/1983	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
A A A0097	DAN WAHEYINS Jennifer Celina	31/08/1982	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0098	DANGASSA Gustave	27/05/1991	Makoua M	EPMMS DIRECT Ow
AAA0099	DECHAUX DOCKS Sofia Sagesse	28/12/1981	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Dol
A A A0108	DIMI EWOUE Mireille	09/03/1983	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0157	GAMBANANOU Prisca Childerikene	28/11/1983	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0163	GAPO Lili Kouliya	04/05/1983	Djambala F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0164	NGAYOULOU Naud Jolcy	24/10/1994	Brazzaville M	EPMMS DIRECT Bzv
AAA0172	GUENKOU Carine	27/07/1979	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0194	KERABEKA BOUANGA Raïssa Arlette	01/10/1984	Owando F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0212	KIYENGUI KINKENI Laurette Ornelie	05/04/1991	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0216	KOMBA-TCHINGA Nathalie	25/09/1985	Mbinda F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0226	LAKI LAKA NBANI Melie Tercielle	31/03/1987	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0239	LOUKOMBO-MVOUKANI Audrey-Julvaldie	12/01/1984	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0249	MABIALA TSIMBA Judith	01/07/1978	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0257	MADZOU Babech Meryl	22/11/1988	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0264	MAKAYA MOUTOULA Gessica Arlene	12/07/1993	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0266	MAKITA LESLIE LILIANE	28/08/1982	Mat Komono F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0269	MAKOTO Josiale Kenneth	12/04/1979	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0272	MALANDA Ilesha Rimelshan Pradel	24/02/1985	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0293	MANGOUMBI-NDOULOU Pauline Raïssa	14/07/1987	Madingou F	EPMMS DIRECT Dol
AAA0301	MASSENGO Ibermane Dorlite	25/04/1981	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0302	MATAMBALA Césarienne Chancelle	10/03/1990	Mat Mindouli F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0303	MATINGOU ESSIMBA Corphelia Grace Cecile	02/04/1988	Mat B.L.G F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0305	MAVOUNGOU Nianguï Nicole	10/02/1988	Pointe-Noire F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0312	MBANI Ray Pavelle	24/01/1995	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0314	MBAYA MILANDOU Crésence	14/04/1984	Loubomo F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0316	MBEMBA MOUNZENZE Alexandra Gaëlle	27/03/1989	Pointe-Noire F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0317	MBEMBA MOUSSOUNDA Pinel	24/07/1989	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0323	MBOU LIKIBI Berence Chany	16/05/1987	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Ow
AAA0330	MBOUNA Aïnette	31/05/1985	Lékana F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0343	MILANDOU NDENGOUA Jerôlie Hermione	16/07/1991	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kink
AAA0346	MISSAMOU KOZO Armel	08/08/1983	Boko M	EPMMS DIRECT Ow
AAA0357	MOMBALA KINZONZOLO Emilinie K	24/09/1988	Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
AAA0358	MOMBO BOUSSOUHOU Kévin	29/11/1978	Nkayi M	EPMMS DIRECT Kink

AAA0360	MOMBOULI Epiphanie Prudence	25/03/1977	Gamboma	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0368	MOUKALA BILONGO Blondine Yolande	14/05/1979	Nkayi	F	EPMMS DIRECT	Dol
AAA0370	MOUKOUALA BOUANGA Melchie	12/04/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AAA0384	MOYEN Apabé Emma	07/05/1985	Okoyo	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0386	MPAMBOU Rachelle	20/12/1980	Kolo	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0389	MPIO PULTCHE Euridice	09/06/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0397	NABABARA Stane Greline	02/09/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
AAA0425	NGANTSELE Philomene Justine	01/06/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0438	NGOLI BLANCHE	14/01/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0451	NGOUMO LIKIBI Clarisse	02/07/1974	Abali	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0474	NSANA BOUESSO Velela Rosemonde	04/11/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0485	NTSIBA-LEKIBI Aude Dorimène	06/06/1981	Lékana	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0496	NZONZOLO DIA LOUTAYA Mercia	02/03/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0499	OBA Valerie	21/09/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0505	OGNALE ONDZOUBA Dresh Guy Venchy	20/01/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0517	OKUYA Myriame Savie	05/12/1978	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0521	OMBOU Charlot	05/09/1978	Adzi	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0526	ONDONGO Rosine	28/01/1980	Abala	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0534	ONTE NADINE DANIELLA	17/05/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0539	OSSENGUET OSSENGUET	14/03/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
AAA0564	SITA MIAFOUNA Grace Pucette	10/09/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0566	SONGO-KOUTOUADIKISSA Chrisna-Julie	25/02/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0568	SOUNDA Rochelvie Nivelte	23/04/1989	Mat Kinkala	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0572	TATOUKA Emmane Brelle Corriger	19/04/1985	Kimongo	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0575	TCHISSAMBOU MIERE Fidine Grace	15/05/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AAA0586	VOUKOU LOUZOLO Lea Beatrice	22/08/1974	Mbanza Ndou	F	EPMMS DIRECT	Kink
AAA0589	YENGO Rofeldrand Horgelivel	05/02/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
ABA0003	BIZEKO-NGOULA Placide	11/03/1988	Dingui Malembém	M	EPMMS DIRECT	Dol
ABA0005	DIANZENZA Merci Edithe Florette	06/09/1991	Loutété	F	EPMMS DIRECT	Dol
ABA0006	ENIDE MISSOUAMA Brunelle Kerrode	11/03/1986	Nkayi	F	EPMMS DIRECT	Koui
ABA0007	GADZALA Oriole Tatchere	18/06/1989	Madingou	F	EPMMS DIRECT	Dol
ABA0008	KIGNAMBI-BISSOMDOLO	13/01/1982	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
ABA0011	KOULOU-TCHIBOUANGA Zita Alida	27/04/1973	Pointe-noire	F	EPMMS DIRECT	Koui
ABA0017	MANGOFO Djione Amour Dimitri	09/03/1988	Pointe-noire	M	EPMMS DIRECT	Dol
ABA0019	MOUANDA-MABONDO Marcelle Cilia	14/03/1993	Pointe-noire	F	EPMMS DIRECT	Koui
ABA0029	NSANA-MATONDO Chancelvie	13/07/1984	Madongou	F	EPMMS DIRECT	Dol
ACA0011	AKOUELE APEMBE Edvhaine Leslie	19/03/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0013	ALEKA Juliette Bertille	13/03/1985	Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0016	ANKIELE EKINOLOGUE Fayette	25/12/1982	Okouessé	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0025	BONKIELE Julie Françoise	12/08/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0032	EBAKA Félicien	02/07/1989	Mossaka	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0039	EMBENGA Claudine	05/10/1991	Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0044	EWOLOUMA BOUYA Doresse Merdya	29/04/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0048	GOUMBA AKOU WAZA Jean Beken	10/07/1992	Gamboma	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0059	ISSAMOU NDZILA Dortelle Chinalda	18/11/1983	Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0079	MAKAYA NDINGA Nuptia Jurdène	04/05/1989	Makoua	F	PPMMS DIRECT	Ow
ACA0084	MBOH ELENGA Lionel	18/08/1993	Owando	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0089	MIANZA IBATA Christ de Paix	11/09/1993	Makoua	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0090	MONDZE Antoinette Estelle	14/06/1987	Illange	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0098	NDINGA ETSOKA Edvige Christelle	21/12/1985	Owando	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0101	NDJOUBE IBEAHO Tagna Chance	09/05/1991	Owando	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0109	NGOKA OKOMBI ANGUENDZE Magloire	09/07/1988	Ntokou	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0126	OKANI GANDZOUANA Mdiqeu Fulgence	10/11/1983	Djambala	M	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0130	OKOKO INGOBA Francie Roseline	04/03/1986	Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0132	OKOMBI Junale	10/07/1991	Olombo	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0145	ONGAKI DONELA Reine	06/05/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0150	ONGOUMACKA NDKO Joëlle	01/06/1987	Mat Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0154	OPOKO Felie Rosine	18/06/1989	Makoua	F	EPMMS DIRECT	Ow
ACA0161	OYOUKOU OPIRA Chanteleine	29/01/1982	Owando	F	EPMMS DIRECT	Ow
ADA0027	KENFOUE TIMOTHEE	10/04/1984	Adzie	M	EPMMS DIRECT	Ow
ADA0059	NGUIMBI NICHE	25/09/1983	Kellé	F	EPMMS DIRECT	Ow
AEA0002	AMBENDZA NDINGA Sara Dorcia	03/02/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Ow
AEA0005	ATSONO-LEMY Reine Hegire	23/09/1984	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT	Ow
AEA0012	BATCHI Vanessa Gersyle	08/09/1987	Mayoko	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0018	BOUNGOU KOUIKAT Intime Pensée Nennette	02/10/1989	Mfouati	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0028	EBON-NSINIPANI Joscathe-Laura	10/02/1987	Okoyo	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0031	GOLO MOUKOKI Lady	06/08/1979	Tsiaki	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0042	KIMBATSA BINIANI Cyrielle	24/05/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0079	MIERE Claudia Michka	07/07/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0084	MISSIE MABIALA Cyrille Parfait	07/10/1984	Loudima	M	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0087	MOSSOLI Marlaine Ninou Nadège	16/06/1983	Impfondi	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0096	MOUTHOU-DTOUKOULA Hysléa Andréa	12/11/1980	Pointe-noire	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0101	NGANDZIAMI Sara	03/12/1989	Sibiti	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0109	NGUEBILI NGATSELE Georelle Stellena	22/01/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0115	NTSIBAMPIO Jeovanic	05/06/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui
AEA0120	OSSIOLA Manelie Ddina Shanel	05/03/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Koui

AEA0121	PAMBOU Audrey Lydie Flore	21/05/1974	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT	Koui
AFA0006	GOUOTO Felicite Viviane	28/02/1978	Makabana	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0001	APENDI Edvige	23/03/1979	Mboma	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0002	AWASSA ODZOLI Steve Chancelle	26/01/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0009	BATANGOUNA Juste Innocent	05/03/1986	Makabana	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0010	BIBALOU MASSOUNGA Diane Marcelle Larissa	25/08/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0014	BOULAMBA BOUANGA Nadège	25/01/1978	Loubomo	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0017	DINGA-TSATSA Huguette-Flore	01/04/1983	Loutété	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0018	FOUTOU-KIMBATSA Ralph-Mauchet	09/04/1985	Kimongo	M	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0022	KAPITA ISSOUNGOU Artide	23/02/1976	pointe-noire	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0024	KIBAMBA FOUTOU Shadline	27/02/1988	Pointe-noire	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0031	LOUNGOUSSOU BOUENI Bereunice Yvie Audériche	07/01/1975	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0032	MABIALA Carine Raissa	20/01/1990	Loubomo	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0035	MAKELLA RODYKA Grâce	24/11/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0037	MALONDA MAMPEMBE Judith Alice	26/06/1990	Nkayi	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0040	MANKOU MÂ MBOUANGUI Nalla Corene	18/01/1991	Madingou	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0044	MAYIMA-LEMBE Marie-Flore	06/11/1982	Yamba	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0045	MAYINDA Gidheve-Lotte	18/06/1982	Loubomo	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0046	MBERI Delort Cynthia	22/03/1976	Mat sibiti	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0048	MBOUANYILA KOUMBA Huguette	31/10/1977	Divenie	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0060	MITORY - MAMAPOUYA Inès Audrey	28/01/1989	Loudoma	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0071	MOUKO BILALA Sendra	19/05/1984	Loubomo	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0089	OKIRA Malthèse	26/12/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0090	OUFOURA Gidelvie	15/06/1987	Idoumi	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0091	PAMBOU Alida Leyrisse	01/04/1989	Loubomo	F	EPMMS DIRECT	Dol
AHA0093	TSOUMOU MAKASSA Rafy Emeryve	31/07/1992	Bambama	F	EPMMS DIRECT	Dol
AJA0010	ESSOULI Inode Jonel	18/02/1986	Djambala	M	EPMMS DIRECT	Ow
AJA0037	NKOUENDELE Harys Jodar	04/04/1988	Ossa	M	EPMMS DIRECT	Koui
AKA0002	BALOSSA KOULENGANA Jellinek Georcelet	29/11/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0003	BANDZIAKA GAKABAKILA Loicia-Bertha	25/07/1993	Ctre de kibo	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0007	BOUDZOUYOU-NTSOUNGA Reslone Leothese	14/06/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0009	DIAFOUKA Nellie Estelle	17/08/1976	Mabaya	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0011	KIMIKA-TSANGOU Joseline Andree	25/08/1974	Nganga-kobo	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0012	KOUD Rogadine Laurenciale	21/04/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0013	MADIATA Fleurida Ilitch Yael	01/05/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0017	MASSENGO NSONGA Thesie Laure	24/12/1979	Mindouli	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0020	MBOUKOU Franceslas Brunece	02/06/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0023	MILANDOU KOUBEMBA Grace Christelle	23/01/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0025	MILONGO Gracias Phinelve	21/07/1991	kindamba	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0026	MOUGANI NKOUSSOU BIANGANA Aimée Claverie	17/06/1982	Kindamba-NgF	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0027	MOUMPO Grace Frandila	23/04/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0032	NZOLANI Arline Danila	30/11/1983	Mindouli	F	EPMMS DIRECT	Kink
AKA0039	YOULOU Noelie Liliane	25/12/1978	Mat Musana	F	EPMMS DIRECT	Kink

Total dans la spécialité : 165

Option : ELEVE

Spécialité : SEC. PRINC.D' ADT° SANIT. ET SOCIALE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	sexe	Ets sollicité		
BAA0011	ANDZOUANA ONKAROUNDI Claire Florence	28/11/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0014	ASSAMON Rosalie Blanche	30/12/1972	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0022	BANZOUZI MABONZO Reine Gaëlle Emma	29/12/1982	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0026	BEME YELI Lucesse	12/01/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0033	BITSINDOU Chancy Christe Imelda	12/05/1984	Madingou	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0036	BOUKAKA Hurtine Gahene	04/05/1985	C.Hosp.Mkl	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0038	DELANGO-LOUKOUKA Hornela-Chancelvie	06/06/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0040	DIABOUA Lady Roichlon	02/02/1991	Lizonlo	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0041	DIANAM Fatirha Rhare	03/03/1989	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0043	EBOKE OKOMBI Patricia Lea Flore	04/05/1976	Mayama	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0047	ELENGA ONDZE Maupertine	24/09/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0052	ELONGO Cécile Octavie	15/12/1993	Mossaka	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0062	GNEKAMBI MBOULOU Rebecca	15/08/1980	Owando	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0069	IMBOULA Myriame Chimelle	08/07/1978	Djambala	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0076	KIMONOLO BEZODIA	16/08/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0086	LIKIBI KEBOULI Leonette Slove	31/03/1994	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0087	LOUMOUAMOU BANZOUZI Sonia Merlyne	19/03/1977	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0091	MABOUE Caroline	14/09/1967	Lékana	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0096	MAMIERE NGAVOUKA Bertille	28/10/1980	Abili	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0112	MBANGUI NGOUAMBE Gurvich Nanette Ndiffa	12/06/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0113	MBASSI Pamele	07/03/1985	Mbomo	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0120	MIEH TSCERANKYON Sergine Love Peguy	13/06/1981	Djambala	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0133	MOUNGALA MANGUIA Sévérine	07/07/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0150	NGAMI Nadine Clarisse	25/02/1983	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT	Bzv
BAA0160	NGOUAKOUA Carine Thecle	14/10/1978	Ngo	F	EPMMS DIRECT	Bzv

BAA0171	NKE MPIKA Blonde Lacherre	15/05/1989	Hoptl Kébara	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0174	NTCHOUMOU Gracia Dupez	02/01/1993	Nkayi	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0188	OKOKO MBOUALE Dany Tatiana	05/01/1978	Makoua	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0194	OMEKA FYRA Mabelvie Charlotte	07/02/1984	Owando	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0195	OMIERE Tania Prisque Bervelie	10/06/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0202	ONKA-MBOU Cyriene Fernex	07/10/1983	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0206	OPOKI Emma Lydie	29/12/1977	Owando	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0210	OSSEBY BARATSENGUE Rochelle	18/03/1975	Fort Rousset	F	EPMMS DIRECT Bzv
BAA0223	TSAKERE OKATSAYI Maddy Dahlia	23/11/1981	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
BJA0006	NKOUA Nivia Stelling	23/12/1980	Bobo	F	EPMMS DIRECT Bzv

Total dans la spécialité : 35

Ecole Para-Médicale et Médico-Sociale (E. P. M. M. S)

Option : ELEVE

Spécialité : TECHNICIEN AUX. DE LABO

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	sexe	Ets sollicité	
CAA0005	ADZOU Rostant Stover	03/11/1992	Ngo	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0015	ALONTSAMI TOUELENGO Prefina Mayeguette	01/01/1990	Ouessou	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0029	ANDOULA ISSONGO Ghislaine	08/11/1975	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0038	APAROBOUARO-ONDOUMA Judith Djonada	11/09/1988	Owando	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0101	BOUKAKA LOUVOUEZO Karine	03/02/1981	Zanaga	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0139	EFOUNA Suzie Nibelle	27/05/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0155	EMBALOME Ornella-Nesmyne	17/05/1989	Mat de Bounda	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0168	ETOU François	24/01/1984	Bouansa	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0197	HOUNOUNOU MALONGA Mary Luce Prunelle	23/01/1983	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0208	IMBOULA KINTANA Déborah Eumice	09/05/1985	Djambala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0214	ITOUA NGOLI IBATA Chrischina Borgelline	20/07/1991	Mbanza-Ndunga	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0221	KAYA-MBAMBI Margèle	11/07/1989	Mabombo	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0228	KIBAMBA NDOULOU Madeleine Hornela	08/01/1990	Lékana	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0235	KINGOUALI Yvette	13/01/1976	Ngoulonkila	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0243	KISSOBO Ruvie Miadely	24/07/1992	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0245	KIYINDOU KINGANZI Toussaint	01/11/1980	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0258	LIKIBI Blanche Aurelie	13/12/1978	Djambala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0263	LIOUORO Ferry Elie	22/01/1989	Djambala	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0318	MANTSIBA Dany Davline	01/03/1975	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0333	MAYOYONGO Jean Rolins	09/07/1985	M'Bantse (Mktp)	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0347	MBONGO Lucette-Synthia	26/02/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0344	MBIERE GAMBOU Aurelie	17/01/1980	Loubomo	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0348	MBONGO Marti-Frebert	01/05/1991	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0353	MBOSSA OKANDZE LEKOU	30/07/1979	Oyo	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0354	MBOU-SAH Jesmone Eguena	13/08/1990	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0363	MBOUSSA Edwige Daudia	05/01/1980	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0370	MIAMBAN Madhie Leurelle Stephane	13/04/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0395	MONKA-GAMA Irisse Floriat	13/11/1973	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0396	MONKA-MOUSSIA Julia Mickaëlle	31/10/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0408	MOULAMBA DIBATA Ircia	17/04/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0415	MOUNTALA Aude Prisca Estelle	08/09/1979	Ngabé	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0421	MOUZITA Lauriane Angela	21/04/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0439	NDALA Pavila Tania	22/10/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0450	NDOUNGA Doine	07/05/1995	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0466	NGAKALA Pea Maida Stella	14/07/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0476	NGAMBA Chimène Stéphanie	25/10/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0494	NGANIA Alphonsine	23/11/1969	Lékana	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0497	NGANTSOU Julversone orleine	03/10/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0528	NGUENKOU NGAMI Nuteze	27/08/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0534	NJOURI Carole Princesse Lesly	09/06/1982	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0542	NKOUAO Olivette Jeannine	20/05/1987	Ingolo	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0547	NKOULISSUI Elodie Reine	13/05/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0562	NTSIBA-LEKIBI Brelle-Vasthie	23/11/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0584	ODZIBIKI Richie Daryla	12/07/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0587	OGNAMI IKOBO - ATOA Edith Nibene	11/04/1979	Mossaka	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0642	POATY Edvane Amelia	30/03/1980	Abala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0643	POGALI BETTY	23/04/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0645	SA Nelly Nadège	22/09/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0658	SOMOTTO KIKOUNDZI Bentricia Helle Pavick	11/01/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0663	TALOBO NGAMPIKA Nollette	23/10/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0664	TALOBO NZILINKOULOU Justine Cyre Aimé	23/11/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0665	TARADON-OBALI NTSAN Krushmer Naücha	10/08/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0673	TSICK NTSONA Gracia Jaella	16/01/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CAA0680	WOFFI NGANA Yvernelle Staëlle	20/11/1981	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CBA0001	BAZABIDILA Steve Adage Beberles	21/12/1985	Makélékélé	M	EPMMS DIRECT Bzv
CBA0003	MAMBIKI Guy Aime	23/01/1991	Kinkembo	M	EPMMS DIRECT Bzv
CBA0006	MPAMBOU Madeleine	16/09/1976	Mouyoundzi	F	EPMMS DIRECT Bzv

CCA0001	AMBOULOU Natacha Epiphanie	13/12/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CCA0003	NTSIBA Rosette Sandrine	10/12/1979	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CCA0004	OBAMBO Julienne Prisca	21/12/1982	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CEA0002	MAKAYA NIMI Anelvie	25/09/1992	Kibangou	F	EPMMS DIRECT Bzv
CEA0005	NGAMBOU Brunel	20/07/1986	Kébara	M	EPMMS DIRECT Bzv
CEA0007	NTEBE Flanele Charmiane	24/07/1980	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA0002	AMONA Sylvanie Saurelle	01/10/1982	Lékana-LaguéF	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA0004	EBOUE Sandrine Judicaëlle	04/11/1981	Djambala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA0013	LINGOUALAT AYI Maslie Dérhine	02/02/1990	Djambala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA0014	MANGOUMVA Ingrid Raïssa	08/09/1980	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA00020	NGOUMOMO Marcelline	10/05/1986	Lékana	F	EPMMS DIRECT Bzv
CJA0024	NKOUA WAWENA Carolle	18/06/1991	Djambala	F	EPMMS DIRECT Bzv
CLA0002	NGAKOSSO Fidèle	09/09/1972	Ewo	M	EPMMS DIRECT Bzv

Total dans la spécialité: 70

Ecole Paramédicale et Médicosociale (E. P. M. M. S)
Option : ELEVE
Spécialité : TRONC COMMUN

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe	Ets sollicité	
DAA0008	ATHYPO Evra missie franck	04/11/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0019	BATANTOU Jadali Ginard	09/08/1990	Kindamba	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0021	BATEKISSA Gianni Romelyne Armanie	02/11/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0022	BATEKOUAOU YOMBO Bienheureuse Grâce Trinité	01/11/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0050	EBAMDI NDINGA LOUEMBE Edner	16/01/1989	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0052	ENKARI Uncard Patiarna	09/05/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0061	GOUAMA Rostand Lopez	01/07/1988	Sibiti	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0062	ITOUA ONIANGUET ASSOBA Kesther	09/11/1988	Ntokou	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0063	ITOUA WANDO Hermelani Giresse	20/04/1988	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0065	IWANGOUBINIANI Lavraie Sandra	25/04/1987	Nyanga	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0073	KIKOUDI SIASSA Fedelin	25/04/1984	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0076	KINOUBANI Godson Magloire	04/12/1986	Dolisie	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0077	KINOUBANI KINAVOUIDI Duchel Jeanedvi	13/09/1991	Pointe-Noire	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0087	LANGUIDILA NGOT Armand Michel	04/02/1986	Nkayi	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0108	MALONGA Alphonse Davy	28/12/1985	Ngouedi	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0110	MALONGA NTINOU Sauralya lidwine jourdwene	07/11/1979	Linzolo	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0114	MANDA MIKOLA Michka Georgina	12/09/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0120	MASSALA-MBANGA Rhimes Brelle Martinelle	06/08/1989	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0130	MBAMA ILONDAULT Erdely-Lionel	15/05/1984	Indo-Sobiti	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0139	MBOUNGOU KOTY Duverget	30/09/1986	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0166	MVILI MFIRA Fleur Eunice	01/06/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0169	NGADZALA KIKOUBANI Chancelvie jardelle	26/06/1985	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0174	NGATSONGO Gidelle	06/08/1991	Alleembe	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0176	NGAVION Amour Hortya	05/03/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0179	NGOMA MOUKENGUE Doriska Charlaïne	09/05/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0180	NGOULOUB Nicia Michandrie	08/02/1988	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0182	NGUETE-KATALI Franck-Regis	24/04/1988	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0183	NGUIMBI Verdy Magloire	12/12/1985	Sibiti	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0186	NKOUKA KIMINOU Chancelvie trésor	24/09/1990	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0190	NKOUA MBOUNGOU Flore Audreille	08/11/1985	Pointe-Noire	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0191	NKOUA MBOUSSOU Dorcia Hortose	15/08/1987	Kolo	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0192	NKOUNKOU MOUTINOUB Jeanercia Delphina	14/02/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0193	NKOUSSOU Aurelle	18/06/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0194	NKOUSSOU MALONGA Huguette Laure Sypluné	27/03/1983	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0196	NSOBAKANI Brigitte Dorlhac	26/07/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0197	NSONA NKOUKA Anndise Love Manda	22/11/1991	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0198	NTSIBA Verelle Chinosie	15/09/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0203	NTSOUMOU NGOFOUB Dysnese Marcelle	17/04/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0211	OBAMBO ASSOUBA César Fortuné	20/11/1987	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0214	OKANA Durnel Stephen	14/12/1989	Owando	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0218	OKOUAKOUB Chadly Ruben	08/02/1990	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0222	OMBALA-SOLEZA Rayna Joëlle	09/09/1992	Makoua	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0223	ONDONGO Grathie Bénicia	08/07/1993	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0225	ONDZE MOYAT Miches Carelle	26/11/1984	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0229	OSSERE Chandrelle Heraclaine	10/03/1986	Makoua	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0232	PALOULOUB MAMBOUB Christelle	25/04/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0233	PAMBOUB Marlene Hoensch	27/07/1990	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0236	POBA Durelle Ursula Bell	13/09/1986	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0245	TOUKA MANDILOUB Chadelmine	18/09/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0247	TSIALOUNGOU NGANGA Alphandery Alban Paterne	22/05/1990	Brazzaville	M	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0251	YIMBOUB BAONDAH Ley Mikar	25/01/1983	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DAA0253	YOUBOUB LEMBE Fleur Elisabeth	06/09/1988	Mayoko	F	EPMMS DIRECT Bzv
DCA0001	BONDO NGALA Golvia Francisco	17/04/1989	Brazzaville	F	EPMMS DIRECT Bzv
DCA0002	IKONGA ITOBA Joëlle	03/06/1979	Owando	F	EPMMS DIRECT Bzv

DCA0004	NDINGA Clément Dieudonné	29/09/1983 Mat MossaktrM	EPMMS DIRECT Bzv
DEA0001	AUPONGOUT Patricia Emmanuelle	17/02/1988 Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
DEA0002	ITSINOUE INKE Christelle Pamela	14/01/1984 Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
DEA0005	MBOUNGOU NSONA Sylvie	31/01/1977 Brazzaville F	EPMMS DIRECT Kouï
DEA0006	MOUKAHA Vildinelle Carelle	29/04/1987 Mkabana F	EPMMS DIRECT Kouï
DEA0007	NGAKENI Lydie	12/02/1979 Inkouelè F	EPMMS DIRECT Kouï
DEA0008	POATY Darel Française	21/09/1977 Pointe-Noire F	EPMMS DIRECT Kouï

Total dans la spécialité: 61

Option : ELEVE
Spécialité : ASSISTANT SOCIAL

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance sexe	Ets sollicité
FAA0003	MAYENGUET Garcin Destiné	16/06/1980 Brazzaville M	EPMMS DIRECT Bzv
FAA0005	NDANGUI MIKOLO Erica	27/01/1987 Brazzaville F	EPMMS DIRECT Bzv

Total dans la spécialité : 2

Ecole Nationale Moyenne d'administration (E. N. M. A)
Option : ELEVE
Spécialité : ADMINISTRATION GENERALE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	sexe
AAA0016	ATASSIO Pavell Trésor	12/06/1991 Brazzaville	M
AAA0020	BAHAMBOULA Ciscia christie	05/06/1989 Brazzaville	F
AAA0030	BIKOUMOU BAZABIDILA Julie Nerline	17/01/1978 Pointe-Noire	F
AAA0045	ECIER Bahn Bemej Moue	26/12/1982 Brazzaville	F
AAA0057	ESSOU AMPION Belvain	04/11/1975 Brazzaville	M
AAA0066	GANTALI Gath Rossy	08/01/1986 Brazzaville	M
AAA0077	GONDET Rych Ronde Vichaline	12/01/1984 Pointe-Noire	F
AAA0080	GUEBILI GUEB PATERNE	15/05/1986 Brazzaville	M
AAA0085	IKALIKO OMPE Leslie Aristine	03/07/1980 Brazzaville	F
AAA0100	KIMVA Hugueve Verdianie	18/07/1991 Brazzaville	F
AAA0102	KONIMBISSOU Gaël Boris	10/08/1988 Ntokou	M
AAA0138	MALONGA NTSONDE Princillia Narcia	30/06/1989 Brazzaville	F
AAA0141	MANSAH NGOULOU Méline Tatiana	09/09/1979 Zanaga	F
AAA0154	MBANZOU MOUNA-NKOULA Sandrine	16/03/1988 Brazzaville	F
AAA0163	MBORO-NKOUHOUMA Jaime Gelair	03/05/1985 Pointe-Noire	M
AAA0169	MIERANDZOU Glwadys Presly	01/07/1987 D jambala	F
AAA0172	MINGUIELY-SOLO Vildriche Braslia	25/02/1985 Madingou	F
AAA0177	MOLONGO PEA Josette	26/05/1990 Brazzaville	F
AAA0181	MONGO MBOUSSA Bretch Godina	F07/04/1990 Brazzaville	F
AAA0189	MOULOUNGOU NSONA Dianne Anaëlle	18/05/1986 Pointe-Noire	F
AAA0190	MOUMPALA Jules Ferry	20/05/1977 Kindamba	M
AAA0202	MPINI Rugie Sergile	27/01/1985 Lékana	F
AAA0213	NGALIKOUBA GODZOA Ampie Magaltine Bertrice	07/04/1986 Brazzaville	F
AAA0224	NGANGLIA AMONAYOLI Christelle	30/04/1984 Brazzaville.	F
AAA0226	NGANONGO NGALA Reine Bernice	09/09/1986 Brazzaville	F
AAA0230	NGATSE Crépin	15/02/1975 Makoua	M
AAA0239	NGOUELE Fistelle	08/03/1990 Gamboma	F
AAA0242	NKOUÉ Espoir Sosthène	07/12/1988 Brazzaville	M
AAA0259	OGNAN Nancy Theyroid	23/12/1986 Brazzaville	M

Total dans la spécialité: 29

Option : ELEVE
Spécialité : ADMINISTRATION DU TRAVAIL

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
BAA0003	ALLEU NTEMI Gladys Rdissa	28/05/1984 Kélé	F
BAA0005	AMONA-NGAMBOU Christelle	31/01/1985 Brazzaville	F
BAA0010	BACKALE ESSABE Nathalie	10/01/1984 Mossaka	F
BAA0019	DIRA-MALANDA Japhette Colombe	08/06/1989 Brazzaville	F
BAA0023	EKIAMITSIMI Francely Farrel	26/09/1994 Brazzaville	M
BAA0029	GOMA Nerice Dirond	12/05/1985 Brazzaville	M
BAA0030	GOMAT SOUNGOU Yfi Eloriane	14/07/1975 Brazzaville	F
BAA0031	IBARA BILONDIGUI Lydie	14/09/1972 Brazzaville	F
BAA0036	KIBA ITOBA Gertrude	04/09/1987 Owando	F
BAA0039	KODIA MALEKA Darelle Prudence	29/04/1986 Brazzaville	F
BAA0041	KOUEMILEMDOLO Nodeli Nupcia	02/07/1990 Brazzaville	F
BAA0044	MALONGA KITOMBO Nadège Alida	26/04/1978 Brazzaville	F
BAA0046	MAYOULOU NSOUELE Alda Fresnelle	26/04/1989 Brazzaville	M

BAA0047	MBAMA Biopène Monique Rosine	09/01/1986 Loubomo	F
BAA0049	MBEMBA Chalvigny Ceffrey	18/08/1990 Brazzaville	M
BAA0054	MIERE Arthur	17/07/1972 Bélé	M
BAA0056	MONGO Alberfa Benie Sage	29/11/1987 Brazzaville	F
BAA0065	NGAIANKONOMO Falone Jude	07/07/1989 Brazzaville	F
BAA0071	NKOMBO KOUNDA Joseph	01/09/1984 Brazzaville	M
BAA0074	NSIETE BAKATOULA Reine Noëlle	25/12/1988 Brazzaville	F
BAA0076	NTASSOU Tom Fahida Francel	08/07/1990 Gamboma	M
BAA0077	OBA Prisca	03/05/1983 Gamboma	F
BAA0082	ONDON-YAMI Rièche	23/04/1991 Brazzaville	F
BAA0087	TCHISSAMBOU Marise Laure Elorvie	29/09/1983 Pointe-Noire	F
BCA0002	GANGUIA KENANDO Brunelle	31/07/1985 Brazzaville	F
BCA0005	M'BAKALA ISSIMOU Nassaire	01/06/1980 Pointe-Noire	M
BEA0001	KOMBIO-LOUBINDOU Alain Dominique	22/06/1975 Lé Boulou	M
BEA0002	LINGOUALA Paup Théories Baudelaire	22/07/1986 Pointe-Noire	M
BEA0007	NZIKOU BARELA Sacrée Falhona	23/03/1991 Dolisie	F

Total dans la spécialité: 29

Option : ELEVE
Spécialité : JUSTICE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
CAA0001	ABBAS-NGOUELE Chancelvy-Valdy-Carmh	01/11/1980 Brazzaville	M
CAA0004	APHO MBA Charline	13/01/1982 Mokéko	F
CAA0007	BAKOUMA ASSEITOU Fateya Dorcia	12/03/1992 Brazzaville	F
CAA0008	BATCHI SITOU Patrick Chanel	15/11/1988 Brazzaville	M
CAA0010	BIKAWA Dellon Théophile	18/07/1991 Kinkala	M
CAA0013	BOBOTI Dina Josia	24/06/1989 Brazzaville	F
CAA0014	BOUESSO-LELEKA Sophie-dalcine	05/09/1990 Brazzaville	F
CAA0019	ETIOU Hanna - Belle Benie	17/02/1985 Brazzaville	F
CAA0021	GAMPE Didiane	22/04/1987 Brazzaville	F
CAA0022	GIMBI-NZILA-PEMBE Carelle-judith	25/08/1978 Nkayo	F
CAA0023	GODZIA Charina Sapoussiné	20/11/1994 Brazzaville	M
CAA0025	KAMPA Delicia Lionelle	31/03/1991 Brazzaville	F
CAA0027	KAYA-MABELET Hilaire	23/04/1987 Madingou	M
CAA0028	KIBOUBI Sislet Prince	13/10/1987 Brazzaville	M
CAA0029	KIHOULOU BITSINDOU Cédric Juvenal	08/01/1984 Brazzaville	M
CAA0030	KIMINOU Barthélemy Cedric	26/07/1978 Kinkembo	M
CAA0031	KOUASSAN Guichou-Fabrice	28/04/1976 Brazzaville	M
CAA0032	KOUTOUALA-KIANGOUDI Henrie-Mauricette-Duguet	15/01/1991 Brazzaville	F
CAA0033	LUTTERE MOUNZENZE Brunild	10/02/1983 Brazzaville	F
CAA0034	MAHANIA MALEKA Jeannie Chestelle	18/03/1990 Brazzaville	F
CAA0036	MANGATALI Gilles	02/08/1983 Motokomba	M
CAA0037	MASSENGO Leordi-Vasseli	20/10/1990 Brazzaville	M
CAA0041	MBEYE Noël Armand	25/12/1981 Sibiti	M
CA A0045	MIEHAKANDA - MATONDO Succès Moriac	18/07/1989 Brazzaville	M
CAA0049	MPARI Alvie-gracia	27/03/1992 Brazzaville	F
CAA0050	MPEMBA Alvina-francia	30/09/1986 Brazzaville	F
CAA0053	NDE OKANDZE Luc	28/12/1980 Owando	M
CAA0055	NGADZANIA Cyrille	17/03/1984 Kanih	M
CAA0060	NGOULALI-NGOUNOU-NGANIE Flore-Arlette	22/06/1985 Brazzaville	F
CAA0062	NKOUKA Fortuné Blondel Davidson	06/01/1989 Brazzaville	M
CAA0064	NTSAKALA Cesar Guigomsfere	29/03/1987 Brazzaville	M
CAA0065	NZIMBAKANY YIDIKA Linda Mercia	20/12/1990 Brazzaville	F
CAA0070	OMBOUNA Enock Patchely	20/04/1989 Djambala	M
CAA0071	ONGUENDE Ghistere-Basi	15/10/1989 Boyoko-tcicapika	M
CAA0073	TABET - GAVOUKA Feliciase Auredice	15/06/1981 Brazzaville	F
CEA0001	MONGO Jerry Hoxy	27/11/1990 Brazzaville	M
CKA0001	MALONGA-MOUSSOUNDA Dishan-chatell	31/08/1981 Brazzaville	M

Total dans la spécialité : 37

Option : ELEVE
Spécialité : GESTION SCOLAIRE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
DAA0003	BATSOUA NDOLO Yvette Pulcherie	22/03/1984 Mat Tsiaki	F
DAA0008	DINGA GREGE Cedric nelson	20/01/1991 Brazzaville	M
DAA0011	EKOUMOMO Letytia Dorine	03/12/1983 Brazzaville	F
DAA0014	ISSONGUI BOUEGNI Beyivi Judicaelle Chrisna	20/03/1984 Brazzaville	F
DAA0016	KIABELO BOUKAKA Emardine Guy	08/10/1977 Loutété	F
DAA0017	KIANGOU Murphye Myrette Blondel	30/03/1989 Pointe-Noire	F
DAA0021	LEFAYE Maiva Bienvenue	16/10/1990 Brazzaville	F

DAA0024	LOKO KIMPALA Prisca Tatiana	18/01/1982 Brazzaville	F
DAA0027	MAMPOUYA Sacha Garaudy chanel	26/11/1985 Brazzaville	M
DAA0028	MISSAKIDI NGANGA Duffy Jordano	19/09/1988 Brazzaville	M
DAA0031	MOYEYE MOUANTANGA Nazine Brelle	10/07/1984 Pointe-Noire	F
DAA0032	MPASSI MBIKA Prudence	31/10/1990 Brazzaville	F
DAA0034	NGAMI-MBOU ESSIE Fave prestige	07/09/1984 Brazzaville	F

Total dans la spécialité : 13

Ecole Nationale Moyenne d'administration (E. N. M. A)
Option : ELEVE
Spécialité : BUDGET

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	sexe
EAA0003	AMBOULOU Ldita Danièle Cécilia nota	26/12/1981 Brazzaville	F
EAA0008	BEAPAMI OTOUTOUNGOU Gracia Nynelle	18/12/1991 Brazzaville	F
EAA0011	BIASSADILA Andrée Erica Clemérie	27/11/1986 Brazzaville	F
EAA0014	BON ZALANI Patience Pied F	31/01/1986 Brazzaville	F
EAA0018	BZVOUKOUBA NGAGNIA Anastasie Rachelle	01/09/1976 Brazzaville	F
EAA0024	EBOUNDI EKIPOKO MBONGO	23/09/1984 Brazzaville	M
EAA0026	ELENGA MONDAY Andrée D.	17/01/1981 Brazzaville	F
EAA0030	EPENbA NKOUOYO Shanti Délivrance	28/05/1989 Brazzaville	M
EAA0032	FOUILLOU Rechy Arnauld Méfrid	08/06/1990 Brazzaville	M
EAA0036	GANTSIBI Ornella Laurylle	12/10/1991 Brazzaville	F
EAA0037	GOLION Arcey Tanguy Armel	26/02/1977 Lékana	M
EAA0038	GOMA Milton Friedman	22/06/1988 Brazi ville	M
EAA0039	GOMEZ Jocelyne Gocelvie	14/02/1989 Makabana	F
EAA0041	GUEMBBAUD KITITI Chilina Thérèse	05/01/1979 Brazzaville	F
EAA0042	HASSANA EFOONA Shadi Aritha	09/04/1986 Brazzaville	F
EAA0045	IBEMBA Diane Tatiana	08/09/1982 Brazzaville	F
EAA0049	ITOUA Angele Lydie Justine	23/05/1971 Owando	F
EAA0054	KOUBEMBAH Jeanel Euge	17/04/1988 Brazzaville	M
EAA0057	LEMBE KOUMOU Kelly Momo	29/09/1984 Brazzaville	M
EAA0074	MASSAMBA BANZOUZI Friche	27/02/1989 Brazzaville	F
EAA0075	MATONGO MAMPEMBE Francke Jocia	21/02/1991 Brazzaville	F
EAA0079	MAYOLA MOUNDELE Arone Duckson	23/04/1983 Brazzaville	M
EAA0081	MBEMBA Frderique Elsy	31/10/1989 Brazzaville	F
EAA0087	MFINA NGANTSANIE Rebecca Tatiana	22/12/1982 Pointe-Noire	F
EAA0088	MFOURGA Ariane Christel Bernice	30/06/1983 Brazzaville	F
EAA0089	MIOLABI Claudy Darne	28/06/1989 Brazzaville	M
EAA0094	MOULET Classe Miland	28/02/1986 Brazzaville	M
EAA0098	NSIMBA MOUTETE Lina Volodiane	12/09/1985 Madingou	F
EAA0101	NDINGA Verda Chanique	01/09/1982 Mat Makoua	F
EAA0102	NDONGO Rdissa Stephanie Ariette	05/10/1988 Brazzaville	F
EAA0103	NDZELE ACKOLY Josys Gelez	11/09/1986 Brazzaville	M
EAA0118	NGOULO Kouffman	08/01/1987 Abili	M
EAA0122	NIOMBAY OSSONOL Cader	24/09/1987 Brazzaville	M
EAA0126	NSOUROU Mysnha Jenny Georvege	08/12/1987 Louvakou	F
EAA0132	OKANA Lod Loris	19/04/1982 Brazzaville	F
EAA0137	OKOMBI Poushpa Samuya	14/06/1980 Etoumbi	F
EAA0138	OKOUEKE MINBANDZI Amyrose Noddy	19/08/1983 Brazzaville	F
EAA0139	OKOUYA NGOULO Guylene Ornella	01/10/1986 Brazzaville	F
EAA0150	SOKI BOUANGA MAMPASS Prisca	18/01/1979 Brazzaville	F
EGA0002	TOMBET TSINGUI Linda	22/12/1982 Makabana	F

Total dans la spécialité : 40

Ecole Nationale Moyenne d'administration (E. N. M. A)
Option : ELEVE
Spécialité : IMPOT

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
FAA0010	AMPION ALANGA Rudel Josas	21/09/1983 Brazzaville	M
FAA0012	ANVOULI MAHLO Alix Ilody	13/06/1978 Brazzaville	F
FAA0024	BAMBI MASSIKA Nesdie Chancelle	03/06/1982 Brazzaville	F
FAA0043	BIKOUA Audrey Blondine	16/06/1975 Pointe-Noire	F
FAA0054	DIMI-NGANTSIBI Christ-amour	08/03/1990 Brazzaville	M
FAA0104	GANGLIA IKIAS Ulrich Mamy C.	14/08/1984 Brazzaville	F
FAA0111	GOUNDOUBAYE ODZOLI Floribelle	16/03/1989 Brazzaville	F
FAA0115	IBARA ELENGA Gerthemi Teddy	26/10/1985 Brazzaville	M
FAA0116	IBARA MOUABE Arlette	02/12/1984 Brazzaville	F
FAA0126	IPANGUI Lorianne Elsandre	28/04/1989 Brazzaville	F
FAA0128	ITOUA Mira Darelle	16/09/1984 Brazzaville	F
FAA0132	KABA Perpetue Dorelle	31/05/1991 Gamboma	F

FAA0160	KOUAMANA Gladys Aimar	04/02/1980 Koumou	M
FAA0161	KOUASSONALI Vixy Princilia Bhela	19/05/1987 Pointe-Noire	F
FAA0163	KOUSSOSSA-BIBOTHE Gaël Odilon	12/03/1984 Pointe-Noire	F
FAA0164	KOUYAKABA NKOUOLO Fabienne Elaudie	02/09/1980 Brazzaville	F
FAA0170	LEKOUA bieudonnée Nella	22/12/1987 Brazzaville	F
FA A0194	MAMONSONO Jocelyne Léopoldine	02/11/1974 Brazzaville	F
FAA0198	MANKOU BABISSA Julane	10/06/1984 Kindamba-Ngouedi	M
FAA0199	MASSENGO BOUENISSA Louis Franz Heitman	25/07/1989 MaBaya	M
FAA0204	MAVOUANGA Luce Josia	17/10/1991 Brazzaville	F
FAA0205	MAVOUNGOU BAYONNE Murielle Gracelia	23/04/1989 Brazzaville	F
FAA0222	MIERE Aubin Fiacre Arsène	25/04/1982 Djambala	M
FAA0224	MIERE NALOZIACK Bijou Desaffaires	02/05/1977 Brazzaville	F
FAA0226	MIFOUNDOU Sére Princia Harline	23/07/1983 Pointe-Noire	F
FAA0231	MISSONGO Nhella Princilia	06/11/1987 Ngo	F
FAA0236	MOKOKO BOUANGA Destin Audrey	02/05/1982 Brazzaville	M
FAA0239	MONEKENE Nel-Rocard	10/01/1989 Brazzaville	M
FAA0240	MONGO NGAGNA Carine Nadia	26/03/1984 Brazzaville	F
FAA0249	MOULAMBA MAKANGA Nadège	02/06/1976 Boko	F
FAA0271	NDZA NORLAND Prince	13/10/1984 Mouembé	M
FAA0287	NGAMBOU Belsie Syralvie	23/01/1985 Pointe-Noire	F
FAA0293	NGATSONGO Hulvadege	17/02/1991 Brazzaville	F
FAA0303	NGOUBILI TSEKE Durand Pemoz	11/03/1990 Bambama	M
FAA0305	NGOULOUBI Elgie Christelle	31/10/1980 Brazzaville	F
FAA0307	NGOUOLALI Pamellie Marnelle	23/04/1985 Brazzaville	F
FAA0313	NGUIE Séraphine	21/03/1984 Anguierme	F
FAA0316	NKOUKA Ella Mariana Vanicia	14/11/1988 Brazzaville	F
FAA0322	NTANI LEMBA Amelie Laure	12/03/1978 Brazzaville	F
FAA0329	NZOUZI Friedan Benitah	22/02/1988 Brazzaville	F
FAA0351	OKOUYA NDALLA Fanny Monie	15/10/1987 Brazzaville	F
FAA0353	OKUYA Laimet Benfran	04/08/1984	M
FAA0369	ONKANA Edwige Nadège	02/07/1995 Brazzaville	F
FAA0372	ONKOURI MPAYOULOU Stone	21/04/1988 Brazzaville	F
FAA0374	ONONI KIMANI Sedrick	13/12/1988 Brazzaville	M
FAA0378	OSSEBI NGENONI Cyrielle	19/02/1989 Brazzaville	F
FAA0395	SOMNTE-MANKONO Dedia-Chancelvie	26/12/1988 Brazzaville	F
FAA0397	SOUNGA M'VOUTI Tatiana Claude Audrey	21/02/1979 Brazzaville	F
FAA0406	TSIBA Nanique Griscelli Elder	09/01/1988 Brazzaville	F
FAA0407	TSIBAMPIA Staëlle Florette	22/05/1981 Brazzaville	F
FAA0409	TSITA Hydrille Jessica Laurine	22/05/1987 Brazzaville	F
FEA0015	MOUTHOU D Blanche Régina	23/04/1971 Pointe-Noire	F

Total dans la spécialité : 52

Option : ELEVE
Spécialité : TRESOR

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
GAA0017	ATSION Filiance Pamela Belvid	27/02/1987 Brazzaville	F
GAA0024	BANZOUZI Ella Gwladys Trésor	08/08/1977 Pointe-Noire	F
GAA0033	BIKINDOU MBONJO Ejan's Dominique Miriama	18/03/1993 Brazzaville	F
GAA0043	blAFOUKA Jeanceldy Roglech	22/04/1991 Brazzaville	M
GAA0085	FOUNGA Clif Chanel	31/07/1981 Otala	M
GAA0086	GACKOU Victoria Elcira	14/06/1982 Brazzaville	F
GAA0093	GANGOUE Maurice Délicia	23/03/1992 Brazzaville	F
GAA0106	GOUODOLO Jaurez Martial Charel	26/11/1987 Lékana	M
GAA0118	ITOUA Angela Doreille	08/11/1982 Brazzaville	F
GAA0129	KIELE Muriel Syntia	20/05/1987 Brazzaville	F
GAA0135	KIYINDOU Prince Davel	13/01/1990 Brazzaville	M
GAA0163	MABOUNDOU Archani Eddy Vansley	09/03/1988 Linzolo	M
GAA0169	MALONGA Glaocia borlène	13/07/1992 Brazzaville	F
GAA0174	MAMPOUYA Elzie Jostal burrelle	09/09/1985 Brazzaville	F
GAA0181	MAYINGUILA MOUSSAHOU Pierre Charly	22/09/1989 Kinkosso	M
GAA0185	MBANI Sterge Amen Sauvianne	21/11/1983 Madingou	F
GAA0187	MBEMBA MATONDO Charlena Clemencia Chichetty	23/03/1986 Brazzaville	F
GAA0198	MBOUSSA MBON Marthe Melodie	18/05/1985 Brazzaville	F
GAA0208	MISSOBELE Mireille	15/07/1979 Brazzaville	F
GAA0227	MOUNGOULI Daniel	11/02/1968 Djambala	M
GAA0250	NGANDZOUNOU Namide Ganine	24/10/1989 Lékana	M
GAA0255	NGAYILA Peggy Edna	12/08/1974 Brazzaville	F
GAA0256	NGOKA Will Stancy	17/06/1983 Ntokou	F
GAA0263	NGOULOU ONKA Remy	19/10/1980 Anguierme-Lékana	M
GAA0271	NIAMA Destin	23/05/1985 Mat Sibiti	M
GAA0298	NTASSOU TOME ANKELAMBI Mesline	07/09/1984 Brazzaville	F
GAA0303	NTSIMOU Elvy Agar	15/05/1987 Kinkala	M
GAA0305	NTSIWEMA MAMIERE Imelda Bienvenue	26/06/1983 Gamboma	F

GAA0316	OBOUA Roland Stéphane	09/06/1983 Mouala	M
GAA0329	OKONDZA Alain Grégoire	17/12/1967 Ouesso	M
GAA0332	OKOU GOMA Ste Beche Barthelle	15/10/1986 Brazzaville	F
GAA0334	OKUYA MISSIE Bennie Arvel	01/01/1989 Brazzaville	M
GAA0336	OLEA Leticia Diane	16/03/1984 Brazzaville	F
GAA0340	ONDON - MBIO Lidia Francine	24/09/1984 Brazzaville	F
GAA0351	OSSALA EPELI Sabrina Marthese	26/09/1990 Brazzaville	F
GAA0352	OSSIBI Jegueva Sorpresa	04/01/1990 Brazzaville	F
GAA0358	OTIA LEKAKA Chadrina Dalguche	02/06/1988 Brazzaville	F
GAA0364	OVANA ELOUO Kadydia	15/05/1991 Brazzaville	F
GAA0375	SA-MALIKIBI Prisca Nella	16/09/1987 Brazzaville	F
GAA0379	TSIETA Djodrine Astraëlle	14/08/1992 Brazzaville	F
GEA0004	MAKOLA NSOUKA Hermellia Hardelle	09/12/1984 Madingou	F
GEA0012	ONDONGO Edwige Prudence	19/01/1975 Kounzoulou	F

Total dans la spécialité : 42

Option : ELEVE
Spécialité : DOUANE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
HAA0007	ADOULA Melvie Virna	13/07/1989 Brazzaville	F
HAA0020	AMBOU LIELE Patience Destinée Marika	24/05/1985 Brazzaville	F
HAA0021	AMOUNA MIERE Elfrand Aurifel	22/04/1988 Brazzaville	M
HAA0029	ANOUA AMBOULOU Ray Vianney Recce	22/08/1988 Brazzaville	M
HAA0036	AUDZONGA ESSION Jertina	13/10/1990 Ngo	F
HAA0060	BAYENA WALLYSSELE Laureal Chanelle	23/09/1990 Brazzaville	F
HAA0065	BERKIBARE Dercein Severa Garcia	26/01/1987 Brazzaville	M
HAA0074	BIKOYI Nireiche Upse Franchelle	06/03/1986 Massembo	F
HAA0076	BITENGO NGOMBE Nadege	21/08/1982 Mossendjo	F
HAA0087	BOMBO Stedi Jeans Melain	01/10/1989 Mossaka	M
HAA0092	BOSSOBET DOLAMBOT Nerghissi	15/10/1989 Brazzaville	F
HAA0098	BOUNGOU - KIONGO DITANGOU DOUMOU Gabrielle Fleur	14/12/1982 Brazzaville	F
HAA0142	ELO Arnaud Peguy	13/01/1984 Brazzaville	M
HAA0158	GALESSAN NFINI Lanch Uriel	05/02/1985 Brazzaville	M
HAA0210	KETI Chancelvi Stanislas	09/12/1982 Brazzaville	M
HAA0224	KITALI Anatole	03/02/1983 Abili-Akoli	M
HAA0228	KOLAMONO Aline Léa	15/11/1979 Owando	F
HAA0262	LOUYA KIBOUILOU Dalia Leslie	06/03/1990 Brazzaville	F
HAA0273	MAGNOUNGOU Fih Giania Chancelvie	03/03/1986 Brazzaville	F
HAA0283	MAKOUNDU Lydia Sabine	29/10/1979 Brazzaville	F
HAA0331	MBANI NGALI Sandra Ornella	22/01/1987 Brazzaville	F
HAA0378	MOKOULA BATANGO Hilarette Rosine	24/09/1989 Brazzaville	F
HAA0395	MOUKELA SSIASSIA Ruth	27/12/1990 Brazzaville	F
HAA0418	MVOUZA LOUKOULA Doriane Princia	05/11/1982 Brazzaville	F
HAA0442	NGACKAMA TSENDE EDYBE Pavy Siley	30/11/1980 Brazzaville	M
HAA0444	NGAFOULA MALONG Nady Colombe	28/10/1988 Owando	F
HAA0449	NGAKOSSO-ZAKOULOLOU Noga-Oleba-Mickhael	04/01/1983 Brazzaville	F
HAA0458	NGAMI Daves Clotaire	01/06/1982 Brazzaville	F
HAA0463	NGAMI Laure Solfège	18/12/1983 Brazzaville	F
HAA0486	NGOKA OLOKINDZAMBE Albert	21/05/1984 Ntokou	M
HAA0489	NGOLIELE Guysallene Karline Lesly	12/10/1984 Pointe-Noire	F
HAA0500	NGOUEDI-NTSIETE Phijos-Cissy	01/03/1990 Loubomo	F
HAA0502	NGOULOU MAPILA IKOSYL	19/12/1982 Pointe-Noire	F
HAA0522	NKOULI Alda Carine	12/03/1977 Brazzaville	F
HAA0524	NKOUNKOU SILAO Rodrigue Ferdin	20/05/1975 Brazzaville	F
HAA0542	NZAMVOULI MIEME Fredia Carelle	03/05/1974 Abala	F
HAA0544	NZEDI - NGANGA Gavie Nibrelle	08/04/1989 Brazzaville	F
HAA0575	OKOU-NGAMBOU Mony Blofeld	27/03/1988 Brazzaville	F
HAA0581	OKUYA GAMBA Lyncia	29/09/1988 Brazzaville	F
HAA0609	OSSANGO KOUNGA Paul Steve	14/03/1987 Brazzaville	M
HAA0656	TCHIKOUNZI-MBOUSSOU Gilles-Stephenson	22/12/1979 Brazzaville	M
HAA0657	TCHOUMOU MOUNGOULI Auriol Janvion	11/01/1992 Brazzaville	M
HAA0663	TSIETA Chris Jaures Georchalin	11/04/1987 Pointe-Noire	M
HAA0676	ASTOUA-NGASSOULA Inès Romaine	15/08/1981 Lékana	F
HAA0677	NKOUA Lutteur Prière	26/10/1989 Loubomo	M
HEA0018	MIANH KIMBH Davy	11/06/1979 Brazzaville	M

Total dans la spécialité: 46

Option : ELEVE
Spécialité : JOURNALISME.

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
JAA0001	AMBOUBAKI AMBOU Gina Laure	23/06/1983 Lékana	F
JAA0002	ANDZOULY Jade Ferone	17/12/1988 Brazzaville	F

JAA0003	BOURANGON ADJELE Prestige Leslie	15/07/1987 Brazzaville	F
JAA0005	LOUBAKI Ghislain Medard Leger	26/08/1977 Brazzaville	M
JAA0008	MATONGO Flora Diane	03/01/1984 Brazzaville	F
JAA0009	MBON Nuptia Vanessa	01/10/1990 Brazzaville	F
JAA0010	MOKELE MOKOMBI Prince Chyrac	12/11/1987 Brazzaville	M
JAA0012	NGAMBA MBOUALA Franck Regie Irénida	13/11/1986 Bintam	F
JAA0013	NTSIBA Michela Demuthe Frobelle	29/08/1987 Brazzaville	F
JAA0014	OBONGUI ADOUKOU Ulrich Evrard	10/07/1983 Pointe-Noire	M
JAA0016	ONIONGOLI Reine	25/07/1985 Etoumbi	F
JAA0018	OSSEKA APENDI Charline Nadine	13/11/1980 Owando	F
JCA0003	OKEMBA APENDI Judesla Michelle	12/11/1990 Pointe-Noire	F

Total dans la spécialité: 13

Ecole Nationale Moyenne d'administration (E. N. M. A)
Option : ELEVE
Spécialité : DIPLOMATIE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
RAA0001	ABONGA Helich Forelle	20/07/1985 Brazzaville	F
RAA0010	BAHETA-OUELEKE Don Jôira	12/10/1992 Pointe-Noire	F
RAA0012	BAMINGO NTCHOUMOU Clou Luciono	03/06/1985 Nkayi	M
RAA0018	BITSINDOU LOUYA Buerel Gaylord	04/11/1990 Brazzaville	M
RAA0025	DELA Roseny Loïse Sidney	07/09/1990 Ngo	M
RAA0028	DIAMONIKA BAZOLO Esperance Larissa Lune	05/03/1993 Brazzaville	F
RAA0042	ENGUENGUE Ida Solange	01/12/1978 Brazzaville	F
RAA0044	ETSONN Aline Christelle	05/07/1983 Pointe-Noire	F
RAA0047	GALEBO Jean Bruno	04/04/1975 Gamboma	M
RAA0050	GOLE Merveille Sulamitte	25/05/1991 Brazzaville	F
RAA0054	ILOKI Prisca	12/04/1981 Brazzaville	F
RAA0057	ITOUA NIANGA Landry Florentin	10/11/1985 Ongouala	M
RAA0070	KOUTOTOULA Audret	16/09/1988 Loubomo	M
RAA0084	MADZOU Rostand Emmanuel	28/11/1990 Brazzaville	M
RAA0092	MATOUBA MIENANTIMA Chance Charlene	01/01/1988 Brazzaville	F
RAA0095	MBANI MANDAKA Vera Reine	12/07/1989 Brazzaville	F
RAA0106	MILANDOU Garrec Destini	01/02/1992 Brazzaville	M
RAA0108	MOKAMBO Aimé Christian	18/07/1982 Loboko	M
RAA0113	MOUNGALET Bertille Arlette	20/03/1981 Ewo	F
RAA0114	MOUTOMBO Lumière Marie Paul Nagge	26/06/1989 Pointe-Noire	F
RAA0124	NGASSIE MANDAKO Ruth Nadia	26/03/1989 Brazzaville	F
RAA0128	NGOUOLALI Laureat Elma Delivrance	03/05/1988 Brazzaville	F
RAA0129	NGUIE Aime	17/10/1980 Gamboma	M
RAA0134	NKOUKA Dieulvin Esperance	08/10/1991 Brazzaville	M
RAA0135	NKOULOUGA NGAYABA Eurodys	21/03/1986 Brazzaville	F
RAA0140	NZILA BINDELE Audrey Melaine	16/02/1991 Brazzaville	F
RAA0141	NZOU MOU-NSIMBA Ceptanie Moricette	09/09/1987 Gamboma	F
RAA0143	OBAMBI MOKOMBI Monespoir	25/03/1987 Brazzaville	M
RAA0145	OGNAN Giovanni Fausta	01/06/1985 Brazzaville	M
RAA0157	ONTSOUKA DONTHE Aymard	29/05/1980 Brazzaville	M
RAA0160	OUANDO MOKONO Hermann Gilgard Dall	27/12/1983 Brazzaville	M
RAA0161	OWARI Sandet	30/06/1985 Brazzaville	F
RAA0164	PINGANA BOUANGA Chandelle Gulde Varaine	01/09/1980 Loubomo	F
RAA0166	ROLLS KOUMA Aquilas	01/01/1989 Brazzaville	M
RAA0171	TATY MAMBONDO Aime Parfait	19/12/1982 Pointe-Noire	M
REA0003	EFFEIND-ZOUROU Gusta Kany	12/03/1992 Brazzaville	M
RJA0001	INGOBA OPINA Rachelle	30/11/1985 Oyo	F

Total dans la spécialité : 37

Ecole Nationale des Eaux et Forêts (E.N.E.F)
Option : ELEVE
Spécialité: INDUSTRIE DU BOIS

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
BAA0004	BEALONGA NGAKALA Heinz Gdinov	11/03/1991 Ngabé	F
BAA0006	BOUSSIKA Juste Henri Patrick	19/07/1978 Brazzaville	F
BAA0010	KIBANDAYOUROU Dadya Jauffre	24/06/1983 Brazzaville	F
BAA0016	NDOUNA Chancel Kiese	17/11/1989 Brazzaville	M
BAA0019	ONDAYE NGAKALA Hurck	27/09/1987 Gamboma	M
BAA0020	ONDON Rex Alan Kaba	22/02/1988 Brazzaville	F
BAA0022	TOMOUROU GANE-MPIO Madibou	16/07/1989 Brazzaville	M
BBA0001	PAMBOU BADIA Bienvenu Arsene	04/05/1990 Loubomo	M

BCA0002	EBANDZA Ella Carine	06/10/1988 Owando	F
BCA0004	KOUMOU MOSSA Chancelvie	08/02/1993 Owando	M
BCA0005	OBAYA MOUANDINGA Patricia Léticia	16/02/1992 Bokuoélé	F

Total dans la spécialité : 11

Option : ELEVE
Spécialité : ENVIRONNEMENT

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
CAA0019	LIKIBI Lignaute Vanacia	01/07/1989 Brazzaville	F
CAA0029	MIFOUNDOU Audin Paterne	19/03/1990 Pointe-Noire	M
CAA0041	NTSIBA-MBIMA Steve	07/02/1986 Lékana	M
CBA0001	MBOUNGOU NGOUMA Paul Domely	09/06/1994 Mabombo	M
CCA0003	KOUMBATSANGA Eliane	10/04/1993 Owando	F
CCA0006	MOSSONY MONGUILI Mirielle Roline	14/10/1993 Mossaka	F
CCA0007	OKOUMOU OTSELET Jean Fresnes	27/10/1986 Owando	M
CCA0008	ONDO ILEMBOU Joël	19/01/1985 Owando	M
CCA0009	ONGANIA OBEMBO Brunel Misaire	27/01/1990 Owando	M
LA0002	DIAZENZA-NKOUSOU Adelle Bibi	15/12/1991 Pointe-Noire	F
LA0003	MOUNDOUNGAS-MAVOUNGOU Lettycia - Sandra	02/01/1988 Ouesso	F

Total dans la spécialité : 11

Ecole Nationale des Eaux et Forêts (E.N.E.F)
Option : ELEVE
Spécialité : EXPLOITATION FORESTIERE

Matricule	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Sexe
DAA0024	KIBOKIRI Guyle Rocher-Smith	15/01/1993 Djambala	M
DAA0039	MOUPO Boris Didier	25/05/1989 Brazzaville	M
DAA0041	MPASSI KIMBAZA Athanase	17/10/1989 Loutété	M
DAA0046	NGANIE Delphine Brigitte	03/01/1978 Brazzaville	M
DAA0049	NGONKENE Lili Marlein	04/08/1990 Djambala	F
DAA0050	NGOULALI Janvier Romenan	10/01/1988 Tchoumoi	F
DAA0063	ONKA NGANIANAMA Madhell	28/12/1992 Mossendjo	F
DCA0006	INGOUMA MBOUALE Merluce	25/03/1987 Imfondo	F
DCA0007	MOROGNINGA Rock Clotaire	10/03/1985 Edond ji	M
DLA0002	M'PE-AWO Marie-Annette	23/11/1983 Brazzaville	F

Total dans la spécialité : 10

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

NOMINATION

Arrêté n° 9991 du 18 juillet 2011. La personne, dont le nom et prénom suivent, est nommée prestataire au lycée technique agricole de Sibiti, établissement de l'enseignement technique et professionnel de la République du Congo au titre des années scolaires 2005-2006 ; 2006-2007 ; 2007-2008 et 2008-2009 comme suit :

BADIKILA (Calixte)

Années scolaires	Diplôme	Disciplines enseignées	V/H/H
2005-2006	Doctorat	Chirurgie, sélection, ana-patte, BA, sémiologie TP inspection	28 H
2006-2007		Affection, infection, chirurgie, inspection, microb, ana-path	24 H
2007-2008		Chirurgie, sélection, anapath, zaohyg sémiologie inspection	23 H
2008-2009		Chirurgie, sélection, anapath, zoohyg sémiologie inspection	23 H

L'intéressé percevra les indemnités pour les travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2006-90 du 9 mars 2006 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants.

Cette indemnité sera mandatée sur production des certificats de service fait, délivrés par le chef d'établissement et contresignés par le directeur des affaires administratives et financières et la directrice générale de l'administration scolaire au ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Arrêté n° 9992 du 18 juillet 2011. Les personnes, dont les noms et prénoms, suivent sont autorisées à dispenser les enseignements au CMI-CETI de Mouyondzi dans le département de la Bouenza au titre de l'année scolaire 2002-2003, comme suit :

Il s'agit de :

CMI-CETI de Mouyondzi : (16)

BOUANGA (Paulin)

Grade : professeur certifié des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : sciences physiques
V/H/S : 10 H

MAZOUCKA-MAZOUCKA (Christian)

Grade : professeur certifié des collèges d'enseignement général 7^e
Discipline enseignée : algèbre géométrie
V/H/S : 10 H

MOUMBOUNGUI née MILANDOU (Julienne)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : histoire géographie
V/H/S : 10 H

MPIKA NGUIMBI (Dominique)

Grade : PTAL 4^e
Discipline enseignée : électro mesure TP, automatisme
V/H/S : 10 H

NDZABA GOUEMOU

Grade : instituteur 2^e
Discipline enseignée : français
V/H/S : 4 H

NGOMA NKOMBO (Guy Gervais)

Grade : PTAL 2^e
Discipline enseignée : TG, TS, Schéma, TP
V/H/S : 10 H

MOUANDA MANENGUE (Paul Yves)

Grade : Instituteur 3^e
Discipline enseignée : mathématiques
V/H/S : 08 H

LOUSSOUKOU (Solange)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : mathématiques
V/H/S : 16 H

N'SEMI (Pierre L.)

Grade :
Discipline enseignée : français
V/H/S : 16 H

KIZONZOLO (Bertille)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : anglais
V/H/S : 15 H

KIBANGOU LOUNZITISSA (Chancelvie)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : EB
V/H/S : 16 H

MOUDIONGUI CAMBEAU (Alain Jean Marcel)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : MA
V/H/S : 14 H

NGUIE (Ferdinand)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : MF
V/H/S : 14 H

BIKOUMOU (Ignace)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : El
V/H/S : 14 H

BASSIDULA (Guy Adam)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : EI
V/H/S : 12 H

GAMPIKA (Sylvain)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : TDA-TS-D1
V/H/S : 06 H

Les intéressés percevront l'indemnité de travaux supplémentaires prévue par les textes en vigueur.

Cette indemnité sera mandatée sur production des certificats de service fait, délivrés par le chef d'établissement et contresignés par le directeur des affaires administratives et financières et la directrice générale de l'administration scolaire au ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Arrêté n° 9993 du 18 juillet 2011. Les personnes, dont les noms et prénoms suivent, sont nommées vacataires dans les différents établissements de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, de la République du Congo, au titre de l'année scolaire 2008-2009, comme suit :

I- DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

1- Lycée technique industriel du 5 Février 1979 (04)

LIKIBI (Albert)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : TP Traçage TG TS
N° matricule : 056 458 Y
V/H/S : 10 H

MASSENGO (Yvon Stanislas)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Construction mécanique
N° matricule : 155 815 W
V/H/S : 09 H

MOUDOUDOU (Jean Blaise)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Physique Chimie

N° matricule : 216 822 J

V/H/S : 10 H

NGAMI-KABI (Arthur)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : TP Traçage TG TS

N° matricule : 198 060 K

V/H/S : 10 H

2- Lycée technique commercial 1^{er} Mai (07)

BABATIKIDI (Joachim)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Espagnol

N° matricule : 153 772 S

V/H/S : 07 H

BIKO OTSIBI (Patrice)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anglais

N° matricule : 179 872 E

V/H/S : 10 H

BILONGO (Albert)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Espagnol

N° matricule : 092 768 K

V/H/S : 08 H

LIKIBI (Raphaël)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maths

N° matricule : 179 083 R

V/H/S : 04 H

LOUBOTA (Hervé)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Espagnol

N° matricule : 216 720 C

V/H/S : 06 H

MAZONGA (Portella Pierre)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Espagnol

N° matricule : 041 341 X

V/H/S : 08 H

MOUKETO (Gervais)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Espagnol

N° matricule : 216 816 S

V/H/S : 06 H

3- Lycée technique industriel du 1^{er} Mai (24)

HOUE (Bernard)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Construction mécanique

N° matricule : 995 755 F

V/H/S : 08 H

BANZOUZI (Gabriel)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : GE TG TP

N° matricule : 104 874 N

V/H/S : 10 H

BOUNGOU (Daniel)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : TG TS Mesures électriques

N° matricule : 136 640 F

V/H/S : 10 H

BOUNKAZI (Edgard Fabrice)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Construction mécanique

N° matricule : 155 680 N

V/H/S : 04 H

DONAT ELLION (Anicet)

Grade : Ingénieur

Discipline enseignée : TG Auto

N° matricule : 154 657 Z

V/H/S : 04 H

IKOLI-BIKINDOU (Christian)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Construction mécanique

N° matricule : 179106 R

V/H/S : 02 H

KINOUANI (Blaise)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : TP Métaux en feuilles

N° matricule : 059 9211 S

V/H/S : 10 H

LIKIBI (Raphaël)

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : Maths

N° matricule : 179 083 R

V/H/S : 06 H

LOUBELO MILANDOU (Marcel)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Automatismes

N° matricule : 1195 764E

V/H/S : 08 H

MABIKA KAYA (Olivier)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Mécanique appliquée, Dessin

N° matricule : 153 778 E

V/H/S : 07 H

MIBONZO (Aimé Claude)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Construction mécanique

N° matricule : 179 057 W

V/H/S : 03 H

MAKOLO (Edouard)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Technologie mécanique générale
 N° matricule : 104 865 P
 V/H/S : 10 H

MASSENGO (Yvon Slanislav)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Construction mécanique
 N° matricule : 155 815 W
 V/H/S : 06 H

MASSENGO (Adolphe)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : TG Schéma
 N° matricule : 134 735 R
 V/H/S : 10 H

MAYALA (Jean)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Construction mécanique
 N° matricule : 095 760 W
 V/H/S : 04 H

MINSUAMI BIALA LUSILA

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Maths
 N° matricule : 098 999 T
 V/H/S : 08 H

MOULANGUI (Albert)

Grade : ITI
 Discipline enseignée : Russe
 N° matricule : 099 915 K
 V/H/S : 10 H

MOUNTSOUKA (Guy Blanchard)

Grade : PTA CET
 Discipline enseignée : TE, TP Plomberie sanitaire
 N° matricule : 193 264 T
 V/H/S : 06 H

MOUSSAVOU (Philippe)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Construction mécanique
 N° matricule : 1411 713 G
 V/H/S : 10 H

MVIRI (Rufin Thierry Mesmin)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Électrotechnique
 N° matricule : 155 330 B
 V/H/S : 03 H

NGAKOSSO (Jean)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Mécanique appliquée
 N° matricule : 095 738 R
 V/H/S : 03 H

NGANGA (Jacques)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : BM TG TP
 N° matricule : 104 854 L

V/H/S : 08 H

NKELANI (Gaston)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Russe
 N° matricule : 217 463 H
 V/H/S : 10 H

SAFOULA (Ghislain Anthelme Stanislas)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Bureau des méthodes
 N° matricule : 179 125 R
 V/H/S : 10 H

4- Ecole Normale des Instituteurs
 Antoine Dinga Oba (I3)

BISSOMDOLOT née BOUNGA (Florine)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Pédagogie appliquée
 N° matricule : 057 710 J
 V/H/S : 06 H

DIAKOUNDILA (Pascal)

Grade : IEP
 Discipline enseignée : Alphabétisation
 N° matricule : 083 334 N
 V/H/S : 02 H

INDIANGA ENDIANG

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Pédagogie appliquée
 N° matricule : 091 545 W
 V/H/S : 03 H

KARIKI (Jean Pierre)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Pédagogie générale
 N° matricule : 081 541 K
 V/H/S : 10 H

MAFOUA née LOUYA NLANDOU (Colette)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Pédagogie générale
 N° matricule : 209 953 T
 V/H/S : 03 H

MAKEMBO (Michel)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Histoire de l'éducation
 N° matricule : 087 581 W
 V/H/S : 09 H

MASSOUAMA née VOUALA (Marie)

Grade : IEP
 Discipline enseignée : Pédagogie appliquée
 N° matricule : 032 334 B
 V/H/S : 04 H

MOUELE (Paul)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Déontologie Législation

N° matricule : 103 331 R

V/H/S : 08 H

MPASSI (Albert)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Déontologie Législation

N° matricule : 032 448 N

V/H/S : 10 H

NGOUKOULOU (Jean Paul Léonard)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Histoire de l'éducation

N° matricule : 083 717 B

V/H/S : 09 H

NKY (Raphaël)

Grade : IEP

Discipline enseignée : Pédagogie appliquée

N° matricule : 082 829 H

V/H/S : 07 H

OKANDJI (Emery Freddy)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Alphabétisation

N° matricule : 153 240 Y

V/H/S : 06 H

ONDOUMA OMANGO (Eugène)

Grade : ADM SAF

Discipline enseignée : Déontologie Législation

N° matricule : 153 073 E

V/H/S : 04 H

5- Ecole Nationale des Beaux Arts Paul Kamba (10)

BAKOUAMISSANKAYILOU (Raïssa Manie)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : Peinture Publicité

N° matricule : 197 944 K

V/H/S : 10 H

BANZAKASSA (Gaspard)

Grade : PLET

Discipline enseignée : Harmonie Introduction

N° matricule : 136 486 U

V/H/S : 10 H

GAMPIKA (Niemel) née KRASSIMIRA E.

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : Piano

N° matricule : 053 706 S

V/H/S : 08 H

ISSEMA (Placide)

Grade : CP

Discipline enseignée : Pédagogie

N° matricule : 125 641 F

V/H/S : 10 H

MALONGA (Abel)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : Techno modelage

N° matricule : 134 135 G

V/H/S : 10 H

MOUMOUTIE (Joseph)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Déontologie

N° matricule : 208 659 Y

V/H/S : 04 H

MPINANDZI (Alexandre)

Grade : PLET

Discipline enseignée : Anatomie Art Sculpture

N° matricule : 154 899 M

V/H/S : 10 H

NGOLO (Martin)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Mathématiques

N° matricule : 179 171 M

V/H/S : 10 H

NTSATOU (Marcel)

Grade : PLET

Discipline enseignée : Histoire de la musique

N° matricule : 134 273 E

V/H/S : 08 H

PAMBOU (Timothée)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : Dictée musicale Piano

N° matricule : 220 707 L

V/H/S : 10 H

6- Collège d'enseignement technique Alphonse
Kintombo de Mansimou (D2)

KIMBEMBE (Philippe)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Dessin industriel

N° matricule : 096 614 Y

V/H/S : 10 H

LOUVOUALOU (Samuel)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Dessin industriel

N° matricule : 046 784 X

V/H/S : 10 H

7- Collège d'enseignement technique
Théophile MBEMBA (D2)

KONANGA (Jean Hosmolt)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français

N° matricule : 204 933 K

V/H/S : 10H

LOUBAKI (Jonas)

Grade : professeur des collèges d'enseignement
général

Discipline enseignée : Mathématiques générales

N° matricule : 136 636 T

V/H/S : 10H

8 - Ecole Paramédicale et Médico-Sociale (83)

AKOULI (Théodore)

Grade : professeur des collèges d'enseignement

général

Discipline enseignée : Économie du Congo

N° matricule : 135 455 M

V/H/S : 06 H

ASSENDZA (Yvon)

Grade : AS. Réa

Discipline enseignée : Technique Radio

N° matricule : 3004 Q (CHU)

V/H/S : 06 H

ASSOUOLOD KHANE

Grade : AS. RX

Discipline enseignée : Radiothérapie

N° matricule : 935 R (CHU)

V/H/S : 06 H

AUDOLA (Ludovic)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Médecine du travail

N° matricule : 141 606 L

V/H/S : 06 H

BALONGANA (Adolphe)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Administration Fléaux

N° matricule : 095 243 P

V/H/S : 10 H

BIENE (Paul)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Tech administratifs

N° matricule : 1746 X (CHU)

V/H/S : 10 H

BINIAKOUNOU (Jean Baptiste)

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : Bactériologie

N° matricule : 140 190 C

V/H/S : 08 H

BITSI (Jean)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : Anatomie ORL

N° matricule : 001 330 V

V/H/S : 06 H

BOKEMBA KATSALA (Barnabé)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Ethique p. Biochimie

N° matricule : 140 044 X

V/H/S : 06 H

BOPAKA EKEMBA (Joseph)

Grade : AS SOC P.

Discipline enseignée : Méthodologie Action sociale

N° matricule : 043 404 D

V/H/S : 06 H

BOUDZOUYOU NZALANGANDI (Elie)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anatomie physiologique

N° matricule : 155 529 Z

V/H/S : 06 H

BOUMANDOKI (Paul)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Nosologie

N° matricule : 128 722 K

V/H/S : 06 H

CARODRELLE (Serge)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Organisation et classement

N° matricule : 137 422 E

V/H/S : 08 H

DALAMA (Gaspard)

Grade : AS Kiné

Discipline enseignée : Massothérapie

N° matricule : 051 419 R

V/H/S : 08 H

EBOUE (Grégoire)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Traumatologie

N° matricule : 163 659 E

V/H/S : 06 H

EKAMA (Raphaël)

Grade : TSP

Discipline enseignée : Pharmacologie

N° matricule : 2881 G (CHU)

V/H/S : 08 H

ELENGA (Marcellin)

Grade : AS Ophta

Discipline enseignée : Pathologie Ophtalmologie

N° matricule : 099 339 H

V/H/S : 08 H

ELENGA (Maurice)

Grade : AS SOXC P.

Discipline enseignée : Développement communautaire

N° matricule : 003 413 K

V/H/S : 08 H

ETROUBEKA (Jean Gualbert)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Anatomie Rx

N° matricule : 10354 V (CHU)

V/H/S : 04 H

GAMINDOLO (Patrice)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : Sémiologie ORL

N° matricule : 121 313 V

V/H/S : 06 H

GANDOU (Jean Claude)

Grade : AS Ophta

Discipline enseignée : Anatomie - physiologie

N° matricule : 100 287 D

V/H/S : 08 H

IBARA (Jean Serge)

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : Héma Virologie microbiologie
N° matricule : 124 683 M
V/H/S : 10 H

IBARA OFFOUNGA (Antoine)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : Chirurgie
N° matricule : 2395 D (CHU)
V/H/S : 04 H

IBOVI (Blaise)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : Pédiatrie
N° matricule : 1191 (ONEMO)
V/H/S : 08 H

ILOYE (Jean Bertin)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : Physiologie Pathologie
N° matricule : 163 975 E
V/H/S : 06 H

ISSANGOU (Jean Benoît)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers
Discipline enseignée : Administration
N° matricule : 180 079 V
V/H/S : 06 H

ITOUA OSSOLO née NDOKOBOKA E.

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Nutrition
N° matricule : 095 236 V
V/H/S : 06 H

ITOUA IYOLO (Bernard)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : IEC
N° matricule : 100 375 A
V/H/S : 08 H

IVOUTOUYI (Lucien)

Grade : AS Réa
Discipline enseignée : Appareillage
N° matricule : 1902 S (CHU)
V/H/S : 04 H

KABA (Didier)

Grade : AS SOC P.
Discipline enseignée : EGP service social
N° matricule : 053 598 S
V/H/S : 08 H

KAYA LOUBAKI

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Environnement
N° matricule : 100 368 F
V/H/S : 06 H

KEBELE (Faustin)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : Urologie
N° matricule : 3305 S (CHU)
V/H/S : 06 H

KIKONDA (Pierre)

Grade : AS. Ophta
Discipline enseignée : Pathologie buccale
N° matricule : 1632 P (CHU)
V/H/S : 06 H

KINA (Barbe Pétronille)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Nutrition
N° matricule : 087 503 S
V/H/S : 06 H

KINTONO (Jean)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : Bactériologie
N° matricule : 25799 D (CHU)
V/H/S : 06 H

KOUTOINDA (Laurent)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : Pathologie cardiologie
N° matricule : 100 416 Y
V/H/S : 06 H

KOYI (Cyr Modeste)

Grade : Medecin
Discipline enseignée : médecine
N° matricule : 184 096 V
V/H/S : 06 H

KOUILA (Georges)

Grade : AS. SOC. P
Discipline enseignée : Technique d'animation
N° matricule : 057 930 R
V/H/S : 06 H

LIPANDZA (Théodore)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : SI médecine obstétrique
N° matricule : 3214 T (CHU)
V/H/S : 06 H

LOCKO (Aimé Cyr)

Grade : AS Kiné
Discipline enseignée : Myologie
N° matricule : 178 403 P
V/H/S : 06 H

LOMBOBO (Maurice)

Grade : administrateur Santé
Discipline enseignée : Démarche Nursing L.M.
N° matricule : 100 353 U
V/H/S : 06 H

LOUFOUA (Lemay)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : Fonction publique, Droit administratif
N° matricule : 078 401 J
V/H/S : 06 H

MABOKOLO (Daniel)

Grade : professeur des lycées
Discipline enseignée : Inadaptation
N° matricule : 121 726 L
V/H/S : 06 H

MAKOSSO (Edouard)

Grade : professeur
 Discipline enseignée : Examens spéciaux
 N° matricule : 001 892 G
 V/H/S : 04 H

MALANDA (Félix)

Grade : Médecin
 Discipline enseignée : Pathologie Hématologie
 N° matricule : 3403 Y (CHU)
 V/H/S : 04 H

MAMPAKA (Maurice)

Grade : professeur des lycées
 Discipline enseignée : Hématologie
 N° matricule : 1601 Q (CHU)
 V/H/S : 08 H

MAMPOUYA (Daniel)

Grade : AS stomato
 Discipline enseignée : Para déontologie
 N° matricule : 096 349 F
 V/H/S : 04 H

MATSANGA (Céline)

Grade : S.F.P.
 Discipline enseignée : Gynéco santé reproduction
 N° matricule : 046 914 V
 V/H/S : 08 H

MAVOUNGOU NDOUNAT

Grade : T.S.P.
 Discipline enseignée : Chimie Thérapeutique
 N° matricule : 131925 R
 V/H/S : 08 H

MAYELE (Albert)

Grade : Ingénieur
 Discipline enseignée : Démographie
 N° matricule : 082 691 U
 V/H/S : 06 H

MAZE (Silas)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers
 Discipline enseignée : Economie de la santé
 N° matricule : 037 773 T
 V/H/S : 08 H

MBANZA (Jean Florent)

Grade : professeur des lycées
 Discipline enseignée : Hygiène Assainissement
 N° matricule : 178 368 F
 V/H/S : 06 H

MBOMBO (David)

Grade : TSP
 Discipline enseignée : Pharmacologie
 N° matricule : 2858 R (CHU)
 V/H/S : 06 H

MBOU NGOUBILI (Gaston)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Législation

N° matricule : 0774 R (CHU)

V/H/S : 06 H

MONDINZOKO (Daniel)

Grade : Ingénieur
 Discipline enseignée : statistiques
 N° matricule : 140 523 D
 V/H/S : 08 H

MOUNDONDD (Jacques)

Grade : TSP
 Discipline enseignée : Pharmacie
 N° matricule : 199473/3001/34/LCB
 V/H/S : 06 H

MPOYI-KADIBU-MBUYI

Grade : professeur des lycées
 Discipline enseignée : Psychologie
 N° matricule : 088 416 Y
 V/H/S : 06 H

NDANGANI (Christ Roi)

Grade : TSP
 Discipline enseignée : Pharmacologie
 N° matricule : 036 026 L
 V/H/S : 08 H

NDENGUET (Marie Joseph)

Grade : AS ORL
 Discipline enseignée : Soins infirmiers ORL
 N° matricule : 2869 J (CHU)
 V/H/S : 04 H

NDINGA ESSANGO (Michel)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Hygiène Assainissement PNDS
 N° matricule : 126 282 D
 V/H/S : 08 H

NGANGA (Sylvestre)

Grade : AS stomato
 Discipline enseignée : Pathologie dentaire
 N° matricule : 126 403 B
 V/H/S : 04 H

NGOKA (Marcel)

Grade : professeur des lycées
 Discipline enseignée : Processus de gestion
 N° matricule : 086 708 F
 V/H/S : 08 H

NGOUOLALI (Laurent)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers
 Discipline enseignée : Management
 N° matricule : 053 431 C
 V/H/S : 04 H

NGOULALIELE (Grégoire)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Comptabilité
 N° matricule : 199 727 K
 V/H/S : 06 H

NKOUA (Julien Pastiana)

Grade : professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

N° matricule : 087 222 K

V/H/S : 06 H

NSONDI (Philippe)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Réanimation

N° matricule : 002 490 J

V/H/S : 04 H

NZINGOULA (Jean Claude)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : SI Chirurgie Anatomie Phys.

N° matricule : 133 438 P

V/H/S : 08 H

NZONZA (Elie)

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : Psychologie

N° matricule : 088 453 W

V/H/S : 06 H

OKOUERE (Norbert)

Grade : TSP

Discipline enseignée : Pharmacologie sémiologie

N° matricule : 132 173 A

V/H/S : 08 H

ONGOUNGOU NGATSONGO

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Pharmacologie Réanimation

N° matricule : 094112 P

V/H/S : 06 H

OSSETE (Jean)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : SI de base

N° matricule : 126 050 Z

V/H/S : 06 H

OSSOA (Mathieu)

Grade : professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

N° matricule : 079 494 U

V/H/S : 06 H

OTSIELE (Antoine)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : SI de base

N° matricule : 126 050 S

V/H/S : 06 H

POATY (Jacques)

Grade : médecin

Discipline enseignée : pharmacologie spéciale

N° matricule : 3322 L (CHU)

V/H/S : 04 H

SAMBA (Gaston)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Recherche

N° matricule : 202/9943/Muco

V/H/S : 04 H

SONDZO (Jean Bosco)

Grade : TSP

Discipline enseignée : Législation

N° matricule : 131 929 Z

V/H/S : 08 H

SOUSSA (René)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Réanimation

N° matricule : 2444 G (CHU)

V/H/S : 04 H

TCHENDOU (Laurent)

Grade : AS Kiné

Discipline enseignée : Théorie kinésithérapie

N° matricule : 053 674 T

V/H/S : 08 H

TOLOKOU (Maurice)

Grade : AS. Ophta.

Discipline enseignée : Soins infirmiers en Ophta.

N° matricule : 2392 A (CHU)

V/H/S : 06 H

TSIADOLA née BYHAUD AKOMA M. G.

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Biochimie

N° matricule : 133 862 N

V/H/S : 08 H

TSILAUILLOU (Victorine)

Grade : professeur des lycées

Discipline enseignée : SI médecine Plan de soins

N° matricule : 093 427 Y

V/H/S : 04 H

TSILOU-TSATY (Basile)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Entomologie

N° matricule : 100 361 R

V/H/S : 04 H

YOMBI (Barthélemy)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Anatomie Pathologie

N° matricule : 3325 P (CHU)

V/H/S : 04 H

I - DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

Lycée technique d'Oyo (05)

AMBANGOU (Ghislain Armel)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Dessin TP Construction

N° matricule : 179 5061

V/H/S : 10H

AMBIEME (Nicodème)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Techno électronique

N° matricule : 179 207 V

V/H/S : 10H

ATIPO-NGATSE (Benoît)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Mathématiques générales
 N° matricule : 179 267 B
 V/H/S : 10H

MOUKENGUE (Lucanus Tiburce)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Mesure Maths, ELN
 N° matricule : 214 519 P
 V/H/S : 10H

NGOMA MAYIMA (Serge Alain)

Grade : PTAL
 Discipline enseignée : Mécanique Dessin
 N° matricule : 228 422 G
 V/H/S : 10H

II - DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE

1 - Lycée technique Poaty Bernard (02)

MOUKOKO (Jean Marie)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Physique Chimie
 N° matricule : 138 054 E
 V/H/S : 05 H

NGUIMBI (Brice Bienvenu)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Physique Chimie
 N° matricule : 156 472 N
 V/H/S : 05 H

III - DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU

1- Lycée technique Agricole de Sibiti (01)

GOUMA (Benjamin)

Grade : ITDR
 Discipline enseignée : Arboriculture biologie
 Vulgarisation
 N° matricule : 091 877 K
 V/H/S : 06 H

IV - DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA

1- Collège d'enseignement technique féminin d'Impfondo (03)

MIZEKA (Jean Pierre)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Mathématiques
 N° matricule : 215 863 P
 V/H/S : 10 H

MOWAWA (Mathurin)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Mathématiques
 N° matricule : 156 203 D
 V/H/S : 04 H

NGATSE NGANONGO née BONOZEKA L.

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Coupe couture Eco domestique
 N° matricule : 137 266 N
 V/H/S : 10 H

2- Collège d'enseignement technique mixte d'IMP FONDO (07)

ICKOFA née HALOMI (Françoise)

Grade : Institutrice
 Discipline enseignée : Français
 N° matricule : 051 522 D
 V/H/S : 08 H

MBATOUKOULOU BOUKAKA (Prisca U.)

Grade : PTA CET
 Discipline enseignée : Français
 N° matricule : 219 019 J
 V/H/S : 04 H

MOSSOKOU (Guy Vivien Hugues)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Mathématiques
 N° matricule : 215 884 S
 V/H/S : 10 H

MOUSSEME (Norbert)

Grade : IP
 Discipline enseignée : Techno Dessin industriel
 N° matricule : 219 228 M
 V/H/S : 10 H

NGBAYI (Michel)

Grade : Instituteur
 Discipline enseignée : Français
 N° matricule : 078 736 E
 V/H/S : 04 H

OLANDZOBO (Mesmin)

Grade : Instituteur
 Discipline enseignée : Histoire Géographie
 N° matricule : 178 553 X
 V/H/S : 08 H

SINGABALAMBA (Nestor)

Grade : PTA
 Discipline enseignée : Techno Dessin industriel
 N° matricule : 197 058 A
 V/H/S : 10 H

V - DEPARTEMENT DU NIARI

1- Lycée technique de DOLISIE (02)

MOUKO (Alix Blanchard)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Vie d'entreprise
 N° matricule : 215 479 V
 V/H/S : 06 H

MOUTSOUKA (Guy Aimé)

Grade : professeur certifié des lycées
 Discipline enseignée : Philosophie
 N° matricule : 156 417 T
 V/H/S : 04 H

2 - Ecole Paramédicale de DOLISIE (40)

BAKALA MANKOU

Grade : ASG
 Discipline enseignée : Obstétrique

N° matricule : 100 412 P

V/H/S : 05 H

BONGO (Crépin)

Grade : ASA

Discipline enseignée : Technologie Bloc SIB

N° matricule : 090 667 D

V/H/S : 06H

BOUKOUYA (Pascal)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Psychologie sociale

N° matricule : 202 372 K

V/H/S : 04 H

BOUNGOU (Blaise Basile)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Neuropsychiatrie - Rhumatologie

N° matricule : 216 220 L

V/H/S : 06 H

DITENGO (André Anatole)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Biochimie

N° matricule : 123 202

V/H/S : 06 H

EGOGONG (Emmanuel)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Gynécologie

N° matricule : 128 746 W

V/H/S : 06 H

GANDZIAMI (Bernard)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Médecine

N° matricule : 042 971 P

V/H/S : 06 H

GNIMI (Gaston)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Immunologie

N° matricule : 100 791 E

V/H/S : 06 H

GOMA (Jean Denis)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Pédiatrie

N° matricule : 079 508 C

V/H/S : 05 H

IBENI (Jean Marcel)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Hématologie

N° matricule : 100 153 R

V/H/S : 06 H

IBOUANGA (Célestin)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Parasitologie

N° matricule : 149 395 L

V/H/S : 06 H

KIMBATSA KENGUE (Blaise)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Education civique

N° matricule : 083 129 U

V/H/S : 04 H

KITONDI-MAHOUELA (Dieudonné)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Administration SMIE/PF

N° matricule : 100 417 A

V/H/S : 06 H

KITSOUKOU (Lucien)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Epidémiologie Démographique St.

N° matricule : 123 078 H

V/H/S : 08H

KOUKAMBOU MABAKOU (Joseph)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Santé publique

N° matricule : 080 082 E

V/H/S : 04 H

LOUNDOU (Jean Claude)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Anatomie- Physiologie

N° matricule : 079 061 H

V/H/S : 06 H

LOUNDOU (Jean Marie)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anatomie SIB

N° matricule : 093 225 P

V/H/S : 06 H

MADZOUKA (Georges)

Grade : ASSG

Discipline enseignée : PNDS

N° matricule : 090 959 N

V/H/S : 05 H

MAFOUMBA (Anne)

Grade : AS Ophta

Discipline enseignée : Ophtalmologie

N° matricule : 036 002 S

V/H/S : 04 H

MAHANGA (Joseph)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : IEC-Environ

N° matricule : 079 611 N

V/H/S : 05 H

MAKANGA PAKA (Ignace)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Sociologie sanitaire

N° matricule : 220 121 M

V/H/S : 04 H

MAPEMBI-BADINGA (Prosper)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Santé publique

N° matricule : 079 446 A
V/H/S : 05 H

MASSOUSSA-NGOMA (Félicien)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : SIM Déontologie chirurgicale
N° matricule : 101 446 C
V/H/S : 08 H

MBAMA (Bernard)

Grade : AS Pharma
Discipline enseignée : Pharmacie
N° matricule : 089 317 Z
V/H/S : 05 H

MBOUNGOU NIAMA (François)

Grade : TQL
Discipline enseignée : Microbiologie - Bactériologie
N° matricule : 100 665 E
V/H/S : 08 H

MIHOUNGUI (Jean Pierre)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Médecine
N° matricule : 093 230 E
V/H/S : 06 H

MOUAKASSA (Paul)

Grade : ASG
Discipline enseignée : SIB Chirurgie
N° matricule : 048 022 Y
V/H/S : 05 H

MOUSSIMI (Jean Ovey)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Pédiatrie - Dermatologie
N° matricule : 037 789 N
V/H/S : 06 H

MOUTSITA NGOMA (Pierre)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : Obstétrique PEV
N° matricule : 123 076 H
V/H/S : 08 H

NGABANGO (Maurice)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : BF Soins infirmiers
N° matricule : 190 323 R
V/H/S : 08 h

NGATSE (Jérôme)

Grade : ASG
Discipline enseignée : SIB Anatomie Chirurgie
N° matricule : 092 276 M
V/H/S : 06 H

NGOMA NZONDO

Grade : AS ORL
Discipline enseignée : ORL Sémiologie
N° matricule : 056 776 M
V/H/S : 06 H

NGUIE (Ernest)

Grade : AS stomato

Discipline enseignée : Stomatologie
N° matricule : 045 496 V
V/H/S : 06 H

NIANGOULA (Albert)

Grade : professeur des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : Parasitologie Technologie
N° matricule : 044 726 J
V/H/S : 05 H

NTHOTO (Thorel Franck)

Grade : professeur des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : Maths optiques chimie
N° matricule : 203 234 W
V/H/S : 05 H

NZENGUELET (Maurice)

Grade : administrateur des services administratifs et financiers
Discipline enseignée : Déontologie
N° matricule : 937 721 F
V/H/S : 04 H

NZIENGUE MOUKOND (Christelle Jo.)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : SIB
N° matricule : 225 157 J
V/H/S : 06 H

PAMBOU (Donatien)

Grade : AS Anesth.
Discipline enseignée : Technique de bloc
N° matricule : 101 659 P
V/H/S : 06 H

PONGUI (Alain)

Grade : AS Pharma
Discipline enseignée : Pharmacie
N° matricule : 123 070 R
V/H/S : 05 H

SOUMBOU POATY (Henri)

Grade : ASSP
Discipline enseignée : Gestion des ressources
N° matricule : 126 271 A
V/H/S : 04 H

VI - DEPARTEMENT DES PLATEAUX

1- Collège d'enseignement technique
de MPOUYA (04)

KOUMOU MOBENDZA

Grade : instr. P.
Discipline enseignée : Technologie
N° matricule : 217192 C
V/H/S : 10 H

NGOUOLALI (Anicet Fabrice)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : Maths Physique Chimie
N° matricule : 215 947 Y
V/H/S : 10 H

PANA (Adolphe)

Grade : professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Anglais Français

N° matricule : 081 773 X

V/H/S : 10 H

WANDO (Ramsès Nestor)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : Dessin industriel TBA

N° matricule : 137 596 Y

V/H/S : 10 H

2- Complexe Scolaire Agro Pastoral de LEKAMA (05)

GATALY (Bienvenu Joseph)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Machinisme agricole TP

N° matricule : 179 325 X

V/H/S : 10 H

LENGOUALA (Jean Claude)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Inspection vétérinaire

N° matricule : 179 109 X

V/H/S : 03 H

LILOKI (Jean Jonas)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Microbiologie Anatomie

N° matricule : 179 141 J

V/H/S : 10 H

NGAMBOULOU (Elie Claude)

Grade : Insrituteur

Discipline enseignée : Sciences physiques

N° matricule : 294 236 B

V/H/S : 08 H

WOUSIWE MPANI (Cain Achille)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Biologie végétale

N° matricule : 176 339 G

V/H/S : 10 H

3- Collège d'enseignement technique de LEKANA (04)

EDZOUZOUKOU (Philippe)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Anglais

N° matricule : 198 074 V

V/H/S : 10 H

NKOUA (Jean Christian)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Histoire Géographie

N° matricule : 178 919 P

V/H/S : 02 H

NKOUA (Jean Michel)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Histoire Géographie

N° matricule : 995 329 C

V/H/S : 03 H

NTSOUMOU (Clément)

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : TS TP TG menuiserie

N° matricule : 094 354 U

V/H/S : 10 H

4- Collège d'enseignement technique de DJAMBALA (05)

MADZOU (Benjamin)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : TG Dessin TBA

N° matricule : 177 163 N

V/H/S : 10 H

NGAYINO (François)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Histoire Géographie

N° matricule : 136 724 P

V/H/S : 10 H

NKOUA (Olivier)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français

N° matricule : 179 558 J

V/H/S : 08 H

NKOUA (Sylvain)

Grade : Instr. P.

Discipline enseignée : TP maçonnerie

N° matricule : 212 742 E

V/H/S : 10 H

OKOULIKOUA (René)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Histoire Géographie

N° matricule : 040 811 D

V/H/S : 10 H

VII - DEPARTEMENT DU POOL

1- Collège d'enseignement technique de BOKO (02)

BIAMPAMBA (Paul)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Dessin

N° matricule : 0954291

V/H/S : 06 H

NTSIMBA (Léonard)

Grade : C. Sportif

Discipline enseignée : éducation physique et sportive

N° matricule : 133 598 Y

V/H/S : 06 H

2- Collège d'enseignement technique de KINKALA (01)

MIKAYIZILA (Bruno)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Dessin industriel

N° matricule : 154 296 T

V/H/S : 06 H

3- Collège d'enseignement technique
de LINZOLO (03)

BAKOUNOUNOU (Isaac)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Dessin industriel
N° matricule : 136 594 V
V/H/S : 05 H

BANZOUZI (Jean Prosper Romuald)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Schéma électrique
N° matricule : 134 966 A
V/H/S : 06 H

MAKOUNDOU (Bertin)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Dessin industriel
N° matricule : 040 648 T
V/H/S : 06 H

VII - DEPARTEMENT DE LA SANGHA

1- Collège d'enseignement technique
de OUESSO (04)

AFANE GUESSAMOTH (Jean Louis)

Grade : P. Hydrogène
Discipline enseignée : Hébergement touristique
N° matricule : 020 461
V/H/S : 8 H

MADZOU (Antoine)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : Economat Marketing
N° matricule : 200 004 K
V/H/S : 09 H

MEWELE (Emilienne)

Grade : Instr. P
Discipline enseignée : Raccommodage Broderie
N° matricule : 137 468 X
V/H/S : 10 H

NDOUNDOU née ATIPO (Marie)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : Coupe couture
N° matricule : 059 907 S
V/H/S : 06 H

2 - Collège d'enseignement technique
mixte de OUESSOD (05)

BABIESSA (Gustave)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Techno TP menuiserie
N° matricule : 059 728E
V/H/S : 10 H

BANGUISSA (Pierre)

Grade : Technicien télé
Discipline enseignée : Techno TP électricité

N° matricule : 016 005 W

V/H/S : 08 H

MAPANGO (Bertin)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Techno schéma TP
N° matricule : 167 820 R
V/H/S : 10 H

METOUA (André)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : Techno TP dessin industriel
N° matricule : 179 198 E
V/H/S : 10 H

TEZOU (André)

Grade : PTA CET
Discipline enseignée : Technologie
N° matricule : 218149 N
V/H/S : 08 H

3- Lycée technique agricole de OUESSO (05)

DAHO MONOZO (Ildevert Jean Frédéric)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Zoo Phys. Sémio Nutrition
N° matricule : 178 515 X
V/H/S : 10 H

GANONGO (Joseph)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Agronomie hydraulique
N° matricule : 178 427 A
V/H/S : 09 H

IBI (Pierre)

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers
Discipline enseignée : Statistiques
N° matricule : 096 203 L
V/H/S : 02 H

PENZAMDY BOKOUANGO (Fortuné)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Comptabilité
N° matricule : 155 765 B
V/H/S : 10 H

SENGOMONA (Jean Vincent)

Grade : ITE
Discipline enseignée : Zoo TP sélection agro
N° matricule : 128 857 B
V/H/S : 10 H

Les intéressés percevront les indemnités pour les travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2006-90 du 9 mars 2000 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants.

Cette indemnité sera mandatée sur production des certificats de service fait, délivrés par le chef d'établissement et contresignés par le directeur des affaires administratives et financières et la directrice générale de l'administration scolaire au ministère de

l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Arrêté n° 9994 du 18 juillet 2011. Les personnes, dont les noms et prénoms suivent, sont nommées prestataires dans les différents établissements de l'enseignement technique, professionnel, de la République du Congo, au titre de l'année scolaire 2001-2002, comme suit :

I - DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

1- Lycée technique commercial du 1^{er} Mai (01)

KIBOUILOU BENDO (Nathalie Agnès)

Diplôme : CAP CET
Discipline enseignée : Sténo dactylographie
V/H/S : 16 H

2- Lycée technique commercial
du 5 Février 1979 (D3)

MONKA (Romuald)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 10 H

NGOULOUBI (Gervais Crépin)

Diplôme : Ingéniorat
Discipline enseignée : Espagnol
V/H/S : 10 H

NGOMA (Sylvain Romuald)

Diplôme : licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 15 H

II - DEPARTEMENT DU KOUILOU / POINTE-NOIRE

1- Lycée technique POATY BERNARD (21)

BIMI (Privat)

Diplôme : D. langue
Discipline enseignée : Espagnol
V/H/S : 12 H

BOUKELET (Pascal Fils)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 14 H

BOUSSOUNGOU (Marie Léonie)

Diplôme : BTS
Discipline enseignée : Comptabilité
V/H/S : 08 H

DELOT (Jean Blaise)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 14 H

GARCIA (Andrade Philippe)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Droit

V/H/S : 12 H

LOUBOUAKOU (Maurice)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Droit
V/H/S : 08 H

MAHOUNGOU (Alain Stéphane)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 13 H

MAKOSSO (Guy Charlemagne)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Maths financières Statistiques
V/H/S : 11 H

MALONGA (Martin)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Maths financières Statistiques
V/H/S : 12 H

MAPA (Bruno)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 14 H

MOUVIMAT (Joël Gaétan)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Sciences physiques
V/H/S : 11 H

MBOUNGOU SOKOLU (Vincent)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 15 H

MPANI (Emmanuel)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 14 H

NGAMILLE (Patrick)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 14 H

NGOMA (Gaston)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Vie d'entreprise
V/H/S : 19 H

NGOUMBA DITENGO (Eugène)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Maths financières Statistiques
V/H/S : 15 H

NGOONIMBA (Bazale)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Droit
V/H/S : 06 H

NTALANI KIMBEMBE (Yvon)

Diplôme : Brevet de technicien supérieur

Discipline enseignée : Techniques commerciales
V/H/S : 12 H

OBIEME (Fidèle)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Droit
V/H/S : 11 H

OKO (Guy Vincent)

Diplôme : Brevet de technicien supérieur
Discipline enseignée : Espagnol
V/H/S : 10 H

TSOUMOU (Daniel)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Economie
V/H/S : 10 H

2- Lycée technique commercial OCH (13)

FOUNZA KOMBILA (Guy Maixent)

Diplôme : DEUG
Discipline enseignée : histoire géographie
V/H/S : 08H

IGNOUMBA (Virginie)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 08 H

MAKAYA (Nicolas)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 12 H

MAKINDA (Nicodème Bienvenu)

Diplôme : Maîtrise
Discipline enseignée : Droit
V/H/S : 14 H

MASSALA (Césaire)

Diplôme : Brevet de technicien supérieur
Discipline enseignée : Espagnol
V/H/S : 16 H

MASSAMBA (Guy Germain)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Eco Vie d'entreprise
Statistiques
V/H/S : 14 H

MATONDO (Marie Jeanne)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Comptabilité
V/H/S : 13 H

MOUNDONDO NGOUARI (Médard)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 08 H

MOUKETO DOUKAGA (Euloge)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Techniques commerciales
V/H/S : 06 H

MOUNTOU (Daniel)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Techniques commerciales
V/H/S : 10 H

NDOURI (Jean Baptiste)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Droit
V/H/S : 13 H

NGAMBA (Guy Ernest)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Vie d'entreprise
V/H/S : 12 H

NZAMBA (Gabriel)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Philosophie
V/H/S : 12 H

3- Collège d'enseignement technique industriel
NGUYEN VAN TRHOY (13)

BANZOUZI (David)

Diplôme : Brevet d'études techniques
Discipline enseignée : TE TG, TM TP
V/H/S : 18 H

BIBILA (Bienvenu)

Diplôme : CAP CET
Discipline enseignée : Métrologie TG TP TS
V/H/S : 15 H

DIENGOSSO (Clémenceau)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : Métrologie TG TP TS
V/H/S : 08 H

DJOUMBI (Donatien)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Histoire géographie
V/H/S : 08 H

DZOULOU (Jean Médard)

Diplôme : DAP
Discipline enseignée : TG TS
V/H/S : 12 H

GUIMBI (Jean Médard)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 20 H

KOUANDA (Léonce)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 24 H

LOUBANA (Bonhux Michel)

Diplôme : Ingénieur
Discipline enseignée : Dessin
V/H/S : 12 H

MABIKA (Daniel)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 24 H

MAVIOKA (Guy Modeste)

Diplôme : CAP CET

Discipline enseignée : Electro TP TS

V/H/S : 12 H

MIZONZA MIKOUTOUALA (Edmond)

Diplôme : Brevet d'études moyennes générales

Discipline enseignée : Mesure électro TP TS

V/H/S : 15 H

MOULERI (Martial)

Diplôme : CAP CEG

Discipline enseignée : Physique Chimie

V/H/S : 05 H

MOULOUNGUI (Jean Bernard)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 24 H

4- Ecole Paramédicale JEAN JOSEPH
LOUKABOU (03)

FEGAMBE NGODJO (Annicet)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Psychologie

V/H/S : 15H

OBAMBI (Jean Pierre)

Diplôme : Technicien supérieur

Discipline enseignée : Administration

V/H/S : 10 H

SITOU (Blaise Nestor)

Diplôme : Technicien supérieur

Discipline enseignée : Santé publique

V/H/S : 15H

5- Collège d'enseignement technique
mixte 12 août 1965 (11)

BASSADISSA BANZOUZI (Jacquet)

Diplôme : Maîtrise

Discipline enseignée : Mathématiques

V/H/S : 11 H

BIGNEMO (Nazaire)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée :

V/H/S : 11 H

GALLA (Maurice)

Diplôme : Maîtrise

Discipline enseignée : Economie Vie d'entreprise

V/H/S : 11 H

GARCIA (Andrade Philippe)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Droit

V/H/S : 12 H

LANDOU DJIMBI (Thérèse)

Diplôme : Brevet d'études techniques

Discipline enseignée : Sténo Dactylographie

V/H/S : 12 H

MAKOUMBOU KANZA (Robert)

Diplôme : DAP

Discipline enseignée : Informatique

V/H/S : 11 H

MAMONY (Guy Blaise)

Diplôme : Brevet d'études supérieures

Discipline enseignée : Espagnol

V/H/S : 06 H

MANTSOUNGA (Michel Bernard)

Diplôme : Maîtrise

Discipline enseignée : Droit

V/H/S : 08 H

OBAMBI ONDONGO (André)

Diplôme : Baccalauréat

Discipline enseignée : sciences physiques

V/H/S : 12 H

WANGOS (Claude Edmond)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Économie

V/H/S : 10 H

WOUYA (Gustave)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Anglais

V/H/S : 11 H

6 - Institut technique THOMAS SANKARA (03)

BOUKA (Alphonse)

Diplôme : CAP CET

Discipline enseignée : Mécanique Dessin

V/H/S : 10 H

BOUNGOU GNOUTOU (Roland)

Diplôme : CAP CET

Discipline enseignée : Electronique

V/H/S : 12H

TCHICAYA (Jean François)

Diplôme : Maîtrise

Discipline enseignée : Mathématiques

V/H/S : 08 H

7- Collège d'enseignement technique et féminin
TAMBOU MADELEINE (02)

MBANZA (David)

Diplôme : Brevet d'études moyennes générales

Discipline enseignée : Mécanique Dessin

V/H/S : 14 H

NGUIMBI (Pépin)

Diplôme : Baccalauréat

Discipline enseignée : hôtellerie

V/H/S : 14H

III - DEPARTEMENT DU NIARI

1- Lycée technique de DDLISIE (02)

DIANGA (Pauline)

Diplôme : Brevet d'études techniques
Discipline enseignée : Sténo Dactylographie
V/H/S : 06 H

LOUFOUMA (Jean Richard)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Physique chimie
V/H/S : 16 H

2- Collège d'enseignement technique et féminin PAS-CAL NGABOUKAMA de MOSSENDJO (11)

BINGOUMOU (Alain Placide)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 08 H

KIMO (Alain Romuald)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Menuiserie
V/H/S : 15 H

LEBILA (Louise)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Mécanique automobile
V/H/S : 05 H

MAKITA (Jean Roland)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Maçonnerie
V/H/S : 15 H

MAMBANGOU (César Mathias)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 08 H

MENGUE (Eloi Freddy)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Menuiserie
V/H/S : 15 H

MIKOUNGUI (Antoinette)

Diplôme : Brevet d'études techniques
Discipline enseignée : Arts ménagers
V/H/S : 04 H

MOUKASSA (Gaston)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Mécanique automobile
V/H/S : 12 H

MOUKOUNGOU (Bernard)

Diplôme : Brevet d'études moyennes techniques
Discipline enseignée : Maçonnerie
V/H/S : 18 H

NGUELE (Pascal)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : Sciences physiques
V/H/S : 04 H

NZIEDY NGOUNZI (Josephat)

Diplôme : CFEEN
Discipline enseignée : Histoire géographique
V/H/S : 02 H

3- Ecole Nationale des faux et forêts de MOSSENDJO (04)

IBAYA (Antoine)

Diplôme : Ingénieur E.F.
Discipline enseignée : Pisc. Exploitat° génie législat° forêt
V/H/S : 12 H

BINGOUMOU (Alain Placide)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Géologie Cartographie
V/H/S : 04 H

MBOUNGOU (Aloyse Fils)

Diplôme : Ingénieur
Discipline enseignée : Biologie Sylviculture Zoologie
V/H/S : 10 H

IBINDZA (Jean Eudes Ulrich)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : comptabilité
V/H/S : 06 H

VI - DEPARTEMENT DE LA LEKOUMOU

1- Lycée Technique Agricole de Sibiti (10)

APENDI (Séraphine)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : Coopération Administration
V/H/S : 06 H

MADINGODU (André)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : BZV Horticulture TP
V/H/S : 17 H

MBOUNGOU (Jacques)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Histoire géographique
V/H/S : 12 H

MOUKOLO (Médard)

Diplôme : Licence
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 12 H

MPENDI (J. Gabriel)

Diplôme : Baccalauréat
Discipline enseignée : Sciences physiques
V/H/S : 10 H

MVOUNDOU (Michel)

Diplôme : ITDR
Discipline enseignée : Economie Droit rural
V/H/S : 12 H

NGOMA (Michel)

Diplôme : Brevet de technicien supérieur

Discipline enseignée : Vulgarisation

V/H/S : 18 H

NZIENGUE GAMISSIMI

Diplôme : ITDR

Discipline enseignée : Agrochimie Agri génie

V/H/S : 10 H

ONDOUMA (Dieudonné)

Diplôme : Maîtrise

Discipline enseignée : Comptabilité Mathématiques

V/H/S : 14 H

PINDA (Prosper)

Diplôme : Licence

Discipline enseignée : Philosophie

V/H/S : 06 H

Les intéressés percevront les indemnités pour les travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2006-90 du 9 mars 2006 accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants

Cette indemnité sera mandatée sur production des certificats de service fait, délivrés par le chef d'établissement et contresignés par le directeur des affaires administratives et financières et la directrice générale de l'administration scolaire au ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

Arrêté n° 9995 du 18 juillet 2011. Les personnes, dont les noms et prénoms suivent, sont nommées vacataires dans les différents établissements de l'enseignement technique et professionnel de la République du Congo au titre de l'année comme suit:

DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

1- Lycée Technique Commercial
du 5 Février 1979 : 03)

DEBOUGNA INGOUMA (S.)

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Espagnol

V/H/S : 10 H

EPOMBA (André)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : E.M.F.S

V/H/S : 05 H

NGANGA BOUKA (Emmanuel)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 09 H

2-Lycée Technique Commercial du 1^{er} mai : (03)

BABATIKIDI (Joachim)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Langue vivante étrangère

V/H/S : 05 H

BIGNOUNGA (Blandine)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anglais/Espagnol

V/H/S : 07 H

MAHINGA (Gabriel)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Droit

V/H/S : 10 H

3- Ecole Paramédicale et Médico sociale : (79)

AKOULI (Théodore)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Économie du Congo

V/H/S : 06 H

ASSENDZA (Yvon)

Grade : AS Radio

Discipline enseignée : Électricité

V/H/S : 06 H

AUDOLA (Ludovic)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Médecine du Travail

V/H/S : 06 H

BAGAMBOULA

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Reconstitution de carrière administrative

V/H/S : 04 H

BINIAKOUNDU (Jean Batiste)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Bactériologie

V/H/S : 04 H

BITSI (Jean)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : Anatomie et Sémiologie

V/H/S : 06 H

BOKEMBA KATSALA (Barnabé)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Ethique Professionnelle

V/H/S : 08 H

BONGA (Paul Simon)

Grade : AS Réanimation

Discipline enseignée : Techniques anesthésiques

V/H/S : 06 H

BOPAKA EKEMBA (Joseph)

Grade : AS Sociale P.

Discipline enseignée : Méthodes de la recherche

V/H/S : 08 H

BOUMANDOKI (Paul)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Nosologie

V/H/S : 04 H

CARDORELLE (Serge)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Organisation et classement

V/H/S : 06 H

DALAMA (Gaspard)

Grade : AS Kiné

Discipline enseignée : Massothérapie

V/H/S : 08 H

EBOUE (Georges)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Traumatologie

V/H/S : 04 H

ELENGA (Marcellin)

Grade : AS Ophtalmologie

Discipline enseignée : Sémiologie Ophtalmologie

V/H/S : 06 H

ETROUBEKA (Jean)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Anatomie radiologie

V/H/S : 06 H

NGAMINDOLO (Patrice)

Grade : AS sanitaire

Discipline enseignée : Soins infirmiers ORL

V/H/S : 04 H

GANDOU (Jean Claude)

Grade : AS Ophtalmologie

Discipline enseignée : Anatomie /Physiologie

V/H/S : 04 H

IBARA (Jean Serge)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Micro biologie

V/H/S : 06 H

IBOVI (Blaise)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Pédiatrie

V/H/S : 04 H

ILLOYE (Jean Bernard)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Gynéco -Obstétrique

V/H/S : 04 H

ISSANGO (Jean Benoît)Grade : Administrateur des services administratifs
et financiers

Discipline enseignée : Administration

V/H/S : 04 H

ITOUA IYOLO (Bernard)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : IEC

V/H/S : 06 H

KABA (Didier)

Grade : AS Social P.

Discipline enseignée : EGP

V/H/S : 04 H

KAYA LOUBAKI

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Environnement

V/H/S : 04 H

KEBELE (Faustin)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Urologie

V/H/S : 04 H

KITONO (Jean)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Bacteriologies

V/H/S : 04 H

KUILA (Georges)

Grade : AS Social P

Discipline enseignée : Techniques d'animation

V/H/S : 04 H

LIPANDZA (Théodore)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Plan de soins

V/H/S : 06 H

LOCKO (Cyr Aimé)

Grade : AS Kiné

Discipline enseignée : Anatomie - physiologie

V/H/S : 04 H

LOMBOBO (Maurice)

Grade : Administrateur de santé

Discipline enseignée : Lexique médical

V/H/S : 08 H

LOUHOUMOU (J. Pierre)

Grade : Pharmacien

Discipline enseignée : Pharmacologie

V/H/S : 06 H

MAKOSSO (Edouard)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Examens spéciaux

V/H/S : 06 H

MAMPOUYA (Daniel)

Grade : AS Stomatologie

Discipline enseignée : Anatomie/physiologie

V/H/S : 04 H

MANTSANGA (Céline)

Grade : Sage femme principale

Discipline enseignée : Soins obstétricaux

V/H/S : 08 H

MAMPAKA (Maurice)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Hématologie

V/H/S : 04 H

MASSAMBA MAMBADU (Didace)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Chirurgie

V/H/S : 06 H

MAVOUNGOU

Grade : TSP

Discipline enseignée : Chimie thérapeutique

V/H/S : 04 H

MAZE (Silas)

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Economie de la santé

V/H/S : 04 H

MBANZA (Jean Florent)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Santé communautaire

V/H/S : 04 H

MBEMBA (Guy)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Physio/Patho- obstétricales

V/H/S : 04 H

MBONGO (Jean Alfred)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Gynéco obstétrique

V/H/S : 06 H

MBOU NGOUBILI (Gaston)

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Législation

V/H/S : 04 H

MBOUNGOU (Robert)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : SI en cancérologie

V/H/S : 04

MENGA (Gaston)

Grade : TSP

Discipline enseignée : Chimie thérapeutique

V/H/S : 04 H

MITEKELE (Alphonse)

Grade : AS Réanimation

Discipline enseignée : Pharmacologie en Réa

V/H/S : 04 H

MOKOKO

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Chirurgie

V/H/S : 04 H

MONDINZOKO (Daniel)

Grade : Ingénieur statisticien

Discipline enseignée : Statistiques

V/H/S : 04 H

MONGO ONDALA

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 02 H

MOUDONDO (Jacques)

Grade : TSP

Discipline enseignée : Pharmacologie

V/H/S : 02 H

MOUKALA (Jean Bosco)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Epidémiologie

V/H/S : 04 H

MOUKO (Abraham)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : SMI/PF

V/H/S : 04 H

MPOYI KADIBOU

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Psychologie

V/H/S : 04 H

NDENGUET (Marie Joseph)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : Soins infirmiers ORL

V/H/S : 04 H

NDINGA ESSANGO (Michel)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : PNDS

V/H/S : 04 H

NDINGA (Pierre)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Toxicologie

V/H/S : 04 H

NGAFINI (Rigobert)

Grade : AS Stomatologie

Discipline enseignée : Soins infirmières stomatologie

V/H/S : 04 H

NGAMINDOLO (Patrice)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : Soins infirmiers ORL

V/H/S : 04 H

NGANGA (Sylvestre)

Grade : AS Stomatologie

Discipline enseignée : Dentisterie

V/H/S : 04 H

NGOKA (Marcel)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Processus digestion

V/H/S : 04 H

NGOMA (Didier)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 04 H

NGOULALIELE (Grégoire)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Comptabilité

V/H/S : 04 H

NGOULALI

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Management

V/H/S : 04 H

NKOU (Gabriel)

Grade : Pharmacien

Discipline enseignée : Pharmacologie

V/H/S : 04 H

NKOUA EPALA

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Carcinologie

V/H/S : 02 H

NKOUA (Julien Pastiana)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 06 H

NKOUKA (Alphonse)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Immunologique

V/H/S : 04 H

NSONDE (Philippe)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Réanimation

V/H/S : 06 H

NZONZA (Elie)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Psychologie

V/H/S : 04 H

OKOUERE

Grade : TSP

Discipline enseignée : Pharmacologie

V/H/S : 04 H

OSSETTE (Jean)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : SI en Médecine

V/H/S : 04 H

OSSOA (Jean Marie)

Grade : Administrateur des services administratifs et financiers

Discipline enseignée : Statistiques

V/H/S : 04 H

OSSOA (Mathieu)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 04 H

POATY (Jacques)

Grade : Pharmacien

Discipline enseignée : Pharmacologie

V/H/S : 06 H

SAMBA (Gaston)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : PL CM/Recherche

V/H/S : 04 H

SONDZO

Grade : TSP

Discipline enseignée : Législation

V/H/S : 04 H

TCHENDO (Laurent)

Grade : AS Kiné

Discipline enseignée : Théorie Kiné

V/H/S : 08 H

TSIADOLA (M. Gisèle)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Biochimie

V/H/S : 08 H

TSILAUILDU (Victorine)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Soins Infirmiers

V/H/S : 04 H

4-Ecole Normale des Instituteurs : 11

DIAKOUNDILA (Pascal)

Grade : IEP

Discipline enseignée : Alphabétisation

V/H/S : 03 H

INDIANGA-ENDIANG

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Pédagogie Appliquée

V/H/S : 06 H

KARIKI (Jean Pierre)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Pédagogie Générale

V/H/S : 10 H

NDINGOUE (Paulin)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Histoire et Géographie

V/H/S : 03 H

NKY (Raphaël)

Grade : IEP

Discipline enseignée : Alphabétisation

V/H/S : 10 H

MAKEMBO (Michel)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : histoire de l'éducation

V/H/S : 07 H

MOUELE (Paul)

Grade : IJS

Discipline enseignée : Déontologie- Législation

V/H/S : 10 H

MPASSI (Albert)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Déontologie- Législation

V/H/S : 08 H

OCKANDJI (Emery Freddy)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Alphabétisation

V/H/S : 08 H

NGOUKOULOU (Jean Paul)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Histoire de L'éducation
V/H/S : 08 H

PONGUI MAYIMA

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Didactique
V/H/S : 10 H

5-Collège d'Enseignement Technique
Alphonse KITOMBO : (02)

KIMBEMBE (Philippe)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Dessin Industriel
V/H/S : 10 H

LOUVOUALOU (Samuel)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Dessin Industriel
V/H/S : 10 H

6 -Collège d'Enseignement Technique
Théophile MBEMBA : (03)

BEMBA KOUYOLA (Emmanuel)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Maths Générales
V/H/S : 10 H

LOUBAKI (Jonas)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement
général
Discipline enseignée : Maths Générales
V/H/S : 10 H

KONANGA (Jean Hosmolt)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : français
V/H/S : 19 H

1 - Ecole Nationale des Beaux Arts : (10)

BAKOUAMISSA NKAYILOU R.M.P.

Grade : PTACET
Discipline enseignée : Publicité
V/H/S : 10 H

BANZAKASSA (Bernard)

Grade : PLET
Discipline enseignée : Harmonie /Orchestration
V/H/S : 10 H

OYOUKOU (Gabriel)

Grade : INSPECT
Discipline enseignée : Droits d'auteurs
V/H/S : 06 H

MALONGA (Abel Omer)

Grade : PTACET
Discipline enseignée : Pratique Prof Céramique
V/H/S : 10 H

MPINANDI (Alexandre)

Grade : PL
Discipline enseignée : TP Sculpture
V/H/S : 10 H

MOKELO MBUMA

Grade : PL
Discipline enseignée : TP de Céramique
V/H/S : 10 H

NTSATOU (Marcel)

Grade : PLET
Discipline enseignée : Esthétique/Histoire de
musique
V/H/S : 10 H

MOUMOUTIE (Joseph)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Déontologie /Législation
V/H/S : 04 H

PAMBOU (Timothée)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : PTACET Dictée musicale
V/H/S : 10 H

ISSEMA (Placide)

Grade : CPP
Discipline enseignée : Pédagogie
V/H/S : 10 H

DEPARTEMENT DE LA CUVETTE

1- Collège d'enseignement technique
mixte Josée MARTY d'OWANDO

ELENGA (Edmond)

Grade : PTA collège d'enseignement technique
Discipline enseignée : Techno /TP/Dessin/TBA
V/H/S : 10 H

KOUMOU (François)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Technologie
V/H/S : 10 H

OKIA (Roger)

Grade : PTA collège d'enseignement technique
Discipline enseignée : Anglais
V/H/S : 06 H

OLANDZOBO (Hilaire)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement
général
Discipline enseignée : Anglais
V/H/S : 08 H

ONGOBO (Faustin)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement
général et professionnel
Discipline enseignée : Histoire Géographie
V/H/S : 08 H

2-Centre des métiers d'arts ménagers - Collège
d'Enseignement technique féminin maman
Moualé d'OWANDD : 02

ATSIMA (Georgine)

Grade : IP
Discipline enseignée : Hygiène Sécurité
V/H/S : 04 H

OGNOUOLO (David)

Grade : PT
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 08 H

3-Ecole Normale d'instituteurs d'OWANDD : (13)

ADZIE (Gabriel)

Grade : PA
Discipline enseignée : ECM
V/H/S : 04 H

ASSANGA (Joseph)

Grade : PA
Discipline enseignée : Alphabétisation
V/H/S : 04 H

BANGUILI (Anselme)

Grade : AS
Discipline enseignée : Secourisme
V/H/S : 08 H

EBALE (Sylvain)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Histoire géographie
V/H/S : 08 H

LENDJIKI (Basile)

Grade : IEP
Discipline enseignée : Déontologie- Législation
V/H/S : 04 H

LIKOUNDAYENDA (Jean M)

Grade : ICEG
Discipline enseignée : Deontologie Législation
V/H/S : 04 H

MIANZA (Félicien)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement
général
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 04 H

NGANDALOKI (Serge A)

Grade : FOL
Discipline enseignée : Histoire- Géographie
V/H/S : 03 H

NGUIAMBO (Raphael)

Grade : IP
Discipline enseignée : Didactique
V/H/S : 08 H

OGNOUOLO (David)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Musique
V/H/S : 04 H

OKO (François)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Mathématiques
V/H/S : 10 H

OKOUNGOU (Anicet S.)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 04 H

YOUBA (André Cyr)

Grade : IP
Discipline enseignée : didactique
V/H/S : 08 H

4-Ecole Paramédicale Julien MONDJO
d'OWANDO : (31)

KIKISSI (Jean Grégoire)

Grade : ASSP
Discipline enseignée : Lexique/Soins
d'urgence/Chirurgie/Obstétrique
V/H/S : 10 H

ELENGA (Ernest)

Grade : IDE
Discipline enseignée : Pharmacie
V/H/S : 10 H

KANNY ETSOKA (Pauline)

Grade : ASSP
Discipline enseignée : Soins
obstétrique/planning/Puériculture
V/H/S : 08 H

KANGA (Albert)

Grade : TSL
Discipline enseignée : Bactériologie/Micro
bio/Laboratoire
V/H/S : 10 H

ANTSOUANEYI (Alexis)

Grade : AS Ophtalmologie
Discipline enseignée : SI/traumatologie/Pédiatrie
V/H/S : 06 H

NDIKI (Octave)

Grade : ASSP
Discipline enseignée : Épidémiologie/Statistiques
V/H/S : 06 H

MOUASSANGA (Julienne)

Grade : IDE
Discipline enseignée : Soins Infirmiers/Pédiatrie
V/H/S : 06 H

EYOKA (Bernadin)

Grade : IDE
Discipline enseignée : Soins Infirmiers/lexique
V/H/S : 08 H

EDZELE (Joachim)

Grade : Médecin
Discipline enseignée :
Gynécologie/Physiologie/Obstétrique/Obstétrique
V/H/S : 10 H

ONDZIE (Cyr Pascal)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Soins Infirmiers/Médecine

V/H/S : 10 H

EKOUMOMO (Armand)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anatomie

V/H/S : 04 H

NDOMBI (Auxence Léonard)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Pédiatrie

V/H/S : 04 H

ODINGOU (Gaston)

Grade : AS ORL

Discipline enseignée : SI/Sémiologie/Plan de Soins

V/H/S : 08 H

OTIVE-N'GAMPE (Serge)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Diététique

V/H/S : 04H

ITOUA (Véronique)

Grade : IDE

Discipline enseignée : Médecine/Gynécologie/
Sémiologie

V/H/S : 10 H

OBAMBO (Marcel)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Santé Publique

V/H/S : 04 H

ELOMBO ASSAMBO (Jeannine)

Grade : SPA

Discipline enseignée : Obstétrique/Nutrition

V/H/S : 10 H

MBOUKA (Rigobert)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Médecine

V/H/S : 04 H

EWOGNANGUE (Tcheino)

Grade : IDE

Discipline enseignée : Soins infirmiers/Chirurgie

V/H/S : 08 H

MBENZA (Jean Thierry)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Psychologie/ Sociologie

V/H/S : 04 H

OPAKA (Philemond)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maths/Chimie

V/H/S : 06 H

OKOMBI IKAMBA (Fernand)

Grade : TSL

Discipline enseignée : Hématologie

V/H/S : 04 H

MIANZA ENO (Mabli)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anatomie/Physiologie/
Biochimie

V/H/S : 10 H

LEKAKA (Edmond Rileck)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Immunologie

V/H/S : 04 H

ONGANIA (François)

Grade : TAL

Discipline enseignée : Parasitologie

V/H/S : 04 H

OSSOUBETOUNBA (Jérôme)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Gynécologie/[Ethique/Prof/
Lexique

V/H/S : 10 H

OKOUNGOU (Anicet)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 04 H

POUNGA (Serge)

Grade : IDE

Discipline enseignée : Soins infirmiers/ Soins d'ur-
gence

V/H/S : 08H

ELENGA (Jean Bernard)

Grade : ASG

Discipline enseignée : IEC

V/H/S : 04 H

OKOKO (Albert)Grade : Professeur des collèges d'enseignement
général

Discipline enseignée : Administration

V/H/S : 06 H

MONDE (Armand)

Grade : IDE

Discipline enseignée : IEC/PNDS

V/H/S : 04 H

5-LYCEE TECHNIQUE d'OWANDO : (09)

AMEYA (Mesmin)Grade : Administrateur des services administratifs et
financiers

Discipline enseignée : Informatique

V/H/S : 06 H

AWONGUI (Nicolas)Grade : Administrateur des services administratifs et
financiers

Discipline enseignée : Comptabilité Générale

V/H/S : 09 H

EKOUYA (Pierre)

Grade : professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Technique Commerciale
V/H/S : 10 H

ITOUA AMOOANDZO (P.)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Dessin - MA - Techn - ORB
V/H/S : 10 H

MAFOUANA (Romain)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement technique
Discipline enseignée : Topographie Législation
V/H/S : 08 H

NGATSE (Sylvain L.)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Maths Russe
V/H/S : 10 H

OTSOUAMBA (Marcelin)

Grade : professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Technique Commerciale
V/H/S : 08 H

OPOUMBA (Victor R B)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : RTE-DACT-CPG
V/H/S : 10 H

NIANGA (Albert)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Économie Maths financières
V/H/S : 09 H

6 - Centre des métiers industriels - Collège d'Enseignement technique de BOUNDJI : (04)

ENZANZA (Dominique)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Maths
V/H/S : 08 H

IBARA (Jean Boniface)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Menuiserie
V/H/S : 10 H

LENDENGUE (Jean Serges)

Grade : instituteur
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 10 H

MPANDZOU (Henri Faustin)

Grade : instituteur
Discipline enseignée : Anglais
V/H/S : 09 H

7-Collège d'Enseignement technique industriel d'OYO : (07)

AMBANGOU (Ghislain Armel)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Schéma/TP
V/H/S : 10 H

BANTSO (Narcisse)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Const.mét./TP/Dessin
V/H/S : 10 H

ELENGA (Michel)

Grade : INST.P.
Discipline enseignée : TP/TS/TG.
V/H/S : 07 H

MONZONGO (Moise)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : TG/TP/TS
V/H/S : 10 H

MOUKENGUE (Lucanus Tihurce)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Auto Électronique
V/H/S : 08 H

ODZIDZO (Rock)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 10 H

OKANA GAMBOMI

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : Maths et Physique
V/H/S : 08 H

DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA

1-Collège d'Enseignement technique mixte d'IMP FONDO : (02)

NIDIKO (Jean Alexis)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : Sciences Physiques
V/H/S : 06 H

NGBAYI (Michel)

Grade : Instituteur
Discipline enseignée : Français
V/H/S : 04 H

2-Projet de la réinsertion par apprentissage communautaire de BOTALA :(05)

BONGOUAMBE (Arlette)

Grade : IP
Discipline enseignée : TP Techno SEF
V/H/S : 01 H

BOPANGA (Justin)

Grade : IP
Discipline enseignée : Modules transversaux
V/H/S : 10 H

BOSSOKOMY (Albert)

Grade : ITA
Discipline enseignée : Agriculture
V/H/S : 10 H

MOKOUNGOU (Gilbert)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : TP Dessin micro projets

Techno maçonnerie

V/H/S : 10 H

MOUSSEME (Norbert)

Grade : PTACET

Discipline enseignée : TP Menuiserie

V/H/S : 01 H

3-Collège d'Enseignement technique
Féminin d'IMPONDONDO : (01)

MOWAWA (Mathurin)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maths

V/H/S : 05 H

DEPARTEMENT DU NIARI

I - Centre des métiers industriels - Collège
d'Enseignement technique Pascal NGABOUKA
de MOSSENDJO - (05)

BINGOUMOU (Alain Placide)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maths

V/H/S : 10 H

BOUKONGOU (Mesmin B.)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Législation

V/H/S : 06 H

MADZOU (Antoine)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 10 H

NGOULOU (Raphaël)

Grade : IP

Discipline enseignée : TP/Mécanique auto

V/H/S : 05 H

TSOUMOU (Jean Pierre)

Grade : IP

Discipline enseignée : Histoire- Géographe

V/H/S : 10 H

2 - Ecole para-médiale de Dolisie : (45)

BAKALA MANKOU

Grade : ASG

Discipline enseignée : Obstétrique

V/H/S : 04 H

BIKOUMINI (Noël)

Grade : ASG

Discipline enseignée : SI/Anatomie

V/H/S : 06 H

BONGO (Crépin)

Grade : AS

Discipline enseignée : Soins et techniques infirmiers

V/H/S : 06 H

BOUKA (Ghislain)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Hygiène- Assainissement

V/H/S : 04 H

BOUNGOU (Blaise Basile)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Neuropsychiatrie rhumatologie

V/H/S : 05 H

DITENGO (André Anatole)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Biochimie

V/H/S : 04 H

EGOGONG (Emmanuel)

Grade : Médecin

Discipline enseignée : Gynécologie

V/H/S : 06 H

GANDZIAMI (Bernard)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Médecine

V/H/S : 06 H

GNIMI (Gaston)

Grade : Biologiste

Discipline enseignée : Hygiène/Sécu/Immunologie

V/H/S : 06 H

GOMA (Jean Denis)

Grade : ASG

Discipline enseignée : Pédiatrie

V/H/S : 04 H

IBENI (Jean Marcel)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Biologie/Hématologie

V/H/S : 06 H

IBOUANGA (Célestin)

Grade : TQL

Discipline enseignée : Chimie Organique/
Laboratoire

V/H/S : 06 H

KIMBATSA KENGUE (Blaise)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français/Education civique

V/H/S : 07 H

KITONDI - MAHOUELA (Dieudonné)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Déontologie Infirmière

V/H/S : 06 H

KITSOUKOU (Lucien)

Grade : ASSP.

Discipline enseignée : Démographie/Epidémiologie
/Santé P

V/H/S : 08 H

KOUKAMBOU-MABAKOU (Joseph)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Santé /Patho /Cardio

Vasculaire
V/H/S : 04 H

LOUNDOU (Jean Claude)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Anatomie/Physiologie/
Cardiologie
V/H/S : 06 H

LOUNDOU (Jean Marie)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Petite Chirurgie /Physiologie
V/H/S : 06 H

MADZOUKA (Georges)

Grade : AS
Discipline enseignée : PNDS/Santé Publique
V/H/S : 04 H

MAFOUMBA (Anne)

Grade : AS Ophtalmologie
Discipline enseignée : Ophtalmologie
V/H/S : 04 H

MAKANGA PAKA (Ignace)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Sociologie
V/H/S : 04 H

MAKOLI KIBOUANGA (J.)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général
Discipline enseignée : Physique chimie
V/H/S : 04 H

MAPEMBI-BADINGA (P.)

Grade : ASSP
Discipline enseignée : Santé publique
V/H/S : 04 H

MASSOUSSA-NGOMA (Félicien)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Chirurgie/Déontologie infir-
mière/Path
V/H/S : 08 H

MBAMA (Bernard)

Grade : ASP
Discipline enseignée : Pharmacie
V/H/S : 04 H

MBOUNGOU (Jean Maixo)

Grade : Administrateur de Santé
Discipline enseignée : Administration
V/H/S : 06 H

MBOUNGOU MBOUTSI

Grade : PI
Discipline enseignée : Psychologie
V/H/S : 04 H

MBOUNGOU NIAMA (François)

Grade : TQL
Discipline enseignée : Microbiologie/Bactériologie
V/H/S : 08 H

MIHOUNGUI (Jean Pierre)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Médecin
V/H/S : 06 H

MILANDOU (Paul)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Chirurgie traumatique
V/H/S : 04 H

MOUAKASSA (Paul)

Grade : AS G
Discipline enseignée : Anesthésiste Réanimation
V/H/S : 03 H

MOUSSAVOU (Anatole)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Hématologie
V/H/S : 06 H

MOUSSIMI OVEY (Jean F.)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Pédiatrie/ Dermatologie
V/H/S : 06 H

MOUTSITA NGOMA (Pierre)

Grade : Médecin
Discipline enseignée : PV/Obstétrique
V/H/S : 06 H

NDAMBA (Gabriel)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Pathologie Chirurgicale
V/H/S : 04 H

NGABANGO (Maurice)

Grade : Professeur certifié des lycées
Discipline enseignée : Soins d'urgence/PS
V/H/S : 08 H

NGOMA (Marie Claire)

Grade : Sage - femme
Discipline enseignée : SMI/PF/Anato obstétricale
V/H/S : 06 H

NGOMA NZONDO (Maurice)

Grade : AS ORL
Discipline enseignée : ORL.
V/H/S : 03 H

NGOMA (André Fils)

Grade : ASG
Discipline enseignée : Chimie minérale
V/H/S : 03 H

NGUIE (Ernest)

Grade : AS STOMA
Discipline enseignée : Stomatologie
V/H/S : 04 H

NIANGOULA (Albert)

Grade : TQL
Discipline enseignée : Biologie Technologie
V/H/S : 05 H

PAMBOU (Donatien)

Grade : ASA

Discipline enseignée : Technique de bloc

V/H/S : 06 H

PONGUI (Alain)

Grade : ASP

Discipline enseignée : Pharmacie

V/H/S : 04 H

SOUMBOU POATY (Henri)

Grade : ASSP

Discipline enseignée : Gestion ressources et médicaments

V/H/S : 04 H

TOTHO (Franck Thorel)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Physique Optique Chimie

V/H/S : 05 H

3-Centre des métiers d'arts ménagers

- Collège d'Enseignement technique

Féminin de Dolisie : (11)

BOUNDA MOUBAMBA (Blaise)

Grade : CONS PEDA

Discipline enseignée : Education Motrice

V/H/S : 08 H

MABIKA KENDZO (Rodrigue)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Economie

V/H/S : 04 H

MABOUSSOU (Français)

Grade : instituteur

Discipline enseignée : Législation

V/H/S : 10 H

MBONGABI (Jean Claude)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Histoire Géographie

V/H/S : 08 H

MSOUNGOU TSATY (Alphonse)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 08 H

MIETTE (Gervais)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Initiation au tourisme géographique

V/H/S : 06 H

MOUKESSI (Jeanne)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Techno de Textile Raccordable

V/H/S : 10 H

MOUSSITOU BOUMBA (J. Félix)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Gestion des stocks Economat

V/H/S : 08 H

MOUYOUNGUI (François)

Grade : instructeur

Discipline enseignée : Coupe Couture

V/H/S : 10 H

NDOMOU (Lazare)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Musique

V/H/S : 04 H

PADOUNGA KOUEMBE HOUSMAN

Grade : PTA CET

Discipline enseignée : Maths générales Physiques

V/H/S : 08 H

DEPARTEMENT DES PLATEAUX

1- Centre des métiers industriels - Collège d'Enseignement technique de DJAMBALA : (D6)

LEKIBI (Thierry)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Anglais

V/H/S : 10 H

MADZOU (Benjamin)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Génie Civil

V/H/S : 10 H

NGAYINO (François)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Histoire Géographie

V/H/S : 10 H

NKOUA (Olivier)

Grade : FOL

Discipline enseignée : Electrotech/Schéma/TG/TS/TP

V/H/S : 08 H

NKOUMA (Sylvain)

Grade : Instructeur

Discipline enseignée : Maçonnerie

V/H/S : 10 H

OKOULIKOUA (René)

Grade : Instructeur

Discipline enseignée : Histoire Géographie

V/H/S : 06 H

2- Centre des métiers industriels - Collège d'Enseignement technique de GAMBOMA : (03)

AMBOULOU (Nadine Émérite)

Grade : PTACET

Discipline enseignée : Electrotech/Schéma/TG/TS/TP

V/H/S : 10 H

EBOUROMBI (Daniel)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 10 H

MOLANGUI (Symphorien Pétroué)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Français

V/H/S : 10 H

3- Complexe scolaire agro pastoral de LEKANA : (05)

LILOKI (Jean Jonas)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maladies/Affections/Microbiologie/Chirurgie

V/H/S : 10 H

MONOBOUE (Pierre)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Insp.Vet./Élevage/

Agropastoral/Zootéchnique/Hyg/TP

V/H/S : 10 H

NGOLO (Martin)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Droit rural/ Comptabilité/Eco rural/Administration

V/H/S : 10 H

NKOUA (Thomas)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Histoire Géographie

V/H/S : 08H

WOUSIWE MPANI (Caïn Achille)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Magr/Entomologie/

Agricuture/TP/Phytopatho

V/H/S : 10H

4-Centre des métiers industriels -Collège
d'Enseignement technique de LEKANA : (D4)**ITOUA (Serge Godefroy)**

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Maçonnerie appliquée

V/H/S : 06 H

NKOUA (Jean Michel)

Grade : Instituteur

Discipline enseignée : Lettres / Histoire-Géographie

V/H/S : 10H

TSOUMOU (Cément)

Grade : PTACET

Discipline enseignée : Maçonnerie:

V/H/S : 09 H

5-Centre des métiers industriels - Collège
d'Enseignement technique de MPOUYA : (01)**WANDO (Ramsès)**

Grade : PTACET

Discipline enseignée : TS/TG/Dessin maçonnerie

V/H/S : 10H

DEPARTEMENT DU POOL

I - Centre des métiers Agricoles - Collège
d'Enseignement technique Agricole
de MINDOULI : (02)**LOUFOUKOU (Prosper)**

Grade : Conseiller sportif

Discipline enseignée : éducation physique et sportive

V/H/S : 08 H

MBERO (Dominique)

Grade : ITA

Discipline enseignée : Magri/D/BZV Arpentage

V/H/S : 10 H

DEPARTEMENT DE LA SANGHA

Lycée technique agricole de OUESSO : (08)

AKOUANGO (Arthur)

Grade : Ingénieur mécanicien

Discipline enseignée : machinisme Agricole

V/H/S : 02 H

ANDZOUNA (Théodore)

Grade : Professeur des collèges d'enseignement général

Discipline enseignée : Physique Chimie

V/H/S : 08 H

DAHO-MONDZO (Idevert J. Fred)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Sémiologie /Elevage/
Anatomie

V/H/S : 10 H

GANONGO (Joseph)

Grade : Professeur certifié des lycées

Discipline enseignée : Agric appliq/Agronomie/
Hydr.

V/H/S : 09 H

MASSAMBA (Adolphe)

Grade : Professeur des lycées

Discipline enseignée : Anglais

V/H/S : 08 H

PENZAMOY-BOKOUANGO (Fortuné)

Grade : PTAL

Discipline enseignée : Comptabilité

V/H/S : 08 H

SOUSSA-ISSIE (Théogène)

Grade : ITA

Discipline enseignée : Horticulture

V/H/S : 02H

YOUHOUVOUNOU NGABE (William)

Grade : PCES

Discipline enseignée : Physique Chimie

V/H/S : 08 H

- Centre des métiers d'arts ménagers - Collège
d'Enseignement technique féminin
de OUESSO : (08)

BODZOLA (Nicaise)

Grade : PTA
Discipline enseignée : Marketing Economat
V/H/S : 05 H

BOMPEKOU (Jacques)

Grade : PCEL
Discipline enseignée : Legislation
V/H/S : 04 H

LIKONDA-HENDA (Patric)

Grade : Administrateur des services administratifs et
financiers
Discipline enseignée : Français Histoire Géographie
V/H/S : 10 H

MEWELE (Emilienne)

Grade : PTA
Discipline enseignée : Broderie Coupe Couture
V/H/S : 08 H

GUILLONU née MANDOUM (Gertrude)

Grade : ITA
Discipline enseignée : Économie domestique
V/H/S : 04 H

NDOUNDOU née ATIPO (Marie Françoise)

Grade : PTA
Discipline enseignée : Broderie Coupe Couture
V/H/S : 08 H

NGBAGA (Yolande)

Grade : IP
Discipline enseignée : Alimentation/Comptabilité
V/H/S : 04 H

ZEBAL (Marie Mireille)

Grade : IP
Discipline enseignée : Puériculture/Comptabilité/
mena
V/H/S : 04

3-Centre des métiers Industriels - Collège
d'Enseignement technique mixte de OUESSO : (05)

BABIESSA (Gustave)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Techno/TP/Auto
V/H/S : 10 H

BANGUISSA (Pierre)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Techno/TP/Électricité
V/H/S : 06 H

BODZOLA (Nicaise)

Grade : PTACET
Discipline enseignée : Maths
V/H/S : 10 H

MAPANGO (Anicet)

Grade : PTAL
Discipline enseignée : Schema/Auto/TP
V/H/S : 10 H

METOUA (André)

Grade : Instructeur Principal
Discipline enseignée : Techno/TP
V/H/S : 10 H

Les intéressés percevront les indemnités pour les tra-
vaux supplémentaires prévues par le décret n° 2006-
90 du 9 mars 2006 accordant des indemnités et pri-
mes spécifiques aux enseignants.

Cette indemnité sera mandatée sur production des
certificats de service fait délivrés par le chef d'établisse-
ment et contresignés par le directeur des affaires
administratives et financières et la directrice généra-
le de l'administration scolaire au ministère de l'ensei-
gnement technique et professionnel, de la formation
qualifiante et de l'emploi.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Arrêté n° 10405 du 28 juillet 2011. Le com-
mandant **BALENDABAFUANGA (Benoît)** est
nommé chef de division de la sécurité militaire au
commandement des écoles.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités pré-
vues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de
prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10406 du 28 juillet 2011. Le com-
mandant **MOKOURY (Amonalt Privat)** est nommé
chef de division de l'administration et des finances de
la zone militaire de défense n° 4.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités pré-
vues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de
prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10407 du 28 juillet 2011. Le com-
mandant **TSLAKAKA (Carl Régis)** est nommé chef de
division de l'administration et des finances de la zone
militaire de défense n° 5.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités pré-
vues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de
prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10408 du 28 juillet 2011. Le capi-
taine de corvette **OUADIABANTOU (Daniel)** est
nommé chef de division de l'administration et des
finances de la zone militaire de défense n° 7.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10409 du 28 juillet 2011. Le commissaire commandant **ONKOUNA (Lézin)** est nommé chef de division de l'administration et des finances de la direction de l'organisation et des ressources humaines de l'état-major général des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10410 du 28 juillet 2011. Le commissaire commandant **AUWANA GAMBOU (Alex)** est nommé chef de la division du budget et des finances de la direction de l'administration et des finances de l'armée de terre.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 10411 du 28 juillet 2011. Le commissaire capitaine **BASSEKA KANDZA (Bivian)** est nommé chef de la division de la collectivité militaire de l'armée de terre.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

AUTORISATION

Arrêté n° 9988 du 18 juillet 2011. Mme **MAPAPA** née **MIAKASSISSA (Roth Cécile Laure)**, docteur en médecine, détentrice du certificat d'études spéciales de pédiatrie, est autorisée à implanter et ouvrir un centre médical pluridisciplinaire dénommé "Médical Optique", sis dans l'avenue Félix Eboué, rez-de-chaussée immeuble Cotrade, à coté de l'immeuble la Tour Nabemba, centre-ville, arrondissement n° 3, Poto-Poto, commune de Brazzaville.

Les activités à mener dans ce centre médical pluridisciplinaire concernent :

- les consultations et la prise en charge pédiatriques, ophtalmiques, orthophoniques, dermatologiques ;
- les actes médicaux (ordonnances, certificats médicaux, etc.) ;
- les soins infirmiers ;

- l'éducation, l'information et la communication ;
- les évacuations des cas graves vers les hôpitaux ;
- l'élaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) adressés à la direction départementale de la santé via la circonscription sociosanitaire.

Le personnel devant y évoluer fait l'objet d'une autorisation après examen des dossiers des intéressés par les services compétents de la direction générale de la santé.

Mme **MAPAPA** née **MIAKASSISSA (Roth Cécile Laure)** est tenue d'informer les autorités compétentes de tout changement d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Le centre médical pluridisciplinaire de Mme **MAPAPA** née **MIAKASSISSA (Roth Cécile Laure)** est placé sous le contrôle technique de la direction départementale de la santé de Brazzaville à laquelle seront adressés les rapports périodiques des activités avec ampliation à la direction des soins et des services de santé.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Arrêté n° 9989 du 18 juillet 2011. M. **IKAMA (Méo Stéphane)**, docteur en médecine, titulaire du certificat d'études spéciales de cardiologie, de l'attestation de formation spécialisée approfondie de cardiologie, est autorisé à implanter et ouvrir un cabinet médical de cardiologie dénommé "Cabinet de Cardiologie de Brazzaville", sis au croisement de l'avenue Galliéni et de la rue Léon Jacob, quartier Mpila, zone industrielle, arrondissement n° 3, Poto-Poto, commune de Brazzaville.

Les activités à mener dans ce cabinet concernent :

- les consultations de médecine générale ;
- les consultations cardio-vasculaires,
- les explorations cardiologiques ;
- le contrôle et programmation des stimulateurs et défibrillateurs cardiaques ;
- les actes médicaux (ordonnances, certificats médicaux et.) ;
- les soins infirmiers ;
- l'éducation, l'information et la communication ;
- l'élaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) adressés à la direction départementale de la santé via la circonscription sociosanitaire.

Le personnel devant y évoluer fait l'objet d'une autorisation après examen des dossiers des intéressés par les services compétents de la direction générale de la santé.

M. **IKAMA (Méo Stéphane)** est tenu d'informer les autorités compétentes de tout changement d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Le cabinet médical de M. **IKAMA (Méo Stéphane)** est

placé sous le contrôle technique de la direction départementale de la santé de Brazzaville à laquelle seront adressés les rapports périodiques des activités avec ampliation à la direction des soins et des services de santé.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Arrêté n° 9990 du 18 juillet 2011. La Fondation dénommée "ELIKIA" est autorisée à implanter et ouvrir un centre d'analyses et d'imagerie médicales dans la rue Mbochis n° 23, arrondissement n° 3, Poto-Poto, commune de Brazzaville

Les activités à mener dans ce centre concernent :

- la radiologie conventionnelle
- le scanner ;
- l'échographie générale ;
- l'échographie doppler ;
- autres examens d'imagerie médicale ;
- analyses de laboratoire ;
- l'élaboration des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) adressés à la direction départementale de la santé via la circonscription sociosanitaire.

Le personnel devant y évoluer fait l'objet d'une autorisation après examen des dossiers des intéressés par les services compétents de la direction générale de la santé.

La Fondation dénommée "ELIKIA" est tenue d'informer les autorités compétentes de tout changement d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Le centre d'analyses et d'imagerie médicales de la Fondation dénommée "ELIKIA" est placé sous le contrôle technique de la direction départementale de la santé de Brazzaville à laquelle seront adressés les rapports périodiques des activités avec ampliation à la direction des soins et des services de santé.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

ANNONCES LEGALES

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

M^e Henriette Lucie Ariette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Plateau
Centre-ville (ex -Trésor)

Boîte Postale 964 / Tél.: 540-93-13; 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

Societe Africaine d'Approvisionnement
en sigle « SAAP - SARLU »
société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital social : 5.000.000 Francs CFA
Siège social: Av. Félix EBOUE, Centre-Ville,
Brazzaville RCCM : 11-B-26
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE REVOCATION ET DE NOMINATION DE NOUVEAU GERANT DE MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes du procès-verbal des décisions mixtes de l'Associé Unique Gérant de la Société Africaine d'Approvisionnement en sigle « SAAP SARLU », dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Ariette GALIBA, en date à Brazzaville du 27 avril 2011, enregistré le lendemain à la recette des impôts de Bacongo, folio 076/2 numéro 638, il a été décidé:

- de la révocation du mandat du gérant ;
- de la nomination de M. Rock Benjamin NTSA MASSAH en qualité de gérant sans limitation de durée en remplacement de M. Boris MORIN ;
- de la modification des dispositions de l'article 14 des statuts relatives à la gérance ;
- de la mise à jour des statuts.

Dépôt des actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 mai 2011, sous le n° 11 DA 442 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le n° M2 / 11-1074.

Pour avis

M^e Henriette L. A. GALIBA
Notaire

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

M^e Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Plateau
Centre-ville (ex-Trésor)
Boîte Postale 964 / Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24 / E-mail : notaire_gailhen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOPEX CONGO

société à responsabilité limitée
Capital social : 1.000.000 Francs CFA
Siège social : Brazzaville, 1582, avenue des 3
Martyrs, Batignolles RCCM : 10-B-2194
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CESSION DE PARTS, DE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE ET DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société SOPEX

CONGO SARL, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, en date à Brazzaville du 7 juin 2011, enregistré à Brazzaville, le 14 juin 2011 à la recette des impôts de Bacongo, folio 102/9 numéro 888, il a été décidé :

- de la cession de la totalité des parts détenues par les associés au profit de la société S.A SOPEX N.V;
- du changement de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- du transfert du siège social du numéro 1582, avenue des Trois Martyrs, Batignolles, au numéro 5 de la rue du Ruisseau, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo;

En conséquence, les statuts et la déclaration notariée de souscriptions de versements ont été mis à jour et l'ensemble des actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 21 juin 2011, sous le n° 11 DA 563 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le n° M2 /11-1318.

Pour avis
M^c Henriette L. A. GALIBA
Notaire

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA
M^c Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou-Nguesso, Plateau
Centre-ville (ex Trésor)
Boîte Postale 964 / Tél.:540-93-13; 672-79-24
E-mail : notai_re_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE CHINA BEIJING RESIDENTIAL DEVELOPMENT AND CONSTRUCTION GROUP CORPORATION "BRCC SARL"

société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital social : 6.000.000 Francs CFA
Siège social : Av. Marshal, Hôtel de Parc, Centre-Ville, Brazzaville RCCM : 07-B-560
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE REVOCATION ET DE NOMINATION DE NOUVEAU GERANT DE, CESSION DE PARTS ET DE MODIFICATION DES STATUTS

1°) Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique Gérant de la Société China Beijing Residential Development and Construction Group Corporation en sigle « BRCC » SARL en date à Brazzaville du 14 mars 2011, reçu en dépôt par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 8 avril 2011, enregistré à la recette des impôts de Bacongo, le 19 avril 2011, folio 071/1 numéro 591, il a été décidé :

- de la révocation du mandat du gérant;
- de la nomination de Monsieur Zhao XUGUANG en qualité de gérant sans limitation de durée en remplacement de Monsieur DU Weimin.

2°) Suivant procès verbal des décisions extraordinaires de l'Associé Unique de ladite société, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 8 avril 2011, enregistré à la recette des impôts de Bacongo, le 19 avril 2011, folio 071/3 numéro 593, il a été décidé :

- de la cession de la totalité des parts de la société;
- de la modification de l'article 14 des statuts relatif à la gérance ;
- de la mise à jour des statuts.

Dépôt des actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 4 mai 2011, sous le n° 11 DA 425 et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le n° M2/11-645.

Pour avis
M^c Henriette L. A. GALIBA
Notaire

ASSOCIATIONS

Département de Brazzaville

Création

Année 2011

Récépissé n° 169 du 21 avril 2011. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE KINBONGA LOUAMBA ET DES VILLAGES ENVIRONNANTS**". Association à caractère social. *Objet* : assister financièrement, matériellement et moralement les membres. *Siège social* : n° 52, rue Mouyabi, quartier Mouhouni CEG, Ngamaba, Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration*: 30 novembre 2010.

Récépissé n° 220 du 30 mai 2011. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION DES NOTABLES ET RESSORTISSANTS DU POOL**", en sigle "**ASSONOREP**". Association à caractère socio-économique. *Objet* : consolider la solidarité et apporter assistance aux membres ; éduquer et conscientiser la population du Pool pour un changement des mentalités ; promouvoir le développement des activités agro-pastorales et lutter contre la déforestation. *Siège social* : n° 66, rue Antonetti, Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 4 mars 2011.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

